

TransAlta Corporation

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et
circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Assemblée annuelle du 20 avril 2018

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Table des matières

Invitation aux actionnaires.....	4
Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires.....	5
Information générale	7
À propos de notre assemblée des actionnaires.....	8
Comment voter.....	11
Points à l'ordre du jour	14
1. Élection des administrateurs.....	14
2. États financiers.....	29
3. Nomination de l'auditeur	30
4. Réduction du capital déclaré.....	31
5. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction	32
Gouvernance.....	34
Rémunération des administrateurs	53
Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction.....	58
Analyse de la rémunération.....	65
Annexe A Liste de contrôle de l'information à fournir concernant la gouvernance – Annexe 58-101A1.....	A-1
Annexe B Lignes directrices générales en matière de gouvernance pour le conseil de TransAlta Corporation.....	B-1

Le présent document renferme de l'information importante pour les actionnaires. Votre participation est très importante. Veuillez prendre quelques instants pour transmettre votre procuration aujourd'hui ou voter par téléphone ou par Internet conformément aux directives données dans la procuration.

REMARQUES CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

De temps à autre, nous formulons, sous forme écrite ou verbale, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, notamment dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (au sens attribué à ce terme dans les présentes), dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans d'autres communications. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction, ses résultats et sa perception des tendances passées, de la conjoncture actuelle et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que « pouvoir », « pourrait », « croire », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « éventuel », « permettre », « continuer de » ou d'autres termes comparables. Ces énoncés comprennent, notamment, ceux qui sont présentés à la rubrique « *Analyse de la rémunération* » de la présente circulaire de sollicitation de procurations et d'autres énoncés qui concernent nos activités, notre situation financière, nos priorités en matière de gestion des risques, nos cibles, nos éléments et notre stratégie en matière de rémunération, nos objectifs en cours, nos stratégies et nos perspectives pour 2018 et après. En raison de leur nature, ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et de nos actions futures et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels et nos actions réelles diffèrent de manière importante des énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte les risques concernant : les fluctuations des cours; la disponibilité des approvisionnements en combustible nécessaires pour produire de l'électricité; notre capacité de donner en sous-traitance notre production d'électricité à des prix qui fourniront le rendement attendu; le contexte réglementaire et politique dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; l'évolution de la conjoncture économique en général, y compris les fluctuations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées dans nos centrales et notre capacité à remettre ces centrales en service le plus rapidement possible; notre capacité à effectuer les réparations et l'entretien à nos centrales, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts; les interruptions du transport et de la distribution de l'électricité; les incidences climatiques; les interruptions de l'approvisionnement en combustible, y compris des ressources en soleil, en eau et en vent nécessaires pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles ou causées par l'homme; la menace posée par le terrorisme intérieur et les cyberattaques; les pannes de matériel; les risques liés aux opérations sur les produits énergétiques; les risques et la concurrence dans le secteur d'activité; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères et les risques politiques étrangers; le besoin de financement supplémentaire et notre capacité à obtenir un tel financement à des taux concurrentiels; les répercussions d'une révision à la baisse de la note de crédit attribuée à notre secteur Commercialisation de l'énergie et les incidences sur nos coûts de financement; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les instances judiciaires impliquant la Société; la dépendance à l'égard du personnel clé; les questions de relations de travail; les projets de mise en valeur et les acquisitions. Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent document ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements projetés pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que ce que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certains renseignements financiers contenus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, y compris les fonds provenant des activités opérationnelles (« **FPAO** ») et les flux de trésorerie disponibles (« **FTD** ») ne correspondent peut-être pas aux mesures standard définies par les Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») et pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entités. Ces mesures ne devraient pas être prises hors contexte ni être considérées comme des mesures remplaçant celles qui ont été préparées conformément aux IFRS. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures non conformes aux IFRS que nous utilisons, se reporter à la rubrique « Mesures conformes aux IFRS et non conformes aux IFRS additionnelles » figurant dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com.



INVITATION AUX ACTIONNAIRES

Le 6 mars 2018

Chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de la direction de TransAlta Corporation (« **Société** »), vous êtes cordialement invités à assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2018 (« **assemblée** »), qui aura lieu le vendredi 20 avril 2018 à 10 h (heure locale), dans la salle Palomino (E-H) du BMO Centre (Stampede Park), situé au 20 Roundup Way SW, à Calgary, en Alberta. À l'assemblée, vous aurez l'occasion d'en apprendre davantage sur notre performance en 2017 et sur les plans à venir de la direction. Notre conseil d'administration et notre équipe de direction vous seront également présentés et vous aurez la possibilité de poser des questions à la fin de la présentation.

En 2017, la Société a enregistré une solide performance à l'égard de presque toutes les mesures, notamment les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles par action et la dette à la fin de l'exercice. Le taux de fréquence des incidents s'est élevé à 0,72 au cours de l'exercice, le plus faible jamais enregistré par la Société. La Société a par ailleurs réalisé des progrès majeurs dans des dossiers de réglementation et a conclu une entente sur la nouvelle réglementation fédérale de conversion des centrales au charbon en centrales au gaz, qui entrera en vigueur en 2018. Cette nouvelle réglementation permettra à la Société de prolonger la durée de vie utile combinée de ses centrales au charbon existantes d'environ 75 ans, ce qui devrait ajouter plus de 1 milliard de dollars à ses flux de trésorerie disponibles. Le bilan de la Société se raffermira à un rythme accéléré grâce à la réduction de la dette, qui entraîne une plus grande souplesse financière.

Nous joignons à la présente l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, qui renferme de l'information sur les questions devant être soumises à l'assemblée concernant la rémunération des membres de la haute direction ainsi que de l'information sur nos pratiques en matière de gouvernance. Veuillez prendre le temps de lire ce document et de voter sur les questions soumises à l'assemblée. Votre vote et votre participation sont très importants.

À l'assemblée, vous serez invités à examiner et à approuver, à titre consultatif et de façon non contraignante, une résolution portant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. En 2017, le vote consultatif non contraignant visant à accepter l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction n'a pas été remporté. Par conséquent, le conseil, sous la direction du comité des ressources humaines, a effectué un examen rigoureux des dispositions en matière de la rémunération de la Société. Cette initiative a été complétée par un vaste programme de communication avec les actionnaires afin de discuter individuellement avec nombre d'entre vous. À cela s'est également ajoutée l'adoption d'une politique officielle en matière d'interaction avec les actionnaires visant à améliorer l'accès à nos administrateurs indépendants. Comme il est décrit en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, en 2017 : i) aucune attribution discrétionnaire n'a été octroyée aux membres de la haute direction; ii) les mesures de rémunération fondées sur le rendement de nos programmes de rémunération ont été harmonisées avec les pratiques du marché et visent maintenant à limiter le recours au pouvoir discrétionnaire; et iii) la rémunération réalisée de la présidente et chef de l'exploitation de la Société est fortement alignée sur la performance. Nous vous invitons à lire l'analyse de la rémunération incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, qui présente la façon dont le programme de rémunération de la Société s'aligne sur les objectifs stratégiques et le principe de la rémunération fondée sur la performance. Le conseil d'administration de la Société vous incite à voter POUR l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par téléphone, par Internet ou remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint. Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter à la section « *Comment voter* » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. L'assemblée sera également diffusée en direct sur le Web à l'adresse www.transalta.com/powering-investors/events-and-presentations. Nous vous invitons à visiter notre site Web avant l'assemblée afin de prendre connaissance de l'information au sujet de notre Société.

Nous serons heureux de vous compter parmi nous à l'assemblée et, d'ici là, nous vous prions d'agréer nos plus sincères salutations.

Le président du conseil,

Gordon D. Giffin

La présidente et chef de la direction,

Dawn L. Farrell

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (« **assemblée** ») de TransAlta Corporation (« **Société** ») aura lieu le vendredi 20 avril 2018 à 10 h (heure locale) dans la salle Palomino (E-H) du BMO Centre (Stampede Park), situé au 20 Roundup Way SW, à Calgary, en Alberta pour :

1. élire 10 administrateurs de la Société pour le prochain exercice;
2. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
3. nommer l'auditeur de la Société et autoriser le conseil d'administration de la Société à établir sa rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé approprié, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale, dont le texte intégral se trouve à la page 32 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, autorisant la Société à réduire le capital déclaré des actions ordinaires de la Société;
5. examiner une résolution consultative non contraignante visant à accepter l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe;
6. traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Seuls les porteurs de nos actions ordinaires (« actionnaires ») inscrits à la fermeture des bureaux le 6 mars 2018, soit la date de référence fixée pour l'assemblée, ont le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Le formulaire de procuration doit parvenir à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Société de fiducie AST (Canada), à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, au moins 48 heures (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les actionnaires inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne peuvent exercer leur droit de vote selon l'une des options décrites dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et dans le formulaire de procuration ci-joint. Les actionnaires non inscrits devraient suivre les directives données sur le formulaire d'instructions de vote ou tout autre formulaire de procuration que leur fournissent leurs intermédiaires en ce qui concerne la marche à suivre pour voter.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction et le formulaire de procuration sont joints au présent avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Par ordre du conseil d'administration de TransAlta Corporation

Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire,



John H. Kousinioris
Calgary (Alberta)
Le 6 mars 2018

Avis important concernant les documents de sollicitation de procurations et les procédures de notification et d'accès

La Société a choisi de recourir aux dispositions sur les procédures de notification et d'accès prévues dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* et le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (« **procédures de notification et d'accès** ») en ce qui a trait à la distribution aux actionnaires inscrits des documents relatifs à l'assemblée. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société d'afficher des versions électroniques de ses documents reliés aux procurations sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») et sur son site Web plutôt que d'avoir à envoyer par la poste des copies imprimées aux actionnaires inscrits. Les actionnaires inscrits continueront de recevoir le présent avis de convocation et un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instructions de vote, le cas échéant) et peuvent choisir de recevoir une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée conformément aux directives indiquées ci-après.

Les documents relatifs à l'assemblée seront disponibles à l'adresse www.meetingdocuments.com/ASTca/ta en date du 21 mars 2018. Ils seront également disponibles sur le site Web de la Société et sous son profil sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com en date du 21 mars 2018. Le recours à ce moyen de livraison est plus respectueux de l'environnement puisqu'il permettra de réduire l'utilisation de papier et il permettra aussi à la Société de réduire ses coûts d'impression et d'envoi par la poste. Nous prions les actionnaires de passer en revue les documents relatifs à l'assemblée avant la tenue du vote. Si vous préférez recevoir une copie imprimée de nos documents, sans frais, ou si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez communiquer avec votre agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada), sans frais au 1 888 433-6443.

La Société a également choisi de recourir à la procédure connue sous le nom d'« assemblage » relativement aux procédures de notification et d'accès. On parle d'assemblage lorsqu'un émetteur assujetti ayant recours aux procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé d'une circulaire de sollicitation de procurations de la direction à certains actionnaires ainsi qu'un avis de convocation à l'assemblée. En ce qui concerne l'assemblée, les actionnaires véritables recevront une copie imprimée de l'avis de convocation à l'assemblée, de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et d'un formulaire d'instructions de vote. Cependant, les actionnaires inscrits recevront l'avis lié aux procédures de notification et d'accès et un formulaire de procuration, sauf s'ils avaient auparavant demandé tous les documents relatifs à l'assemblée. À titre informatif, une copie imprimée des états financiers et du rapport de gestion s'y rapportant relativement au plus récent exercice de la Société a été envoyée par la poste aux actionnaires inscrits de même qu'aux actionnaires véritables qui avaient auparavant demandé de les recevoir.

Les demandes de copies imprimées devraient être faites le plus tôt possible et elles doivent parvenir à destination au plus tard le 6 avril 2018 afin de laisser suffisamment de temps aux actionnaires pour recevoir et examiner les documents relatifs à l'assemblée et renvoyer le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote avant la date butoir de réception des formulaires de procuration.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin, à la Société de fiducie AST (Canada), à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, ou à votre intermédiaire, afin que celle-ci ou celui-ci le reçoive au plus tard à 10 h (heure de Calgary) le 18 avril 2018.

INFORMATION GÉNÉRALE

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (« **circulaire** ») est datée du 6 mars 2018 et est distribuée aux porteurs de nos actions ordinaires (« **actionnaires** ») en lien avec la sollicitation, par la direction de TransAlta Corporation (« **TransAlta** », « **Société** », « **nous** », « **notre** » et « **nos** ») et le conseil d'administration (« **conseil** ») et pour leur compte, de procurations devant être exercées à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société (« **assemblée** »), ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La présente circulaire vous a été fournie parce qu'à la fermeture des bureaux le 6 mars 2018, soit la date de référence fixée aux fins de l'assemblée, vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de TransAlta. À titre d'actionnaire, vous avez le droit d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de TransAlta en personne ou par l'entremise d'un fondé de pouvoir. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webdiffusion de celle-ci à l'adresse www.transalta.com/investors/events-and-presentations.

Afin de stimuler la participation au vote, il se pourrait que des administrateurs, des dirigeants ou des employés de TransAlta communiquent avec vous par téléphone, par courriel, par télécopieur ou en personne, ou par l'entremise de notre conseiller stratégique des actionnaires et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors (« **Kingsdale** »). En ce qui concerne ces services de sollicitation de procurations, Kingsdale prévoit recevoir une rémunération estimative d'environ 30 000 \$ pour les services fournis, plus le montant total des frais par appel payable pour les appels aux porteurs individuels d'actions ordinaires.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'information sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de TransAlta, veuillez communiquer avec Kingsdale au 1 877 659-1820 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 416 867-2272 (ailleurs qu'en Amérique du Nord) ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 6 mars 2018, et tous les montants en dollars sont libellés en dollars canadiens.

À PROPOS DE NOTRE ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Qui peut voter à l'assemblée

Si vous déteniez des actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 6 mars 2018 (« **date de référence** »), vous avez le droit d'assister à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. Une action ordinaire de TransAlta représente un vote.

À la fermeture des bureaux le 6 mars 2018, nous comptons 287 903 467 actions ordinaires en circulation. Nos actions ordinaires sont négociées sous le symbole « **TA** » à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») et sous le symbole « **TAC** » à la Bourse de New York (« **NYSE** »).

Pour que nous puissions délibérer sur les points soumis à l'assemblée, au moins deux personnes détenant ou représentant par procuration au moins 25 % des actions en circulation donnant droit de vote à l'assemblée doivent être présentes.

À la fermeture des bureaux le 6 mars 2018, nous comptons également 10 175 380 actions privilégiées de série A, 1 824 620 actions privilégiées de série B, 11 000 000 d'actions privilégiées de série C, 9 000 000 d'actions privilégiées de série E et 6 600 000 actions privilégiées de série G émises et en circulation. Nos actions privilégiées sont négociées sous les symboles TA.PR.D, TA.PR.E, TA.PR.F, TA.PR.H et TA.PR.J, respectivement, à la TSX. Les porteurs de nos actions privilégiées n'ont pas droit de vote à cette assemblée.

Principaux actionnaires

À la connaissance de nos administrateurs et dirigeants, le texte qui suit indique les seules personnes, entreprises ou sociétés qui sont propriétaires inscrits ou véritables, qui exercent un contrôle ou ont une emprise, directement ou indirectement, sur au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation :

Nom du porteur	Type de propriété	Nombre de titres comportant droit de vote détenus	Pourcentage des titres comportant droit de vote en circulation détenus
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	Directe / Indirecte	31 829 959 actions ordinaires ¹	11,06 %

1. Information en date du 31 décembre 2017, fondée sur l'Annexe 13G/A déposée par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. le 13 février 2018.

Procédures de notification et d'accès

TransAlta a recours aux « procédures de notification et d'accès » (« **procédures de notification et d'accès** ») adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **ACVM** ») en ce qui a trait à la livraison de la circulaire et du rapport annuel de la Société de l'exercice 2017, qui comprend les états financiers consolidés audités de la Société et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (collectivement, « **documents relatifs à l'assemblée** »).

Selon les procédures de notification et d'accès, l'avis de convocation à l'assemblée et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas) seront envoyés par la poste à tous les actionnaires inscrits à la date de référence, au plus tard le 21 mars 2018. L'avis de convocation à l'assemblée fournit des instructions concernant la disponibilité des documents relatifs à l'assemblée sur certains sites Web. Les actionnaires peuvent avoir accès sans délai aux documents relatifs à l'assemblée à l'adresse www.meetingdocuments.com/ASTca/ta, et ces documents relatifs à l'assemblée seront également disponibles sur le site Web de la Société et sous son profil sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com ainsi que sur EDGAR au www.sec.gov. Les instructions sur la façon de demander une copie imprimée se trouvent dans l'avis. Le principal avantage de la procédure de notification et d'accès tient au fait qu'elle permet de réduire l'impact environnemental lié à la production et à la distribution de copies imprimées des documents en grandes quantités. TransAlta a obtenu une dispense de Corporations Canada lui permettant de recourir aux procédures de notification et d'accès plutôt qu'à la mise à la poste de la circulaire aux actionnaires.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant notre entreprise dans notre notice annuelle ainsi que dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il est

possible d'obtenir des exemplaires de ces documents et de nos autres documents destinés au public sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com, sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov.

Si vous préférez recevoir une copie imprimée de nos documents, sans frais, veuillez adresser votre demande comme suit :

Société de fiducie AST (Canada)
Tél. : 1 888 433-6443

Courriel : fulfillment@astfinancial.com

Communication avec le conseil

Notre conseil valorise un dialogue ouvert et accueille favorablement les avis de nos actionnaires. En 2017, notre conseil a approuvé une politique en matière d'interaction avec les actionnaires qui vise à encourager les actionnaires à exprimer leurs points de vue sur la gouvernance et d'autres sujets directement au conseil et à faciliter ces interventions. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à nos assemblées annuelles des actionnaires. À l'assemblée, le président du conseil ainsi que notre chef de la direction seront disponibles pour répondre aux questions des actionnaires. Entre les assemblées, la Société a en place un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le conseil, notamment avec les présidents des comités du conseil, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire de la Société ou en utilisant l'adresse courriel figurant ci-dessous. La politique en matière d'interaction avec les actionnaires se trouve sur notre site Web.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil ou l'un des membres du conseil en adressant leur correspondance à l'adresse suivante, en précisant qu'elle est adressée au conseil :

Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

Ou :

corporate_secretary@transalta.com

Signalement des irrégularités

Le conseil, dans le cadre de la surveillance exercée par le comité d'audit et des risques (« **CAR** »), a mis en place plusieurs options permettant aux employés, aux entrepreneurs, aux actionnaires et aux autres parties prenantes de signaler des irrégularités d'ordre comptable, des manquements à l'éthique ou toute autre question qu'ils souhaitent porter à l'attention du conseil. Vous pouvez communiquer avec le CAR de l'une des manières suivantes :

- page Web (portail interne) à l'adresse <http://transalta.ethicspoint.com>; ou
- message vocal anonyme et confidentiel laissé dans la boîte vocale du service d'assistance sur l'éthique de TransAlta au 1 855 374-3801 (États-Unis/Canada) et au 1 800 339276 (Australie); ou
- lettre adressée au :

Audit interne
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

ou Président du CAR
Objet « 003 »
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

Propositions d'actionnaires

Le 9 décembre 2018 est la date limite à laquelle la Société doit avoir reçu les propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle des actionnaires de TransAlta qui aura lieu en 2019. Toutes les propositions doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante :

TransAlta Corporation
À l'attention du chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

COMMENT VOTER

ACTIONNAIRE INSCRIT

Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions ordinaires de TransAlta en votre nom et si vous avez un certificat d'actions. En tant qu'actionnaire inscrit, vous pouvez :

Option 1. Assister à l'assemblée et voter en personne

Si vous souhaitez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas et ne retournez pas le formulaire de procuration (« **procuration** »). À votre arrivée à l'assemblée, inscrivez-vous auprès de notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada).

Vous êtes invité à assister à l'assemblée même si vous avez déjà soumis vos instructions de vote. Cependant, vous ne pourrez pas voter une autre fois à l'assemblée, à moins que vous ne révoquiez votre procuration. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Changer votre vote* » de la circulaire.

Option 2. Nommer un fondé de pouvoir

En nommant un fondé de pouvoir, vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom.

Veillez noter que vous pouvez nommer qui vous voulez pour être votre fondé de pouvoir. Cette personne ne doit pas nécessairement être un actionnaire de TransAlta ni le représentant de TransAlta nommé dans la procuration. Pour nommer quelqu'un d'autre à titre de fondé de pouvoir, veuillez biffer les noms imprimés sur la procuration et indiquer le nom de la personne que vous souhaitez désigner comme votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin. Veuillez indiquer la façon dont vous voulez que vos droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'égard de chaque point à l'ordre du jour. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de voter conformément à vos instructions à l'assemblée. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée, les droits de vote rattachés à vos actions ne seront pas exercés. Votre fondé de pouvoir sera tenu de s'inscrire auprès de notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada), à son arrivée à l'assemblée.

Si vous retournez votre procuration signée sans avoir nommé qui que ce soit pour être votre fondé de pouvoir, Gordon D. Giffin, président du conseil, et Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction de TransAlta, ont accepté d'agir en tant que vos fondés de pouvoir pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou pour s'abstenir de le faire à l'assemblée conformément à vos instructions.

Si vous décidez de nommer Gordon D. Giffin et Dawn L. Farrell pour être vos fondés de pouvoir, mais n'indiquez pas la façon dont vous voulez qu'ils exercent vos droits de vote, ils exerceront vos droits de vote comme suit :

- **POUR l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur;**
- **POUR la reconduction du mandat de l'auditeur;**
- **POUR la résolution spéciale visant à approuver la réduction du capital déclaré;**
- **POUR le vote consultatif non contraignant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.**

Option 3. Voter par procuration

Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée en personne ou par l'entremise de votre fondé de pouvoir, vous pouvez voter selon l'une des façons suivantes :

Par la poste	<ul style="list-style-type: none">remplissez, datez et signez la procuration conformément aux directives données dans celle-ci;retournez le formulaire rempli dans l'enveloppe fournie à cette fin à la Société de fiducie AST (Canada), à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1.
Par téléphone	<ul style="list-style-type: none">composez le 1 888 489-7352 à partir d'un téléphone à clavier et suivez les instructions vocales;reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre numéro de contrôle à 13 caractères, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration;communiquez vos instructions de vote en utilisant le clavier du téléphone.
Par Internet	<ul style="list-style-type: none">accédez au site Web www.astvotemaprocuracion.com et suivez les instructions;reportez-vous à la procuration qui vous a été envoyée pour connaître votre numéro de contrôle à 13 caractères, lequel est situé dans le coin inférieur gauche au verso de la procuration;communiquez vos instructions de vote électroniquement par Internet.

Veillez noter que vos instructions de vote doivent être reçues au plus tard 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Le président de l'assemblée peut, à son gré et sans préavis, renoncer à appliquer l'heure limite du dépôt des procurations.

Changer votre vote

Vous pouvez changer un vote que vous avez exercé par procuration si ce changement parvient à destination avant **10 h (heure de Calgary) le 18 avril 2018** ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée ajournée ou reportée, selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- en soumettant une nouvelle procuration qui porte une date postérieure à celle de la procuration soumise précédemment et en l'envoyant par la poste à la Société de fiducie AST (Canada), à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; ou
- en votant une nouvelle fois par téléphone ou par Internet.

Vous pouvez révoquer un vote que vous avez exercé par procuration en votant en personne à l'assemblée, si :

- vous avez soumis par la poste un avis de révocation qui porte votre signature ou la signature de votre mandataire ou, si l'actionnaire est une société, le sceau de la société ou la signature d'un de ses membres de la direction ou d'un mandataire dûment autorisé de celle-ci, à la Société de fiducie AST (Canada), à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1. Votre avis de révocation doit parvenir à destination avant la fermeture des bureaux (heure de Calgary) le 18 avril 2018 ou, en cas d'ajournement ou de report, le jour ouvrable précédant la reprise de l'assemblée ajournée ou reportée; ou
- vous avez donné un avis de révocation écrit qui porte votre signature ou celle de votre mandataire au président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

ACTIONNAIRE VÉRITABLE

Vous êtes un actionnaire véritable si vos actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire et que votre certificat est détenu auprès d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs, d'un fiduciaire ou d'une autre institution (chacun, « **intermédiaire** »). À titre d'actionnaire véritable, vous pouvez :

Option 1. Voter par l'entremise de votre intermédiaire

Si vous souhaitez exercer vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire, vous devez suivre les instructions indiquées sur la procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) fourni par votre intermédiaire.

Option 2. Voter en personne

Si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, vous devez vous nommer fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu sur la procuration (ou le formulaire d'instructions de vote). Ne remplissez pas la partie relative au vote sur la procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) puisque votre vote sera recueilli à l'assemblée et retournez la procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) à votre intermédiaire dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Veillez noter que si vous êtes un actionnaire véritable des États-Unis et que vous souhaitez assister à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne, vous devez suivre les directives données au verso de votre procuration (ou formulaire d'instructions de vote) pour obtenir une procuration réglementaire. Lorsque vous aurez reçu votre procuration réglementaire, vous devrez la soumettre et la livrer à la Société ou à son agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada), avant la date de dépôt des procurations pour pouvoir exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne.

Option 3. Voter par téléphone ou par Internet

Si vous souhaitez voter par téléphone ou par Internet, veuillez suivre les instructions de vote par téléphone ou par Internet indiquées sur le *formulaire de demande d'instructions de vote*. TransAlta pourrait utiliser le service Broadridge QuickVote™ pour aider les actionnaires véritables à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions par téléphone. De même, Kingsdale pourrait communiquer avec ces actionnaires véritables pour les aider à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions au téléphone.

Changer votre vote

Si vous avez exercé vos droits de vote par l'entremise de votre intermédiaire et que vous désirez modifier ou révoquer votre vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour discuter de la possibilité d'un tel changement et de la procédure à suivre.

**Des questions?
Communiquez avec notre
agent chargé de la tenue
des registres et agent des
transferts, Société de
fiducie AST (Canada),
au 1 800 387.0825 ou au
www.astfinancial.com/ca-fr.**

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a cinq points à l'ordre du jour :

1. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les clauses de fusion de TransAlta fixent le nombre d'administrateurs minimal et maximal de la Société respectivement à 3 et à 19. Chaque année, notre conseil se penche sur le nombre d'administrateurs requis pour assurer une prise de décision efficace, constituer les comités du conseil et répondre aux exigences liées à la planification de la relève.

Dix administrateurs ont été désignés à titre de candidats aux postes d'administrateur. Tous les candidats sont actuellement administrateurs de la Société et chacun d'eux a fait part de sa volonté d'assumer ce rôle. Chaque administrateur élu remplira ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. Nous employons une grille indiquant les compétences et l'expérience combinées de nos candidats aux postes d'administrateur, qui figure à la page 29 de la présente circulaire.

Notre politique de vote à la majorité des voix

La politique de vote à la majorité des voix de la Société prévoit que, lors d'une élection non contestée d'administrateurs à une assemblée annuelle des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Dans le cas contraire, le candidat au poste d'administrateur doit présenter sa démission au reste du conseil dans les plus brefs délais afin que celui-ci l'examine. Si le conseil décide de ne pas accepter la démission pour quelque motif que ce soit, il publiera sans délai un communiqué de presse annonçant sa décision, y compris la raison pour laquelle il n'accepte pas la démission, et il en informera également la TSX. Voir l'annexe B de la présente circulaire pour en savoir plus sur notre politique de vote à la majorité des voix.

Candidats

Par résolution du conseil, le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée a été fixé à 10. Les 10 candidats proposés à l'élection aux postes d'administrateur en 2018 sont indiqués ci-dessous. Nous aimerions souligner la contribution et les services que M. Thomas Jenkins a rendus à la Société et au conseil. Celui-ci a décidé de ne pas se représenter à l'élection à cette assemblée. M. Jenkins a siégé à titre d'administrateur à partir de 2014 et a été membre du comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (« **CGSDD** »). L'honorable Rona H. Ambrose a été nommée par le conseil en date du 13 juillet 2017 et M. Bryan D. Pinney est un nouveau candidat au poste d'administrateur pour 2018.

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| i) Rona H. Ambrose | vi) Gordon D. Giffin |
| ii) John P. Dielwart | vii) Yakout Mansour |
| iii) Timothy W. Faithfull | viii) Georgia R. Nelson |
| iv) Dawn L. Farrell | ix) Beverlee F. Park |
| v) Alan J. Fohrer | x) Bryan D. Pinney |

Les biographies de nos 10 candidats proposés à l'élection aux postes d'administrateur figurent dans la rubrique qui suit. Chaque administrateur a convenu d'exercer son mandat d'administrateur s'il est élu.

RONA H. AMBROSE¹



Âge : 48 ans
Alberta, Canada
Administratrice depuis 2017
Indépendante

Domaines d'expertise

- Affaires gouvernementales / Administration publique
- Communications
- Environnement / Changements climatiques
- Réglementation et conformité
- Ressources humaines / Rémunération de la haute direction
- Stratégie et développement

Administratrice de sociétés. L'honorable Rona Ambrose est une leader d'envergure nationale qui a été chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes du Canada et chef du Parti conservateur du Canada. À titre de membre clé du Cabinet fédéral pendant une dizaine d'années, elle a exercé les fonctions de ministre dans neuf ministères du gouvernement canadien. Elle a entre autres occupé les postes de vice-présidente du Conseil du trésor pendant plusieurs années et de présidente du comité du Cabinet sur la sécurité publique, la justice et les questions autochtones. En tant qu'ancienne ministre de l'Environnement responsable du régime réglementaire sur les gaz à effet de serre en place dans plusieurs secteurs industriels, elle comprend les défis auxquels le secteur des énergies fossiles fait face.

M^{me} Ambrose a été responsable de l'élaboration de plusieurs politiques fédérales, qu'il s'agisse de stratégies industrielles en matière d'achats militaires, d'innovations en matière de santé et d'améliorations apportées aux lois en matière d'agressions sexuelles.

M^{me} Ambrose est reconnue comme un ardent défenseur des droits des femmes au Canada et dans le monde et a été à la tête du mouvement mondial ayant mené à la création de la « Journée internationale de la fille » aux Nations Unies. Elle a également été responsable de veiller à ce que les femmes autochtones au Canada obtiennent finalement des droits matrimoniaux égaux. Elle s'est battue avec succès pour la création d'un programme canadien visant les femmes et filles yézidis qui ont été des esclaves sexuelles de l'EI afin que celles-ci soient amenées en sécurité au Canada à titre de réfugiées.

M^{me} Ambrose siège en outre au conseil consultatif de l'Institut canadien des affaires mondiales et est administratrice de la Société financière Manuvie. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Victoria et d'une maîtrise ès arts (sciences politiques) de l'Université de l'Alberta. Elle est également titulaire d'un diplôme du Harvard Kennedy School of Government Senior Leaders Program.

M^{me} Ambrose possède une solide expérience de leadership acquise dans un vaste éventail de postes aux échelons les plus élevés du gouvernement canadien. Sa grande expérience de la politique publique et ses compétences manifestes pour amener des gens ayant des points de vue différents à s'entendre renforceront notre conseil et la Société. En conséquence, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M^{me} Ambrose au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités ²	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	5 de 5	100 %		
Comité d'audit et des risques	2 de 2	100 %	100 %	74 783 \$
Comité des ressources humaines	2 de 2	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	1 844	2 706	4 550	34 443 \$	En voie de s'y conformer

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Société financière Manuvie	Rémunération et dotation en personnel cadre; gestion des risques

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes		
Société	Administrateur	Comité
Société financière Manuvie	P. Thomas Jenkins	Comité de gestion des risques

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

JOHN P. DELWART¹



Âge : 65 ans
Alberta, Canada
Administrateur depuis 2014
Indépendant

Domaines d'expertise

- Communications
- Environnement / Changements climatiques
- Fusions et acquisitions
- Génie et technique
- Pétrole et gaz
- Réglementation et conformité
- Services financiers / Services bancaires d'investissement
- Stratégie et développement

Administrateur de sociétés. M. Dielwart était auparavant chef de la direction d'ARC Resources Ltd., propriétaire et exploitante d'avares pétroliers et gazières dans l'Ouest canadien. Il en a supervisé la croissance depuis son démarrage en 1996 jusqu'à ce qu'elle atteigne une capitalisation boursière d'environ 10 G\$.

Après avoir pris sa retraite d'ARC Resources Ltd. le 1^{er} janvier 2013, M. Dielwart s'est joint à nouveau à ARC Financial Corp. (« **ARC Financial** ») en qualité de vice-président du conseil. Celle-ci est le principal gestionnaire canadien de capital-investissement axé sur l'énergie. M. Dielwart aide son équipe de direction dans les domaines de la gouvernance interne et des décisions en matière d'investissement. En raison de sa vaste expérience en création, mise sur pied et direction de l'une des sociétés pétrolières et gazières parmi les plus fructueuses du Canada, le mentorat auprès des employés d'ARC Financial et la gestion des sociétés détenues par celle-ci constituent ses principales responsabilités. Il est membre des comités des investissements et de la stratégie d'ARC Financial et la représente actuellement au conseil de Modern Resources Ltd. et d'Aspenleaf Energy Limited.

Avant de se joindre à ARC Financial en 1994, M. Dielwart a travaillé pendant 12 ans pour un grand cabinet de génie-conseil en pétrole et en gaz naturel établi à Calgary en qualité de vice-président principal et d'administrateur et y a acquis de vastes connaissances techniques des terrains pétrolières et gazifères de l'Ouest canadien.

M. Dielwart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec distinction (génie civil) de l'Université de Calgary. Il est membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA) et a déjà été président du conseil d'administration de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP). En 2015, M. Dielwart a été admis au Calgary Business Hall of Fame. M. Dielwart est également coprésident du Sheldon Kennedy Child Advocacy Centre.

Le conseil estime que M. Dielwart est un administrateur indépendant diligent qui fait profiter la Société d'une riche expérience en gestion et en entrepreneuriat ainsi que d'une excellente connaissance des marchés des marchandises, notamment ceux du pétrole et du gaz, où nous exerçons des activités. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Dielwart au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	10 de 11	91 %		
Comité d'audit et des risques	5 de 5	100 %	100 %	160 000 \$
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable	4 de 4	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	0	75 001	75 001	567 758 \$	
2016	0	52 136	52 136	383 200 \$	Atteinte
2015	0	26 098	26 098	121 356 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
ARC Resources Ltd.	Santé, sécurité et environnement (président); réserves
Denbury Resources Inc.	Président du conseil; réserves et santé, sécurité et environnement

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 657 429	97,71 %	2 779 026	2,29 %

TIMOTHY W. FAITHFULL



Âge : 73 ans
Londres, Royaume-Uni
Administrateur depuis 2003
Indépendant

Domaines d'expertise

- Économie et affaires
- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Gestion des risques / Assurance
- Mines
- Négociation / Commercialisation
- Opérations internationales
- Pétrole et gaz
- Ressources humaines
- Stratégie et développement

Administrateur de sociétés. M. Faithfull a, pendant 36 ans, occupé diverses fonctions à l'échelle internationale au sein de Royal Dutch/Shell plc (énergie), surtout dans le développement de projets visant le GNL et de produits pétroliers. À titre de président et chef de la direction de Shell Canada Limitée, il a été responsable de la concrétisation du projet de 6 G\$ des sables bitumineux de l'Athabasca en 2003; il s'agissait, à ce moment-là, de la première entreprise entièrement intégrée d'exploitation et de raffinage de sables bitumineux en 25 ans. Il possède une vaste expérience des risques liés aux marchandises et de la gestion des risques, qu'il a acquise alors qu'il dirigeait les opérations de négociation du pétrole brut mondiales pour la Shell International Trading and Shipping Company de 1993 à 1996. Il a été président du conseil et chef de la direction de Shell Eastern Petroleum à Singapour de 1996 à 1999, y compris de sa plus grande raffinerie et de ses activités liées aux opérations de négociation de produits pétroliers en Asie-Pacifique.

Au Royaume-Uni, il est administrateur principal indépendant et membre du comité des risques et du comité d'audit d'ICE Futures Europe (« **IFEU** »), importante bourse électronique mondiale pour les produits énergétiques, marchandises et marchés à terme d'instruments financiers. Il est membre du comité chargé de surveiller l'ICE Brent Index, indice utilisé dans le règlement des contrats à terme liés au pétrole brut Brent, pour lequel l'IFEU est l'administrateur des prix de référence réglementés. Il a été administrateur de l'Enerflex Systems Income Fund, de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, d'AMEC plc et de Shell Pension Trust Limited.

À Calgary, il a été membre du conseil de la Calgary Health Trust et de l'Epcor Arts Centre. Au Royaume-Uni, il est président du conseil de Starehe UK, qui soutient des écoles pour enfants défavorisés à Nairobi, au Kenya, et fiduciaire du Canada UK Colloquium, toutes des entités fermées. Il siège au comité d'examen des dons à l'Université d'Oxford.

M. Faithfull est titulaire d'une maîtrise ès arts (philosophie, science politique et économie) de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni. Il est un « Distinguished Friend » de celle-ci et de la London Business School.

M. Faithfull fait profiter la Société et le conseil de nombreuses années d'expérience de gestion et, surtout, de connaissances de la mise en valeur de projets d'envergure et de la gestion des risques liés aux marchandises dans les domaines pétrolier et gazier. Il sait assurer une surveillance diligente et responsable de la Société et, par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Faithfull au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	11 de 11	100 %		
Comité d'audit et des risques	5 de 5	100 %	100 %	224 198 \$ ⁵
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable	4 de 4	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	64 119	74 289	138 408	1 047 749 \$	
2016	50 194	72 758	122 952	903 697 \$	Atteinte
2015	21 643	68 821	90 464	420 658 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Audit; santé, sécurité, intégrité de l'actif et environnement

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes		
Société	Administrateur	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Gordon Giffin	Audit

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 789 723	97,82 %	2 646 732	2,18 %

DAWN L. FARRELL¹



Âge : 58 ans
Alberta, Canada
Administratrice depuis 2012
Non indépendante

Domaines d'expertise

- Communications
- Construction
- Économie et affaires
- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Fusions et acquisitions
- Mines / Foresterie
- Négociation / Commercialisation
- Opérations internationales
- Stratégie et développement

Présidente et chef de la direction de TransAlta Corporation. M^{me} Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta Corporation le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation de 2009 à 2011 et de vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement, de 2008 à 2009.

M^{me} Farrell compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité, où elle a occupé des fonctions au sein de TransAlta et de BC Hydro. Elle a été vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement; vice-présidente à la direction, Expansion d'entreprise; vice-présidente à la direction, Projets de production indépendante d'électricité; vice-présidente, Commercialisation des produits énergétiques et développement de la production indépendante d'électricité au sein de TransAlta Corporation.

De 2003 à 2006, M^{me} Farrell a agi à titre de vice-présidente à la direction, Production chez BC Hydro. En 2006, elle y a été nommée vice-présidente à la direction, Ingénierie, relations avec les peuples autochtones et production.

M^{me} Farrell siège au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la cote de la NYSE, du Conference Board du Canada et du Conseil canadien des affaires. Elle est membre de la Commission trilatérale et du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise.

Elle a déjà siégé au conseil d'administration du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation et de Vision Quest Windelectric.

M^{me} Farrell est titulaire d'un baccalauréat en commerce, avec une majeure en finances, et d'une maîtrise en économie de l'Université de Calgary. Elle a aussi suivi le programme intitulé Advanced Management Program de l'Université Harvard.

En tant que présidente et chef de la direction de la Société, M^{me} Farrell est responsable de l'intendance générale de TransAlta, notamment d'assurer le leadership stratégique de la Société. Elle s'avère une solide leader capable de transformer TransAlta en une société d'énergies propres de premier plan au Canada. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Farrell au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	11 de 11	100 %	100 %	s.o.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice

Exercice	Actions ordinaires ⁶	Unités d'actions ⁷	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁸
2017	135 264	647 739	783 003	5 927 335 \$	
2016	135 262	505 764	641 026	4 711 535 \$	Atteinte
2015	134 100	321 044	455 144	2 116 420 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités

Société	Comité
The Chemours Company	Rémunération; mises en candidature et gouvernance

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes

Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017

Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 761 470	97,80 %	2 674 985	2,20 %

ALAN J. FOHRER



Âge : 67 ans
Californie, États-Unis
Administrateur depuis 2013
Indépendant

Domaines d'expertise

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Économie et affaires
- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Génie et technique
- Opérations internationales
- Réglementation et conformité
- Stratégie et développement

Administrateur de sociétés. M. Fohrer a été président du conseil et chef de la direction de la Southern California Edison Company (« **SCE** »), filiale d'Edison International (« **Edison** ») et l'une des plus grandes sociétés de services publics d'électricité des États-Unis. Il a été élu chef de la direction en 2002 et président du conseil en 2007. En 2000, M. Fohrer a été élu président et chef de la direction d'Edison Mission Energy (« **EME** »), filiale d'Edison qui possède et exploite des installations électriques indépendantes. Au cours de son mandat au sein d'EME, M. Fohrer a restructuré certains projets internationaux, accroissant ainsi la valeur des actifs vendus au cours des années subséquentes. M. Fohrer a également été vice-président directeur, trésorier et chef des finances d'Edison et de la SCE de 1995 à 1999. Il a pris sa retraite en décembre 2010, après 37 ans de service au sein d'Edison.

M. Fohrer siège actuellement au conseil de PNM Resources, Inc., société de portefeuille ouverte dans le secteur de l'énergie, de Blue Shield of California, société d'assurance-maladie à but non lucratif, et de Synagro, société fermée de gestion des déchets.

M. Fohrer a siégé au conseil d'administration de l'Institute of Nuclear Power Operations, de la California Chamber of Commerce, de Duratek, Inc., d'Osmose Utilities Services, Inc. et de MWH, Inc. Il est aussi membre du Viterbi School of Engineering Board of Councilors de la University of Southern California et président de la California Science Centre Foundation.

M. Fohrer est titulaire d'une maîtrise en génie civil de la University of Southern California ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la California State University, toutes deux situées à Los Angeles.

M. Fohrer fait profiter la Société et le conseil de son expérience en comptabilité et en finances, de même que de ses connaissances du secteur de la production d'énergie, que ce soit sur les marchés réglementés ou déréglementés. Il a également exercé un leadership efficace à titre de président du comité d'audit et des risques. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Fohrer au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	9 de 11	82 %	100 %	246 829 \$ ⁵
Comité d'audit et des risques	5 de 5	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	6 398	64 625	71 023	537 644 \$	
2016	6 398	49 512	55 910	410 939 \$	Atteinte
2015	6 398	31 722	38 120	177 260 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
PNM Resources, Inc.	Audit et déontologie; rémunération et ressources humaines (président)

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 877 413	97, 89 %	2 559 042	2,11 %

L'AMBASSADEUR GORDON D. GIFFIN⁹



Âge : 68 ans
Géorgie, États-Unis
Administrateur depuis 2002
Président du conseil depuis 2011
Indépendant

Domaines d'expertise

- Affaires gouvernementales / Administration publique
- Droit
- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Opérations internationales
- Pétrole et gaz
- Réglementation et conformité
- Stratégie et développement

Avocat et associé principal, Dentons (cabinet d'avocats). L'ambassadeur Giffin est associé principal du cabinet d'avocats Dentons (auparavant, McKenna Long & Aldridge LLP), tant à Washington, D.C. qu'à Atlanta. Il s'occupe surtout d'opérations internationales liées à la négociation, à l'énergie et à la politique publique. Il a exercé sa profession en cabinet et au service du gouvernement pendant plus de 40 ans. Il a occupé la fonction d'ambassadeur des États-Unis au Canada et a géré les relations bilatérales Canada-États-Unis, dont la politique énergétique et environnementale, d'août 1997 à avril 2001. Auparavant, il a été chef du contentieux et directeur législatif pour le sénateur américain Sam Nunn, assumant la responsabilité des activités juridiques et législatives.

L'ambassadeur Giffin a été avocat dans le secteur de l'énergie à titre de conseiller pendant 30 ans, s'occupant de plusieurs causes liées à la réglementation du secteur de l'énergie devant les tribunaux administratifs et judiciaires fédéraux et étatiques et de différentes opérations, dont des fusions et des acquisitions. Pendant ses 10 ans dans la fonction publique, il a été avocat et conseiller principal du Sénat américain, où il a notamment participé à d'importants projets de politique publique en énergie. Pendant ses quatre ans comme ambassadeur des États-Unis au Canada, ses responsabilités principales touchaient les questions politiques dans le contexte canado-américain, notamment en matière énergétique. Il possède une expérience considérable des questions liées aux politiques industrielles et publiques.

Depuis qu'il a quitté la fonction publique, il a repris l'exercice de la profession d'avocat et continue de participer activement à des mesures d'intérêt public et aux affaires internationales grâce à son appartenance au Council on Foreign Relations et à la Commission Trilatérale.

L'ambassadeur Giffin est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Duke (Durham, Caroline du Nord) et d'un juris doctor de la Faculté de droit de l'Université Emory (Atlanta, Géorgie).

L'ambassadeur Giffin fait profiter la Société et le conseil de son expérience en droit, en réglementation et en affaires gouvernementales. En tant que président du conseil, il a su diriger le conseil et la Société dans des périodes difficiles sur le plan de la réglementation et, ce faisant, il a démontré un engagement constant et une loyauté sans faille envers la Société et ses parties prenantes. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de l'ambassadeur Giffin au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	11 de 11	100 %	100 %	436 134 \$ ⁵

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires ¹⁰	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	119 917	23 311	143 228	1 084 236 \$	
2016	87 141	22 830	109 971	808 287 \$	Atteinte
2015	53 753	21 594	75 347	350 364 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Administrateur principal; audit; mises en candidature et gouvernance (président)
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Dons et parrainages; ressources humaines et rémunération (président); investissements des caisses fiduciaires de retraite du CN; planification stratégique

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes		
Société	Administrateur	Comité
Canadian Natural Resources Limited	Timothy Faithfull	Audit

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
117 995 546	97,17 %	3 440 909	2,83 %

YAKOUT MANSOUR



Âge : 70 ans
Californie, États-Unis
Administrateur depuis 2011
Indépendant

Domaines d'expertise

- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Génie et technique
- Gestion des risques / Assurance
- Négociation
- Réglementation et conformité
- Stratégie et développement
- Technologie / Recherche / Télécommunications

Administrateur de sociétés. M. Mansour compte plus de 40 ans d'expérience tant comme ingénieur que comme membre de la direction dans le secteur des services publics d'électricité au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Il a quitté son poste de président et chef de la direction de la California Independent System Operator Corporation (« **CAISO** ») en 2011, qu'il occupait depuis 2005. La CAISO est chargée d'exploiter et de contrôler 80 % du réseau électrique californien, de concevoir et d'exploiter le marché de l'électricité en Californie et de règlements totalisant plus de 8 G\$ par année. Sous la direction de M. Mansour, la structure du marché californien a été entièrement revue et la CAISO a établi le marché et la base technique pour mettre en place des normes parmi les plus rigoureuses du monde en matière de portefeuille d'énergie renouvelable. Auparavant, M. Mansour avait occupé divers postes de haute direction auprès de BC Hydro et de la British Columbia Transmission Corporation, où il était chargé de l'exploitation, de la gestion d'actifs et des affaires entre services publics du réseau d'électricité.

Ingénieur et Fellow de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers, M. Mansour est l'auteur et le coauteur de nombreuses publications. Il est reconnu internationalement dans le domaine du génie énergétique et a reçu de nombreux prix importants pour son apport au secteur.

En 2009, M. Mansour a été nommé vice-président du comité consultatif sur l'électricité du ministère de l'Énergie américain. Il a aussi siégé à divers comités de la North American Electric Reliability Corporation et de l'organisme l'ayant précédée, le CEGRE, au Conseil du transport de l'Association canadienne de l'électricité et au conseil d'administration de l'Electric Power Research Institute.

M. Mansour est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Égypte) ainsi que d'une maîtrise en sciences de l'Université de Calgary (Calgary, Alberta).

M. Mansour fait profiter la Société et le conseil de dizaines d'années d'expérience sur des marchés concurrentiels en production, en transport et en produits énergétiques sur les marchés réglementés et déréglementés. Son expertise technique et opérationnelle apporte une importante diversité de pensées et de perspectives au conseil. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M. Mansour au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	11 de 11	100 %		
Comité d'audit et des risques	5 de 5	100 %	100 %	216 444 \$ ⁵
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable	4 de 4	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	5 231	69 953	75 184	569 143 \$	
2016	5 231	54 730	59 961	440 713 \$	Atteinte
2015	5 231	36 494	41 725	194 022 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités
Aucun

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
118 794 450	97,82 %	2 642 005	2,18 %

GEORGIA R. NELSON



Âge : 68 ans
Illinois, États-Unis
Administratrice depuis 2014
Indépendante

Domaines d'expertise

- Construction
- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Fusions et acquisitions
- Génie et technique
- Négociation / Commercialisation
- Opérations internationales
- Réglementation et conformité
- Ressources humaines
- Stratégie et développement

Présidente et chef de la direction de PTI Resources, LLC. M^{me} Nelson est présidente et chef de la direction de PTI Resources, LLC, cabinet de services-conseils indépendant créé en 2005. M^{me} Nelson a eu une carrière de 35 ans dans le secteur de la production d'électricité, dans divers postes de haute direction pour Edison International et ses filiales de 1971 à 2005. Elle a été présidente de Midwest Generation Edison Mission Energy (EME) de 1999 jusqu'à sa retraite en 2005, de même que directrice générale d'EME Americas de 2002 à 2005. Ses responsabilités professionnelles comprenaient la gestion des activités d'électricité réglementées et non réglementées et d'une grande filiale dans le domaine de la négociation de l'énergie, ainsi que la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité aux États-Unis, à Porto Rico, au Royaume-Uni, en Turquie, en Thaïlande, en Indonésie, en Australie et en Italie. M^{me} Nelson a une grande expérience des négociations commerciales internationales, des questions de politique environnementale et des ressources humaines.

M^{me} Nelson est actuellement administratrice de Cummins Inc., de Ball Corporation et de Sims Metal Management Ltd. Elle est également administratrice de la société fermée CH2MHILL Corporation. Elle a été administratrice de Nicor, Inc.

M^{me} Nelson a été membre du comité exécutif du National Coal Council de 2000 à 2015 et a été présidente de son conseil de 2006 à 2008. Elle siège au comité consultatif du Center for Executive Women de l'Université Northwestern. M^{me} Nelson a été nommée au palmarès Directorship 100 de la National Association of Corporate Directors (« **NACO** ») en 2012 et est Fellow du conseil de cette association.

Au sein de TransAlta, M^{me} Nelson est présidente du comité des ressources humaines du conseil.

M^{me} Nelson est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université Pepperdine et d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Southern California.

M^{me} Nelson fait profiter la Société et le conseil de connaissances spécialisées du secteur de l'énergie, du secteur minier, de même qu'en gestion des ressources humaines. En tant que présidente du comité des ressources humaines du conseil, M^{me} Nelson a dirigé le comité dans le cadre de prises de décisions efficaces et dans l'exercice de ses fonctions. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la réélection de M^{me} Nelson au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	11 de 11	100 %	100 %	246 734 \$ ⁵
Comité des ressources humaines	6 de 6	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	0	61 997	61 997	469 317 \$	
2016	0	46 938	46 938	344 994 \$	En voie de s'y conformer
2015	0	29 287	29 287	136 185 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
Ball Corporation	Ressources humaines; mises en candidature / gouvernance
Cummins, Inc.	Audit; rémunération, gouvernance et mises en candidature
Sims Metal Management Ltd.	Sécurité, santé, environnement et collectivités; rémunération

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
106 023 523	87,31 %	15 412 932	12,69 %

BEVERLEE F. PARK¹



Âge : 56 ans
Colombie-Britannique, Canada
Administratrice depuis 2015
Indépendante

Domaines d'expertise

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Énergie électrique / Services publics
- Environnement / Changements climatiques
- Fusions et acquisitions
- Gestion des risques / Assurance
- Mines / Foresterie
- Réglementation et conformité
- Ressources humaines
- Stratégie et développement

Administratrice de sociétés. M^{me} Park possède de l'expérience au sein de la direction et du conseil de sociétés dans plusieurs secteurs, dont ceux des produits forestiers, de l'expédition, des mines, du transport, de l'immobilier et du transport d'électricité. M^{me} Park a travaillé pour TimberWest Forest Corp. pendant 17 ans et y occupait récemment le poste de chef de l'exploitation jusqu'à son départ à la retraite en 2013. Au fil des années, elle y a également occupé les postes de chef de la direction par intérim, de présidente de la division immobilière (Couverdon Real Estate) et de vice-présidente à la direction et chef des finances.

Fortes de ses qualités de leader exercées au sein de sociétés ouvertes, fermées et d'État, M^{me} Park possède une vaste expérience de plusieurs environnements opérationnels et marchés nationaux et internationaux, plus précisément en ce qui a trait à la création de valeur pour les actionnaires, au repositionnement stratégique à long terme, à l'excellence opérationnelle, à la gestion des risques, aux enjeux réglementaires ainsi qu'aux restructurations, acquisitions et dessaisissements.

M^{me} Park est actuellement administratrice de Teekay LNG Partners, société ouverte inscrite à la cote de la NYSE dont elle préside le comité d'audit. Teekay LNG Partners est l'un des plus importants propriétaires indépendants de transporteurs de GNL et de GPL à l'échelle mondiale. Elle est aussi administratrice de SSR Mining Inc. (TSX/NASDAQ), société minière ouverte axée sur l'exploitation, la mise en valeur, l'exploration et l'acquisition de projets de métaux précieux en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. M^{me} Park est membre du conseil d'administration de l'Université de Colombie-Britannique. Elle est également administratrice d'InTransit BC, société fermée de transport rapide sur rail, dont elle préside le comité d'audit. Auparavant, elle a été administratrice de BC Transmission Corporation, au sein de laquelle elle a été présidente du comité d'audit.

M^{me} Park est titulaire d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill (Montréal, Québec) et d'une maîtrise en administration des affaires du programme de cadres de direction de l'Université Simon Fraser. Elle est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés (FCPA) et Fellow de l'Institute of Chartered Accountants de la Colombie-Britannique.

M^{me} Park fait profiter la Société et le conseil de plus de 30 ans d'expérience dans les domaines des finances et de la comptabilité et d'une expérience de leader chevronnée en matière de gestion de restructuration organisationnelle. Sa vaste expérience pour ce qui est d'accroître la valeur pour les actionnaires ainsi que ses solides compétences financières en font un précieux atout pour le conseil. Par conséquent, le conseil recommande de voter POUR la réélection de M^{me} Park au poste d'administratrice.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
Conseil d'administration	11 de 11	100 %		
Comité d'audit et des risques	5 de 5	100 %	100 %	167 500 \$
Comité des ressources humaines	6 de 6	100 %		

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice					
Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
2017	18 739	44 602	63 341	479 491 \$	
2016	18 739	22 348	41 087	301 989 \$	En voie de s'y conformer
2015	9 293	9 530	18 823	87 529 \$	

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités	
Société	Comité
SSR Mining Inc.	Audit; sécurité et développement durable; rémunération
Teekay LNG Partners	Audit (présidente); gouvernance; conflits (présidente)

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes
Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017			
Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
106 378 987	87,60 %	15 057 468	12,40 %

BRYAN D. PINNEY¹



Nouveau candidat au conseil

Âge : 65 ans

Alberta, Canada

Indépendant

Domaines d'expertise

- Comptabilité, finances et fiscalité
- Construction
- Économie et affaires
- Services financiers / Services bancaires d'investissement
- Fusions et acquisitions
- Gestion des risques
- Mines / Foresterie
- Pétrole et gaz
- Ressources humaines / Rémunération de la haute direction
- Stratégie et développement

Administrateur de sociétés. Bryan Pinney est administrateur de Bryan D. Pinney Professional Corporation, société qui fournit des conseils financiers et des services de consultation à un éventail de clients.

M. Pinney possède plus de 30 ans d'expérience auprès de nombreuses sociétés canadiennes parmi les plus grandes, surtout dans les secteurs de l'énergie et des ressources et de la construction. M. Pinney a été associé de Deloitte entre 2002 et 2015. Il a été associé directeur du bureau de Calgary de 2002 à 2007, associé directeur national en audit et assurances de 2007 à 2011 et enfin, vice-président jusqu'en juin 2015.

M. Pinney a été administrateur au sein du conseil d'administration de Deloitte et président du comité des finances et de l'audit. Avant de se joindre à Deloitte, il était associé auprès d'Andersen LLP, où il a agi à titre d'associé directeur à Calgary de 1991 à mai 2002.

À l'heure actuelle, M. Pinney est administrateur principal de North American Energy Partners Inc. Il est également administrateur de Persta Resources Inc., société pétrolière et gazière de Hong Kong ouverte. M. Pinney est en outre le président sortant du conseil d'administration de l'Université Mount Royal et a auparavant siégé au sein du conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. De plus, il est administrateur au sein d'une société fermée. M. Pinney est Fellow de l'Institut des comptables agréés, évaluateur d'entreprise agréé et diplômé de l'Ivey Business School de l'Université Western Ontario, où il a obtenu un diplôme avec mention en administration des affaires. Il est également diplômé de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada.

Les vastes réalisations de M. Pinney en matière de leadership, ses compétences financières et sa vaste expérience en font un excellent atout pour le conseil, et sa présence devrait avoir des retombées positives et durables sur la Société. Par conséquent, le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR l'élection de M. Pinney au poste d'administrateur.

Membre du conseil/de comités	Présence	Pourcentage	Présence globale	Valeur de la rémunération reçue en 2017
<i>M. Pinney est un nouveau candidat au conseil</i>				S.O.

Titres détenus au 31 décembre de l'exercice

Exercice	Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Total	Valeur marchande ³	Exigence minimale en matière d'actionariat ⁴
s.o.					<i>M. Pinney est un nouveau candidat au conseil</i>

Autres mandats d'administrateur de sociétés ouvertes et au sein de comités

Société	Comité/conseil
North American Energy Partners Inc.	Administrateur principal; comité d'audit (président); ressources humaines et rémunération
Persta Resources Inc.	Comité d'audit (président); ressources humaines et rémunération

Appartenance commune à des conseils d'administration de sociétés ouvertes

Aucune

Résultats du vote de l'exercice antérieur : résultats du vote de l'assemblée générale annuelle de 2017

Votes pour	Pourcentage	Abstentions de vote	Pourcentage
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Notes :

1. Les candidats aux postes d'administrateur suivants sont des résidents canadiens : Rona Ambrose, John P. Dielwart, Dawn L. Farrell, Beverlee F. Park et Bryan D. Pinney.
2. M^{me} Ambrose a été nommée au conseil le 13 juillet 2017. Le 30 octobre 2017, elle a été nommée au comité d'audit et des risques et au comité des ressources humaines.
3. La valeur marchande de 2015 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2015 inclusivement de 4,65 \$; la valeur marchande de 2016 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2016 inclusivement de 7,35 \$; et la valeur marchande de 2017 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2017 inclusivement de 7,57 \$.
4. L'exigence minimale en matière d'actionariat sur cinq ans à l'intention des administrateurs indépendants correspond à trois fois la rémunération des administrateurs (480 000 \$) et du président du conseil (990 000 \$). Se reporter à la rubrique « Rémunération – Rapport sur la rémunération des administrateurs – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs ».
5. La rémunération à verser à M. Faithfull, à M. Fohrer, à l'ambassadeur Giffin, à M. Mansour ainsi qu'à M^{me} Nelson est convertie en dollars américains en utilisant le taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les montants figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des montants réels payés en utilisant le taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération.
6. Au 31 décembre 2017, M^{me} Farrell était également propriétaire de 15 000 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.
7. Les unités d'actions de M^{me} Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des unités d'actions incessibles (« UAI ») et des unités d'actions différées des dirigeants (« UADD ») (comme il est décrit à la rubrique « Analyse de la rémunération – Notre programme de rémunération variable »). Au 31 décembre 2017, elle détenait 245 827 UAI et 401 912 UADD. De plus, au 31 décembre 2017, M^{me} Farrell détenait 506 981 unités d'actions fondées sur la performance (« UAP ») et 666 461 options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs ».
8. Mme Farrell est assujettie aux exigences de la politique d'actionariat des membres de la haute direction aux termes de laquelle elle est tenue d'être propriétaire et de conserver un nombre d'actions représentant cinq fois son salaire de base; elle a atteint cette exigence. Voir « Analyse de la rémunération – Exigences en matière d'actionariat des administrateurs ».
9. L'ambassadeur Giffin a été administrateur d'AbitibiBowater Inc. (« Abitibi ») du 29 octobre 2007 jusqu'à sa démission le 22 janvier 2009. En avril 2009, Abitibi et certaines de ses filiales américaines et canadiennes ont déposé des requêtes volontaires de mise en faillite auprès de la Bankruptcy Court des États-Unis pour le District du Delaware afin d'obtenir une dispense aux termes des dispositions du chapitre 11 et du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, en sa version modifiée, et ont demandé à la Cour supérieure du Québec d'être placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») au Canada. Le 14 septembre 2010, Abitibi a annoncé que son plan de réorganisation en vertu de la LACC avait été approuvé par ses créanciers non garantis au Canada. Le 21 septembre 2010, Abitibi a annoncé que son plan de réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis avait reçu l'approbation nécessaire de ses créanciers. Le 9 décembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait réalisé avec succès sa réorganisation et qu'elle n'était désormais plus sous la protection de la LACC au Canada et du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.
10. Au 31 décembre 2017, l'ambassadeur Giffin était également propriétaire de 7 500 actions ordinaires de TransAlta Renewables Inc., filiale ouverte de la Société.

À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR l'élection de ces candidats aux postes d'administrateur.

Comités du conseil et composition des comités en 2017

	Comités [Nombre de membres]		
	Comité d'audit et des risques [CAR] [6]	CGSDD [4]	Comité des ressources humaines [CRH] [4]
Administrateurs indépendants			
Rona H. Ambrose ¹	√		√
John P. Dielwart	√	√	
Timothy W. Faithfull	√	√	
Alan J. Fohrer	Président		
Gordon D. Giffin (président du conseil) ²			
P. Thomas Jenkins		Président	√
Yakout Mansour	√	√	
Georgia R. Nelson			Présidente
Beverlee F. Park	√		√
Administratrice faisant partie de la direction – Non indépendante			
Dawn L. Farrell ³			

√ - Membre

■ - Expert financier désigné du comité d'audit

Notes :

- M^{me} Ambrose a été nommée au conseil le 13 juillet 2017.
- L'ambassadeur Giffin est président du conseil et il assiste aux réunions des comités, mais il n'est membre d'aucun comité.
- M^{me} Farrell est la présidente et chef de la direction de TransAlta et, à ce titre, elle n'est membre d'aucun comité.

Présence des administrateurs aux réunions en 2017

On s'attend à ce que les administrateurs soient présents à toutes les réunions du conseil et de ses comités prévues au calendrier. Le taux de présence globale de tous les administrateurs en 2017 est de 98 %. Le taux de présence de chacun des administrateurs est indiqué dans le tableau suivant et dans leur notice biographique, sous la rubrique « *Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs – Information concernant les candidats aux postes d'administrateur* ».

Nom	Réunions du conseil		Réunions des comités			
	Régulières (5 réunions)	Spéciales (6 réunions)	CAR (5 réunions)	CGSDD (4 réunions)	CRH (6 réunions)	Présence globale
Ambrose ¹	3 de 3	2 de 2	2 de 2		2 de 2	9 de 9 (100 %)
Dielwart	5 de 5	5 de 6	5 de 5	4 de 4	-	19 de 20 (95 %)
Faithfull	5 de 5	6 de 6	5 de 5	4 de 4	-	20 de 20 (100 %)
Farrell ²	5 de 5	6 de 6	-	-	-	11 de 11 (100 %)
Fohrer	5 de 5	4 de 6	5 de 5	-	-	14 de 16 (88 %)
Giffin ³	5 de 5	6 de 6	-	-	-	11 de 11 (100 %)
Jenkins	5 de 5	6 de 6	-	4 de 4	5 de 6	20 de 21 (95 %)
Mansour	5 de 5	6 de 6	5 de 5	4 de 4	-	20 de 20 (100 %)
Nelson	5 de 5	6 de 6	-	-	6 de 6	17 de 17 (100 %)
Park	5 de 5	6 de 6	5 de 5	-	6 de 6	22 de 22 (100 %)
Total	48 de 48	53 de 56	27 de 27	16 de 16	19 de 20	163 de 167 (98 %)

Notes :

- M^{me} Ambrose a été nommée au conseil le 13 juillet 2017 et elle a été nommée au CAR et au CRH le 30 octobre 2017.

2. M^{me} Farrell n'est membre d'aucun comité permanent du conseil; toutefois, elle assiste aux réunions des comités (à l'exclusion des parties des réunions qui se tiennent à huis clos). Étant donné que M^{me} Farrell n'est pas membre des comités, sa présence n'est pas consignée.
3. L'ambassadeur Giffin n'est membre d'aucun comité permanent du conseil; cependant, en tant que président du conseil, il assiste aux réunions des comités.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Le tableau suivant indique quels administrateurs siègent ensemble aux mêmes conseils et comités d'un autre émetteur assujéti. Le conseil a déterminé que cette appartenance commune à d'autres conseils n'a pas d'incidence défavorable sur l'efficacité de ces administrateurs au conseil de la Société. Les membres de notre comité de la rémunération et notre présidente et chef de la direction ne siègent pas ensemble au sein d'autres conseils.

Société	Administrateur	Appartenance aux comités
Canadian Natural Resources Limited	Gordon D. Giffin	Audit; mises en candidature, gouvernance et risques (président)
	Timothy W. Faithfull	Audit; santé, sécurité, intégrité et environnement
Société financière Manuvie ¹	P. Thomas Jenkins	Audit; risques
	Rona H. Ambrose	Rémunération et dotation en personnel cadre; gestion des risques

Note :

1. M. Jenkins ne sera pas candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'occasion de l'assemblée.

Durée des mandats au sein du conseil

En 2017, le conseil a résolu de modifier les lignes directrices générales en matière de gouvernance afin d'abolir la limite à l'égard des mandats des administrateurs. Le conseil a considéré que la limite à l'égard des mandats était une mesure rigide qui ne tenait pas compte de l'expérience et de l'apport des administrateurs en poste. En 2017, le conseil a également repoussé l'âge de retraite obligatoire de 72 ans à 75 ans pour tous les administrateurs ne faisant pas partie de la direction, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du conseil. Ces modifications ont été approuvées suivant l'avis de conseillers juridiques externes, qui ont conclu que l'imposition d'une limite à l'égard des mandats n'était pas une pratique courante au sein du groupe de référence de la Société et que les organismes sur la gouvernance et les conseillers en procurations ne considéraient pas la limite à l'égard des mandats des administrateurs comme une pratique de gouvernance exemplaire. Afin de soutenir le renouvellement continu des compétences, de l'expertise et des qualités personnelles, le conseil effectue un processus d'évaluation annuel du conseil et des comités. Chaque année, le conseil examine la taille et la composition du conseil et veille à planifier la succession afin de s'assurer que le conseil est doté des compétences et de l'expérience dont il a besoin pour fonctionner. Le conseil s'assure que le degré pertinent d'expérience et de connaissance institutionnelle est en équilibre avec ces nouvelles perspectives qui sont souvent présentées par de nouveaux administrateurs.

La durée moyenne du mandat des candidats aux postes d'administrateur est de six ans.

Cette attention portée au renouvellement régulier du conseil a fait en sorte que la durée moyenne du mandat s'élève à six ans pour nos candidats aux postes d'administrateur. Au cours des sept dernières années, depuis que l'ambassadeur Giffin a été nommé président du conseil, le conseil a accueilli six nouveaux administrateurs. Ces récents membres avaient été identifiés et sélectionnés en fonction de critères approuvés par le conseil, notamment les compétences financières (attestées par Alan Fohrer, Beverlee Park et la récente nomination de Bryan Pinney), l'expertise dans le secteur de l'électricité (attestée par Alan Fohrer, Yakout Mansour et Georgia Nelson) et l'expérience en matière de gouvernement et de réglementation (attestée par Rona Ambrose).

Les politiques relatives aux mandats applicables au conseil ont été modifiées par suite de la décision de prolonger le mandat de l'ambassadeur Giffin à titre de président du conseil. Le conseil a tiré cette conclusion en se fondant, entre autres, sur les nombreuses et précieuses contributions de l'ambassadeur Giffin au conseil à titre de président, dont les suivantes :

- sa capacité unique de diriger efficacement le conseil et la Société dans le contexte d'incertitude réglementaire actuel;
- ses connaissances approfondies des activités de la Société en raison de son rôle de président du conseil;

- sa présence à la totalité des réunions du conseil depuis sa nomination au poste de président du conseil en 2011.

Parallèlement à la décision de prolonger le mandat de l'ambassadeur Giffin à titre de président du conseil, le conseil a également évalué la pertinence de la politique en matière de durée des mandats de façon générale et ses effets précis sur M. Faithfull. Ce dernier siège au conseil depuis plus de 15 ans et était donc visé par la limite maximale de 15 ans à l'égard des mandats du conseil. En ce qui concerne la décision du conseil d'abolir la durée maximale de 15 ans des mandats, le conseil a également conclu que prolonger le mandat de M. Faithfull à titre d'administrateur au sein du conseil profiterait au conseil et à la Société. Cette décision était fondée en partie sur la recommandation du CGSDD, qui a dressé la liste des compétences de M. Faithfull dont le conseil tire profit, particulièrement les suivantes :

- ses connaissances et son expertise des grands projets de mise en valeur;
- sa vaste expérience acquise au sein de la Société, notamment en siégeant au conseil au moment où la Société s'adaptait à la création d'un marché de l'électricité déréglementé en Alberta il y a plus de 10 ans; cette expérience a déjà fourni au conseil une perspective intéressante du contexte de réglementation actuel en Alberta et des connaissances uniques de cette situation;
- la présence de M. Faithfull à 99 pour cent des réunions du conseil et des comités applicables depuis 2011.

Le CGSDD s'est penché sur la politique en matière de durée des mandats et ses incidences sur l'ambassadeur Giffin et M. Faithfull au cours d'une réunion à huis clos à laquelle ces derniers n'ont pas assisté.

Interdictions d'opérations et faillites

Sauf indication contraire ci-après, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est, à la date de la présente circulaire, ni n'a été au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait cette fonction : i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs; ii) a, après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction, fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; ou iii) a, dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec ses créanciers ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses actifs.

L'ambassadeur Giffin a été administrateur d'Abitibi du 29 octobre 2007 jusqu'à sa démission le 22 janvier 2009. En avril 2009, Abitibi et certaines de ses filiales américaines et canadiennes ont déposé des requêtes volontaires de mise en faillite auprès de la Bankruptcy Court des États-Unis pour le District du Delaware afin d'obtenir une dispense aux termes des dispositions du chapitre 11 et du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, dans sa version modifiée, et ont demandé à la Cour supérieure du Québec d'être placées sous la protection de la LACC au Canada. Le 14 septembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de son plan de réorganisation des créanciers non garantis en vertu de la LACC au Canada. Le 21 septembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation nécessaire des créanciers pour son plan de réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Le 9 décembre 2010, Abitibi a annoncé qu'elle avait réalisé avec succès sa réorganisation et qu'elle n'était désormais plus sous la protection contre les créanciers en vertu de la LACC du Canada et du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.

Grille des compétences

Nous tenons une grille des compétences dans laquelle les administrateurs indiquent s'ils ont de l'expertise et des antécédents professionnels dans les domaines que nous estimons essentiels pour TransAlta. Le tableau ci-dessous présente les domaines d'expertise des candidats aux postes d'administrateur.

	Ambrose	Dielwart	Faithfull	Farrell	Fohrer	Giffin	Mansour	Nelson	Park	Pinney	Sommaire
Compétences, expérience et expertise											
Services bancaires					√	√					2
Communications	√	√		√							3
Construction				√	√			√		√	4
Énergie électrique / Services publics			√	◆	◆	√	◆	◆	√		7
Environnement / Changements climatiques	√	√	√	√	√	√	√	√	√		9
Services financiers / Services bancaires d'investissement		√				√				◆	3
Opérations internationales			◆	√	√	√		√			5
Fusions et acquisitions		√		√	√	√		√	√	√	7
Mines / Foresterie			√	√					◆	√	4
Pétrole et gaz		◆	◆			√				√	4
Réglementation et conformité	◆	√			√	◆	√	√	√		7
Stratégie et développement	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	10
Technologie / Recherche / Télécommunications							√				1
Négociation / Commercialisation			√	√	√		√	√			5
Expérience professionnelle											
Comptabilité, finances et fiscalité					√				◆	◆	3
Économie et affaires			√	◆	√					√	4
Génie et technique		◆			◆		◆	◆			4
Affaires gouvernementales / Administration publique	◆				√	◆					3
Ressources humaines / Rémunération de la haute direction	√		√		√	√	√	√	√	√	8
Droit						◆					1
Gestion des risques / Assurance			√		√		√		√	√	5
Rôle de direction											
Chef de la direction actif				√							1
Récemment chef de la direction (cinq dernières années)											0
Récemment chef des finances / Membre de la haute direction (cinq dernières années)									√	√	2
Propriétaire d'entreprise								√			1
Rôle professionnel / Conseiller					√	√	√			√	4

◆ Indique un niveau poussé d'expertise qui fait que cet administrateur est considéré comme une autorité et un expert dans un domaine précis.

√ Indique un haut niveau d'expertise qui permet à cet administrateur d'exercer une application pratique significative dans un domaine précis.

2. ÉTATS FINANCIERS

Vous recevrez les états financiers consolidés audités de 2017 de la Société, le rapport de l'auditeur et le rapport de gestion y afférent. Vous pourrez aussi vous en procurer des exemplaires à l'assemblée. En outre, le texte intégral du rapport annuel de 2017 en français ou en anglais est accessible sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com/powering-investors/financial-and-annual-reports, sous notre profil sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov.

3. NOMINATION DE L'AUDITEUR

Vous serez invité à reconduire le mandat du cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., en tant qu'auditeur, son mandat se poursuivant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, moyennant une rémunération devant être fixée par le conseil. Des représentants d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. seront présents à l'assemblée et disposés à répondre à vos questions.

Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et les sociétés membres de son groupe ont reçu des honoraires respectifs de 2 799 884 \$ et de 3 083 142 \$, comme il est décrit ci-après :

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.				
Exercices clos les 31 décembre	2017		2016	
Honoraires d'audit	2 708 884	\$	2 680 186	\$
Honoraires pour services liés à l'audit	91 000		363 959	
Honoraires pour services fiscaux	0		39 000	
Autres honoraires	0		0	
Total	2 799 884	\$	3 083 145	\$

Aucun autre cabinet d'audit n'a fourni de services d'audit en 2017 ni en 2016.

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit ont été versés pour les services professionnels fournis par l'auditeur dans le cadre de l'audit de nos états financiers annuels ou pour des services fournis dans le cadre de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation, y compris la traduction de l'anglais au français de nos états financiers et d'autres documents. Les honoraires d'audit totaux pour 2017 comprennent des paiements de 1 481 895 \$ se rapportant à 2016 et les honoraires d'audit totaux pour 2016 comprennent des paiements de 1 384 384 \$ se rapportant à 2015.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit en 2017 et en 2016 ont été versés principalement pour du travail effectué par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. relativement à la production de rapports de conformité et à la présentation d'information réglementaire ainsi qu'à divers conseils comptables fournis à la Société.

Honoraires pour services fiscaux

Aucuns.

Autres honoraires

Aucuns.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le CAR a examiné la prestation de services non liés à l'audit afin de déterminer si elle compromettrait l'indépendance de l'auditeur. En mai 2002, le CAR a adopté une politique interdisant à TransAlta de retenir les services de l'auditeur pour des catégories « interdites » de services non liés à l'audit et prévoyant l'approbation préalable par le CAR d'autres catégories de services non liés à l'audit autorisés, ces catégories autorisées étant prévues dans la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (« loi Sarbanes-Oxley »). Cette politique prévoit également que le président du CAR peut approuver des services non liés à l'audit autorisés pendant le trimestre et en faire rapport au CAR au moment de sa prochaine réunion prévue au calendrier.

À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la reconduction du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur de la Société.

4. RÉDUCTION DU CAPITAL DÉCLARÉ

À l'assemblée, à titre de question administrative, les actionnaires seront invités à examiner et, s'il le juge souhaitable, à approuver au moyen d'une résolution spéciale, une réduction du compte de capital déclaré de nos actions ordinaires à 2 milliards de dollars. Si elle est approuvée, la réduction du capital déclaré prendra effet en date du 20 avril 2018. Une société est tenue de maintenir un compte de capital déclaré pour chaque catégorie d'actions qu'elle émet et d'ajouter à ce compte le plein montant de la contrepartie qu'elle reçoit pour les actions qu'elle a émises. De plus, il est interdit à la société de déclarer et de verser des dividendes sur ses actions et de racheter ses actions, sauf si elle satisfait à certains critères financiers, notamment s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'après avoir donné effet au paiement du dividende ou au rachat d'actions, la valeur réalisable des actifs de la société dépasserait le total de ses passifs et du capital déclaré. La réduction du capital déclaré ne donnera lieu à aucune modification à l'avoir des actionnaires, tel qu'il est présenté dans les états financiers de la Société, et par conséquent, n'affectera pas la valeur comptable. La réduction du capital déclaré n'aura également aucun effet sur les activités quotidiennes de la Société et ne modifiera pas, en soi, la situation financière de la Société.

Le conseil d'administration est d'avis que la réduction du capital déclaré profitera à la Société à l'avenir en lui offrant plus de souplesse pour gérer notre structure du capital, y compris notre capacité à verser des dividendes et à racheter nos actions ordinaires.

Incidences fiscales fédérales canadiennes

LE TEXTE QUI SUIT EST UN SOMMAIRE DES PRINCIPALES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES DÉCOULANT DE LA RÉDUCTION DU CAPITAL DÉCLARÉ DES ACTIONS ORDINAIRES. IL N'EST QUE DE PORTÉE GÉNÉRALE ET NE VISE PAS À CONSTITUER NI NE DEVRAIT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME CONSTITUANT UN AVIS JURIDIQUE OU FISCAL POUR TOUT ACTIONNAIRE PARTICULIER. LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS DE CONSULTER LEUR CONSEILLER EN FISCALITÉ RELATIVEMENT AUX INCIDENCES DE LA RÉDUCTION DU CAPITAL DÉCLARÉ, COMPTE TENU DE LEUR SITUATION PARTICULIÈRE ET DE TOUTE LOI ÉTRANGÈRE, PROVINCIALE OU TERRITORIALE APPLICABLE.

Le présent sommaire repose sur les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (« **Loi de l'impôt** ») ainsi que les politiques administratives et les pratiques de cotisations actuelles publiées de l'Agence de revenu du Canada (« **ARC** ») qui étaient publiques avant la date des présentes. Ce sommaire tient également compte de toutes les propositions expresses visant à modifier la Loi de l'impôt qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances (Canada) ou en son nom avant la date des présentes (« **propositions fiscales** ») et tient pour acquis que toutes les propositions fiscales seront promulguées dans la forme où elles ont été proposées. Toutefois, rien ne garantit que les propositions fiscales seront adoptées dans la forme proposée, ni même qu'elles le seront. À l'exception des propositions fiscales, le présent sommaire ne tient par ailleurs pas compte ni ne prévoit d'autres modifications à la loi ou de modifications aux politiques administratives ou pratiques de cotisations actuelles de l'ARC, que ce soit par voie de mesure ou de décision judiciaire, gouvernementale ou législative, non plus qu'il ne tient compte des lois fiscales provinciales, territoriales ou étrangères dont les incidences peuvent différer considérablement des incidences fiscales fédérales canadiennes décrites aux présentes.

La réduction proposée du capital déclaré des actions ordinaires n'entraînera pas d'incidences fiscales canadiennes immédiates pour les porteurs d'actions ordinaires. Étant donné qu'aucun montant ne sera payé par la Société au moment de la réduction, aucun des porteurs d'actions ordinaires ne sera réputé avoir reçu un dividende, et il n'y aura pas de réduction du prix de base rajusté des actions ordinaires pour les porteurs par suite de la réduction de capital déclaré. La réduction du capital déclaré réduira le capital versé (« **capital versé** ») des actions ordinaires aux fins de la Loi de l'impôt d'un montant correspondant à la réduction du capital déclaré. La réduction du capital versé des actions ordinaires pourrait avoir des incidences fiscales fédérales canadiennes futures pour un porteur d'actions ordinaires, y compris, sans s'y limiter, si la Société rachète des actions ordinaires, à la distribution des actifs par la Société ou si la Société est liquidée.

Incidences fiscales fédérales américaines

La réduction du capital déclaré ne devrait pas constituer un événement imposable pour nos actionnaires. Par conséquent, les actionnaires ne devraient pas constater de gain ni de perte à la réduction du capital déclaré. L'assiette fiscale des actions ordinaires de chaque actionnaire devrait demeurer inchangée et la période de détention des actions ordinaires de chaque actionnaire devrait comprendre la période de détention des actions ordinaires détenues par cet actionnaire avant la réduction de capital déclaré.

En vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la résolution spéciale doit être approuvée par au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs de nos actions ordinaires à l'assemblée, en personne ou par procuration, à l'égard de la résolution spéciale. En conséquence, les actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent souhaitable, à approuver une résolution spéciale, avec ou sans modification, comme suit :

« IL EST RÉSOLU, À TITRE DE RÉOLUTION SPÉCIALE :

- 1) QUE le compte de capital déclaré des actions ordinaires de TransAlta Corporation (« Société ») sera réduit à 2 milliards de dollars, le tout comme il est décrit en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 6 mars 2018;
- 2) QU'un administrateur ou dirigeant de la Société soit et est par les présentes autorisé et habilité, pour le compte de la Société, à exécuter tous les actes ainsi qu'à signer et à remettre ou à faire en sorte que soient signés ou remis, au nom et pour le compte de la Société (que ce soit sous le sceau de la Société ou autrement), tous les actes, documents ou autres effets qui, de l'avis de l'administrateur ou dirigeant, sont nécessaires et souhaitables pour donner suite aux modalités de la présente résolution;
- 3) QUE malgré le fait que cette résolution ait été adoptée par les actionnaires de la Société, les administrateurs de la Société sont autorisés et habilités par les présentes à la révoquer, sans autre approbation des actionnaires de la Société, à tout moment si cette révocation est considérée comme nécessaire ou souhaitable par les administrateurs. »

Recommandation du conseil d'administration

Le conseil d'administration recommande de voter « POUR » la réduction du capital déclaré de nos actions ordinaires. **À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la réduction du capital déclaré.**

5. VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

À l'assemblée, vous serez invité à examiner et à approuver, à titre consultatif et de façon non contraignante, une résolution portant sur notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme il est indiqué dans la présente circulaire. En 2017, le vote consultatif non contraignant visant à accepter l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction n'a pas été remporté puisque 57 496 305 voix ont été exprimées POUR notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, soit 47,29 % des actions ordinaires représentées par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2017.

Par suite de l'issue du vote de l'an dernier, le conseil et le CRH ont entrepris un examen rigoureux des ententes de rémunération et ont organisé des activités visant à interagir avec les actionnaires. Une analyse détaillée de nos efforts pour répondre aux préoccupations exprimées dans le cadre du vote de l'an dernier concernant notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction suit dans l'Analyse de la rémunération, qui comprend également une explication sur notre stratégie de rémunération, les objectifs des différents éléments de nos programmes de rémunération et la façon dont la performance est évalué et les décisions en matière de rémunération sont prises.

Raisons justifiant l'appui de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction par les actionnaires

Par suite des résultats de notre vote consultatif non contraignant de 2017 visant à accepter l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, le président du conseil, en collaboration avec la présidente du comité des ressources humaines, ont organisé des activités visant à interagir avec les actionnaires. Parmi celles-ci figuraient des invitations envoyées à 15 de nos plus grands actionnaires qui, collectivement, représentent 46 % de nos

actions ordinaires en circulation, et une réunion avec 11 actionnaires qui, collectivement, représentaient 35 % de nos actions ordinaires en circulation. Les membres de la haute direction de la Société n'étaient pas présents à ces rencontres avec les actionnaires afin de favoriser un dialogue ouvert avec ces derniers. De plus, le président de notre conseil a assisté à notre Investor Day à Toronto, en Ontario, le 6 décembre 2017, un forum qui a attiré un nombre important d'actionnaires. Le président du conseil était disponible pour rencontrer les actionnaires et recevoir leurs commentaires concernant toute préoccupation qu'ils pourraient avoir au sujet de l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. Nous avons également rencontré des conseillers en procurations afin de mieux comprendre et de déterminer les sujets de préoccupations liés à l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction.

À l'occasion de ces rencontres, les actionnaires ont exprimé peu de préoccupations concernant la structure du programme de rémunération de TransAlta. Cependant, des commentaires nous ont été transmis au sujet de l'exercice, par le conseil, de son pouvoir discrétionnaire afin de reconnaître les réalisations exceptionnelles de certains membres de la haute direction en 2016 visant l'atteinte des objectifs stratégiques de la Société. Nous sommes d'avis que 2016 a été l'une des années les plus importantes et les plus transformatrices de l'histoire de TransAlta. L'apport de quatre membres de l'équipe de haute direction en 2016 n'avait pas été entièrement pris en compte aux termes de notre programme de rémunération de 2016 et donc, justifiait des attributions discrétionnaires. Plus particulièrement, en ce qui a trait à notre plan annuel de rémunération au cours des deux dernières années, le conseil a apporté des changements conceptuels pour y intégrer des objectifs stratégiques ainsi que des objectifs financiers qui atténuent le recours aux pouvoirs discrétionnaires, comme ce fut le cas en 2016.

De plus, nous avons effectué les modifications suivantes en 2017 pour répondre aux préoccupations des actionnaires :

- nous avons amélioré nos pratiques en matière de communications en réorganisant et en simplifiant notre analyse de la rémunération afin de rendre plus transparent le processus de prise de décisions du conseil et du CRH en ce qui a trait à la rémunération des membres de la haute direction;
- nous avons augmenté l'exigence en matière d'actionariat de notre présidente et chef de la direction de quatre fois à cinq fois son salaire de base;
- selon les conseils du conseiller indépendant du CRH, Willis Towers Watson, nous avons passé en revue le groupe de référence de la Société afin de retirer deux sociétés qui sont beaucoup plus grandes que TransAlta.

En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité, à titre consultatif et de façon non contraignante, de voter « Pour » ou « Contre » notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction en examinant la résolution qui suit et en l'adoptant si elle est jugée souhaitable :

« **IL EST RÉSOLU QUE**, à titre consultatif et de façon non contraignante, et sans restreindre le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction remise pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2018 de la Société. »

Étant donné que votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil, mais le conseil et, plus particulièrement, le CRH, tiendront compte de l'issue du vote dans le cadre de leur examen continu de la rémunération des membres de la haute direction.

À moins d'indication contraire, les personnes désignées dans la procuration ont l'intention de voter POUR la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction.

6. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

En date de la présente circulaire, le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

GOVERNANCE

Nous croyons que des pratiques de gouvernance responsables et transparentes nous offrent un cadre pour prendre des décisions opportunes et efficaces et servent de fondement à notre engagement envers vous et les autres parties prenantes afin de représenter vos intérêts et ceux des autres parties prenantes avec intégrité, honnêteté et éthique.

La présente rubrique énonce les pratiques en matière de gouvernance de TransAlta et fournit des renseignements concernant notre conseil.

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les titres de TransAlta sont inscrits à la cote de la TSX sous le symbole « **TA** » et à celle de la NYSE sous le symbole « **TAC** », et la Société est assujettie à la réglementation, aux règles et aux normes en matière de gouvernance applicables de ces deux bourses. Nos pratiques en matière de gouvernance respectent celles de la TSX et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans ce domaine, y compris :

- le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*;
- l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*;
- le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

À titre d'« émetteur privé étranger », au sens de *foreign private issuer* en vertu des lois sur les valeurs mobilières américaines, il nous est généralement permis de nous conformer aux exigences canadiennes en matière de gouvernance. Aux termes des règles en matière de gouvernance de la NYSE, nous sommes toutefois tenus de divulguer toutes les divergences importantes entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles qui sont suivies par les émetteurs nationaux américains, lesquelles se trouvent à l'annexe « A » de la présente circulaire, sous la rubrique « *Bourse de New York – Divergences importantes dans les pratiques de gouvernance* », et sur notre site Web, à l'adresse <http://www.transalta.com/about-us/governance/governance-guidelines>.

En outre, nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux exigences applicables adoptées en vertu des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis prises en application de la loi Sarbanes-Oxley et englobent également des pratiques exemplaires, y compris certaines recommandations de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance.

Les éléments clés des pratiques en matière de gouvernance de TransAlta sont :

- s'assurer que les employés, la direction et le conseil sont résolus à respecter une conduite éthique et à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté;
- établir des politiques et des normes clés encadrant l'exercice de nos activités;
- élire des administrateurs, à l'exclusion de notre chef de la direction, qui sont indépendants;
- avoir un conseil composé de personnes qualifiées dotées d'un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'expériences;
- veiller à l'efficacité du conseil au moyen d'évaluations annuelles de nos administrateurs et de leur formation continue;
- faciliter et favoriser un dialogue ouvert entre la direction et le conseil et les actionnaires et les parties prenantes de la collectivité.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE

Codes de déontologie

L'un de nos actifs les plus chers est notre réputation. Notre solide engagement en matière d'éthique constitue un élément fondamental de notre gouvernance. Nous avons adopté les codes de déontologie suivants pour guider nos décisions d'affaires et nos activités commerciales quotidiennes :

- le code de déontologie de la Société, qui s'applique à tous les employés et membres de la direction de TransAlta et de ses filiales;
- le code de déontologie à l'intention des administrateurs, qui s'applique à nos administrateurs;
- le code de déontologie financière, qui s'applique à tous les employés de la fonction financière de la Société;
- le code de déontologie sur les opérations visant les produits énergétiques, qui s'applique à tous nos employés qui s'occupent de la commercialisation de produits énergétiques.

Nos codes de déontologie énoncent nos normes et attentes à l'égard de nos employés, membres de la direction et administrateurs en ce qui a trait à la protection et au bon usage de nos actifs. Les codes énoncent aussi des lignes directrices en ce qui a trait à la protection de nos actifs, aux conflits d'intérêts, au respect en milieu de travail, à la responsabilité sociale, à la protection des renseignements personnels, au respect des lois, aux opérations d'initiés, à l'environnement, à la santé et à la sécurité et à notre engagement envers une conduite éthique et honnête. Notre code de déontologie dépasse la portée des lois, règles et règlements qui régissent notre entreprise au sein des territoires où nous exerçons nos activités; il énonce les pratiques commerciales fondées sur des principes que tous les employés doivent suivre.

Notre code de déontologie financière énonce les obligations qui incombent à nos employés de la fonction financière de fournir de l'information financière exacte, complète, objective et pertinente, tandis que notre code de déontologie sur les opérations visant les produits énergétiques met l'accent sur la prévention et la détection des violations des lois et des règlements qui s'appliquent à nos activités liées aux produits énergétiques et à la commercialisation.

Des exemplaires de nos codes de déontologie à l'intention des administrateurs, membres de la direction, employés, employés de la direction commerciale et employés de la direction financière sont accessibles sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance.

La gestion des conflits d'intérêts

Chez TransAlta, nous faisons la promotion d'une culture d'intégrité et d'éthique commerciale en exigeant que les employés, membres de la direction et administrateurs mènent leurs affaires personnelles et commerciales de façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit ni d'apparence de conflit entre leurs intérêts privés ou personnels et les intérêts de la Société. Nos politiques prévoient que chaque administrateur et chaque membre de la haute direction sont tenus de respecter les exigences en matière de divulgation de tout intérêt important, prévues dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'administrateur qui déclare avoir un intérêt important ne sera pas autorisé à voter sur une question s'y rapportant si celle-ci est soumise à un vote du conseil. En outre, l'administrateur ou le membre de la haute direction qui déclare avoir un intérêt important pourra être prié de se retirer de la réunion lorsqu'une telle question est abordée.

Opérations d'initiés

Nous avons une politique en matière d'opérations d'initiés (« **politique en matière d'opérations d'initiés** ») et des lignes directrices en matière de signalement qui imposent des restrictions aux initiés et aux personnes qui ont un lien particulier avec TransAlta à l'égard de la négociation des actions de TransAlta et des autres titres de la Société. Notre politique respecte les exigences des bourses à la cote desquelles nos actions sont inscrites et celles des lois applicables aux sociétés et comprend les mesures suivantes :

- imposer des périodes d'interdiction de négociation trimestrielles et annuelles pendant que les résultats financiers sont en cours de préparation et n'ont pas encore été divulgués publiquement. Ces périodes d'interdiction s'appliquent à tous les employés engagés dans la préparation de nos résultats financiers et tous les membres de la direction et administrateurs, entrent en vigueur à compter du premier jour suivant la fin d'un trimestre ou d'un exercice et se terminent à la fermeture des marchés le deuxième jour de négociation après que nous avons publié les communiqués ou divulgué nos résultats financiers;
- publier et communiquer les dates des périodes d'interdiction de négociation prévues et l'envoi mensuel d'un rappel à tous les initiés assujettis de leurs obligations;
- mettre en place des périodes d'interdictions d'opérations spéciales lorsque des employés, pour des raisons d'affaires, peuvent être en possession d'information non publique importante;
- obliger tous les initiés assujettis à demander une autorisation préalable avant de conclure des opérations.

Procédures de dénonciation

Nos procédures de dénonciation nous aident à préserver nos valeurs intrinsèques et notre culture d'éthique commerciale. Nos procédures ne s'appliquent pas uniquement aux processus comptables, d'audit et financiers; elles offrent aussi aux employés, aux sous-traitants, aux actionnaires et aux autres parties prenantes la capacité de signaler tout manquement d'ordre éthique ou toute autre question dont ils souhaitent faire part au conseil. Toutes les demandes peuvent être transmises directement au président du CAR en identifiant la demande avec la mention « objet 003 ». Les demandes peuvent aussi être transmises de façon anonyme et être faites en composant notre numéro sans frais. Le président du CAR est informé de toutes les plaintes reçues. Toutes les plaintes font l'objet d'enquêtes et le CAR reçoit un rapport des conclusions de ces enquêtes à chaque réunion du comité prévue au calendrier. Si les conclusions sont urgentes, elles feront l'objet d'un rapport immédiat au président du conseil.

MANDAT DU CONSEIL

Les lignes directrices générales en matière de gouvernance

Notre conseil est chargé de l'intendance de la Société et de l'établissement de nos principales politiques et normes, notamment les politiques visant l'évaluation et la gestion de nos risques. Le conseil a adopté des lignes directrices générales en matière de gouvernance pour fournir un cadre de conduite commerciale et pour nous aider à nous acquitter de nos responsabilités en matière de gouvernance. Ces lignes directrices comprennent un aperçu du rôle du conseil en matière de gouvernance, un énoncé des principes et politiques clés applicables au conseil et à ses comités ainsi qu'un mandat décrivant les responsabilités premières et les principaux objectifs et devoirs du conseil. Nous estimons que ces pratiques profitent à toutes les parties prenantes et qu'elles constituent les assises de notre succès à long terme. Ces lignes directrices sont revues annuellement par le CGSDD et le conseil pour s'assurer qu'elles reflètent les normes en matière de gouvernance les plus appropriées pour la Société. Nos lignes directrices peuvent être consultées à l'annexe B de la présente circulaire et sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/governance-guidelines.

Relations du conseil avec la direction

Conformément aux lignes directrices générales en matière de gouvernance, le conseil a délégué à la chef de la direction et aux cadres supérieurs la responsabilité de la gestion quotidienne des activités de la Société. En plus des questions qui doivent, conformément aux lois applicables et à nos règlements administratifs, être approuvées par le conseil, le conseil a délégué à la direction le pouvoir d'approuver les dépenses dans des limites précises. Le conseil demeure responsable des questions d'importance comme les changements importants touchant la structure organisationnelle, les acquisitions et désinvestissements importants, les dépenses en immobilisations importantes, les opérations de financement par emprunt et par actions et l'approbation des politiques environnementales.

Mandat du président du conseil

Le conseil a adopté un mandat pour le président du conseil, énonçant ses responsabilités et ses obligations. Il incombe au président du conseil de diriger le conseil et de s'assurer que le conseil régit les activités commerciales et les affaires de la Société. Pour diriger le conseil dans l'accomplissement de ses obligations, le président du conseil s'assure que le conseil dispose de renseignements suffisants pour prendre des décisions d'affaires, établit la fréquence des réunions du conseil, coordonne, de concert avec le chef de la direction et le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire, l'ordre du jour des réunions et conseil et des assemblées des actionnaires, et travaille en étroite collaboration avec le président de chaque comité pour s'assurer que chacune des fonctions des comités est accomplie. En plus de son rôle de leader du conseil, le président du conseil est un lien essentiel entre le conseil et le chef de la direction pour assurer que ce dernier est au courant des préoccupations soulevées par le conseil et que celui-ci reçoit rapidement des renseignements concernant les stratégies, les plans et les questions de rendement de la direction. Il est possible de consulter le mandat du président du conseil sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-committees.

En 2017, le mandat du président du conseil a été modifié afin d'abolir la limite à l'égard de la durée de son mandat, qui aurait par ailleurs empêché l'ambassadeur Giffin de siéger à titre de président du conseil pendant deux mandats de trois ans. Comme il est indiqué ci-dessus, le conseil a aboli la limite à l'égard de la durée du mandat du président après avoir évalué : i) les pratiques du groupe de référence de la Société, ii) les pratiques exemplaires déterminées par les organismes sur la gouvernance et les conseillers en procurations, iii) les conseils de conseillers juridiques externes et iv) les nombreuses et précieuses contributions de l'ambassadeur Giffin au conseil à titre de président.

Chartes des comités et descriptions de poste des présidents de comité

Le conseil a délégué plusieurs responsabilités à trois comités permanents, soit le comité d'audit et des risques, le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable et le comité des ressources humaines. Le président de chaque comité, guidé par un mandat, est responsable de l'organisation du comité et de l'accomplissement de son mandat. Il est possible de consulter les chartes des comités ainsi que la description de poste du président de chaque comité sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-committees.

Veillez consulter le rapport de chaque comité dans la présente circulaire pour obtenir un aperçu des fonctions principales de chacun d'eux au cours de 2017.

Description du poste de chef de la direction

Nous avons aussi une description du poste de chef de la direction, qui est revue une fois l'an par le chef de la direction et le CRH, puis approuvée par le conseil. Cette description est accessible sur notre site Web, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-committees.

Le conseil est d'avis que les responsabilités décrites dans nos lignes directrices en matière de gouvernance, la charte de chacun des comités, y compris les responsabilités des présidents de comité et le mandat du président du conseil, donnent suffisamment de détails au sujet des rôles et responsabilités du conseil, du président du conseil, de chacun des présidents de comité, de chaque comité et de chaque administrateur.

Planification stratégique

Le conseil assure aussi la supervision de notre processus de planification stratégique et contrôle la performance de la direction dans l'exécution de notre stratégie et l'atteinte des objectifs de notre plan stratégique. Le conseil se réunit une fois par année afin de tenir une séance de planification stratégique avec la direction au cours de laquelle il revoit et approuve le plan stratégique de la Société et en discute. Le conseil reçoit aussi des mises à jour sur notre plan stratégique à chaque réunion du conseil prévue au calendrier et des mises à jour fréquentes de notre chef de la direction sur les questions clés. En 2017, le conseil a consacré beaucoup de temps à l'évaluation et à l'approbation de l'orientation stratégique de la Société, notamment à un examen complet du cadre concurrentiel actuel, aux répercussions de la résiliation d'ententes d'achat d'électricité en Alberta et à la décision d'accélérer la conversion des centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz.

Sécurité et développement durable

Depuis mars 2018, le comité de gouvernance et d'environnement a été renommé le « comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable ». Parallèlement au changement de dénomination, le mandat du comité a été élargi afin de mettre l'accent sur la sécurité et le développement durable et d'aider le conseil à assumer ses responsabilités de supervision quant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, des normes et des pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Le conseil prend la sécurité des employés et des sous-traitants de la Société très au sérieux et, chaque trimestre, le CGSDD examine la performance de la Société en matière de sécurité.

La Société est reconnue par CDP Worldwide (auparavant Climate Disclosure Project) comme un chef de file dans le secteur en ce qui a trait à la gestion des changements climatiques. En 2015, la Société a obtenu une note parfaite pour la présentation d'information sur la gestion et la performance relative aux changements climatiques et a été inscrite au Disclosure Leadership Index du Canada (les 20 sociétés de tête au Canada). Pour 2016 et 2017, aux termes du nouveau système de pointage cumulé CDP, CDP a accordé à la Société la note B, ce qui nous place dans le peloton de tête du secteur de l'énergie. En décembre 2017, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA) a désigné notre rapport sur les changements climatiques comme étant « exceptionnel ». Le CGSDD examine chaque année les lignes directrices et les pratiques liées à la protection de l'environnement, y compris les mesures d'atténuation de la pollution et des changements climatiques.

Gestion des risques

Le conseil est chargé de superviser les risques et le processus d'évaluation des risques, y compris :

- s'assurer que nous détectons nos principaux risques et que nous les évaluons une fois l'an en tenant compte de notre tolérance au risque et des changements attribuables à l'évolution de nos activités ou du marché;
- contrôler nos programmes de gestion des risques par l'intermédiaire du travail des comités, qui font rapport au conseil;
- s'assurer que la direction a mis en place des systèmes d'atténuation des risques de la Société et que les risques résiduels demeurent dans les limites de notre tolérance au risque.

Nous avons adopté un système de gestion des risques d'entreprise complet qui évalue les risques associés à chacune de nos principales entreprises. Ce processus prévoit l'analyse des risques existants et potentiels dans des catégories définies et tient compte des facteurs qui atténuent nos risques.

Le CAR reçoit une mise à jour de l'évaluation de nos principaux risques commerciaux faite par la direction à chaque réunion trimestrielle prévue au calendrier. Il incombe au CRH de revoir les risques de la Société associés à la rémunération et d'effectuer une évaluation annuelle de ces risques. Le CAR et le CRH font rapport au conseil à la suite de leurs réunions respectives. Le conseil reçoit aussi un portrait complet annuel de l'évaluation des risques de la Société.

Contrôles internes

Le conseil, par l'intermédiaire du CAR, obtient une confirmation de la part de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs indépendants que nos systèmes de contrôles internes fonctionnent efficacement. Le conseil a également délégué au CAR la responsabilité de revoir nos états financiers trimestriels et annuels et, au besoin, d'en recommander l'approbation au conseil. De plus, le CAR est chargé de la supervision de notre fonction d'audit interne, et notre auditeur interne principal rencontre régulièrement le président du CAR sans la présence de la direction.

Réunion sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants

L'ordre du jour des réunions du conseil et des comités prévoit régulièrement du temps pour la tenue, par les administrateurs indépendants, d'une réunion à huis clos à laquelle les administrateurs non indépendants et les membres de la direction n'assistent pas. En 2017, les membres du conseil indépendants ont tenu des réunions à huis clos après toutes les réunions du conseil prévues au calendrier. Chacun des comités permanents du conseil a tenu également des réunions à huis clos. En 2017, le conseil a tenu dix (10) réunions à huis clos; le CAR, cinq (5); le CRH, cinq (5); et le CGSDD, quatre (4).

Planification de la relève

Il incombe au conseil de nommer notre chef de la direction et les autres cadres supérieurs. Le conseil a délégué au CRH la responsabilité de revoir la structure organisationnelle ainsi que nos politiques et procédures relatives à l'embauche, à la planification de la relève et à la rémunération. En ce qui concerne le poste de chef de la direction, le CRH établit et passe en revue le plan de relève pour le poste de chef de la direction chaque année en fonction de divers scénarios, notamment des scénarios de remplacement d'urgence. Le CRH travaille avec le chef de la direction pour élaborer, superviser et évaluer les plans de relève de la Société, notamment examiner régulièrement la réserve de talents au sein de la société, choisir des possibilités de perfectionnement des dirigeants et évaluer la performance et les progrès. La planification de la relève demeurera un élément important pour le CRH à l'avenir.

Notre processus de planification de la relève consiste à déterminer les employés prometteurs qui pourraient être prêts à assumer le rôle se trouvant à l'échelon supérieur au leur dans 10, 5 et 3 ans. Cette analyse comprend l'examen des compétences, de la gestion du talent et des besoins de perfectionnement. Au besoin, les services de conseillers indépendants peuvent être retenus pour aider le CRH à déterminer les compétences à développer ou la compatibilité de ces employés avec de telles fonctions. Les employés qui présentent un grand potentiel auront aussi l'occasion de faire des présentations devant le conseil pour acquérir de l'expérience en la matière. Il incombe au CRH de veiller à ce que nous disposions de programmes appropriés pour traiter la question de la planification de la relève et du maintien en fonction des employés et pour superviser le risque associé au capital humain.

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Indépendance des administrateurs

L'indépendance de nos administrateurs est déterminée chaque année par le conseil sur recommandation du CGSDD. Le CGSDD a adopté la définition du mot « indépendance » prévue dans l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Le critère d'indépendance est également conforme aux règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la NYSE et de la loi Sarbanes-Oxley. Il est aussi utilisé pour évaluer l'indépendance d'un nouvel administrateur nommé au conseil ou d'un candidat à l'élection au conseil.

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec TransAlta. Le conseil estime qu'une relation est importante si elle peut raisonnablement nuire à l'indépendance du jugement d'un administrateur, sans égard à tout autre lien qu'il peut avoir. L'information requise pour établir ce constat est recueillie au moyen de l'examen des notices biographiques et de questionnaires remplis par les administrateurs chaque année ou avant leur nomination. Pour déterminer si l'administrateur est indépendant, le conseil étudie et analyse l'existence, l'importance et l'incidence des relations entre la Société et chacun de nos administrateurs, soit directement, soit par l'entremise d'un membre de la famille, soit à titre de partenaire, d'actionnaire ou de membre de la direction d'une autre entité qui a un lien avec la Société et détermine dans chacun des cas si la relation nuit de façon importante, ou est raisonnablement susceptible d'être perçue comme nuisant de façon importante, à la capacité de l'administrateur d'agir en toute indépendance de la direction. Pour de plus amples renseignements au sujet de chaque administrateur, voir « *Points à l'ordre du jour – Élection des administrateurs – Candidats* » dans la présente circulaire.

Les comités du conseil sont composés d'administrateurs indépendants.

Nous ne versons à nos administrateurs indépendants que la rémunération forfaitaire et les frais de déplacement et, dans la mesure applicable, des jetons de présence. Aucun des administrateurs (à l'exception de M^{me} Dawn L. Farrell, notre présidente et chef de la direction) n'a, directement ou indirectement, de relation importante avec TransAlta raisonnablement susceptible d'entraver l'exercice d'un jugement indépendant. Notre conseil a conclu que 9 des candidats aux postes d'administrateur sur 10 étaient indépendants.

Administrateurs qui ne sont pas indépendants

M^{me} Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction de la Société et administratrice de la Société, n'est pas indépendante.

Indépendance du président du conseil

Le président du conseil, l'ambassadeur Gordon D. Giffin, est un administrateur indépendant. Il n'a jamais agi à titre de membre de la haute direction de la Société et le conseil a conclu qu'il était indépendant. Le conseil a adopté des lignes directrices, sous réserve de son pouvoir discrétionnaire, qui prévoient que le président du conseil doit être nommé par le conseil et est responsable de l'ensemble du processus compris dans le travail du conseil ainsi que du développement et du rendement efficace du conseil.

Diversité

Chez TransAlta, la diversité est un principe soutenu tant par notre conseil que par notre haute direction. En 2015, le conseil a adopté une politique sur la diversité en milieu de travail et au sein du conseil qui reconnaît qu'un ensemble diversifié de compétences, d'expérience et de genres au sein du conseil et dans les postes de haute direction, de même qu'au sein de notre personnel, accentue les avantages concurrentiels de notre Société.

À l'heure actuelle, notre conseil est composé de quatre administratrices (40 %) et de six administrateurs (60 %). En ce qui concerne les postes de haute direction, quatre d'entre eux sont occupés par des femmes (44 %) et cinq par des hommes (66 %). Les femmes représentent 23 % du total de notre effectif.

Nous n'avons pas adopté de cibles (au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*) à l'égard du nombre de femmes siégeant à notre conseil et occupant des postes de haute direction. TransAlta demeure résolue à promouvoir la diversité, comme en témoigne le nombre de femmes qui siègent à son conseil et qui occupent des postes de haute direction, y compris notre chef de la direction.

Nous croyons que la diversité rehausse la qualité et l'efficacité de notre rendement et qu'elle constitue un aspect important d'une gouvernance d'entreprise efficace. En février 2017, notre chef de la direction a été nommée au Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise. Ce conseil a pour objectif de promouvoir la croissance des entreprises appartenant à des femmes et à contribuer davantage à la croissance économique globale et à la compétitivité du Canada et des États-Unis.

Notre conseil et notre CGSDD sont résolus à maintenir et à augmenter la représentation des femmes au sein du conseil au fur et à mesure où des postes sont à pourvoir, en tenant compte des compétences, de l'expérience et des connaissances désirées à ce moment-là pour répondre aux besoins du conseil à ce chapitre.

Au niveau de la direction, dans le cadre de notre processus de perfectionnement, TransAlta s'est engagée à donner aux employés issus de milieux divers des occasions d'emploi internes leur permettant de progresser au sein de notre entreprise et nous permettant d'enrichir le bassin d'employés talentueux qui assureront la relève. Compte tenu de ces engagements, nous avons conclu, à ce moment-ci, qu'adopter des cibles ne serait pas efficace pour nous assurer que notre conseil et notre équipe de haute direction sont composés d'un plus grand nombre de personnes dont l'expérience et les caractéristiques sont diversifiées. Vous pouvez consulter cette politique sur notre site Web à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-and-workforce-diversity.

Présence des administrateurs

Nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et des comités prévues au calendrier. De plus, nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à l'assemblée annuelle des actionnaires de notre Société. En outre, si des réunions spéciales du conseil ou des comités sont requises, nous nous efforçons de les planifier de façon à réunir la majorité des administrateurs.

Sièges au sein d'autres conseils d'administration

Le tableau suivant présente les sièges au sein du conseil d'autres sociétés ouvertes que nos candidats aux postes d'administrateur occupent ainsi que les comités dont ils sont membres.

Sièges au conseil / aux comités d'autres sociétés ouvertes

Nom	Sièges au sein d'autres sociétés ouvertes	Bourse	Membre du conseil / de comités
Ambrose, R.H.	Société financière Manuvie	TSX/NYSE	Rémunération et dotation en personnel cadre; gestion des risques risques
Dielwart, J.P.	ARC Resources Ltd.	TSX	Santé, sécurité et environnement (président); réserves
	Denbury Resources Inc.	NYSE	Président du conseil; réserves et santé, sécurité et environnement; risques
Faithfull, T.W.	Canadian Natural Resources Limited	TSX/NYSE	Audit; santé, sécurité, intégrité des actifs et environnement
Farrell, D.L.	The Chemours Company	NYSE	Rémunération; mises en candidature et gouvernance
Fohrer, A.J.	PNM Resources, Inc.	NYSE	Audit et éthique; rémunération et ressources humaines (président)
Giffin, G.D.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	TSX/NYSE	Dons et commandites; ressources humaines et rémunération (président); investissements des caisses fiduciaires de retraite du CN; planification stratégique
	Canadian Natural Resources Limited	TSX/NYSE	Administrateur principal; audit; mises en candidature et gouvernance (président)
Jenkins, P. T.	Société financière Manuvie	TSX/NYSE	Audit; gestion des risques
	Open Text Corporation	TSX/NASDAQ	Président du conseil
Mansour, Y.	Aucune		
Nelson, G.R.	Ball Corporation	NYSE	Ressources humaines; mises en candidature et gouvernance
	Cummins, Inc.	NYSE	Audit; rémunération; gouvernance et mises en candidature
	Sims Metals Management Ltd.	ASX	Sécurité; santé; environnement et collectivités; rémunération
Park, B.F.	SSR Mining Inc.	TSX/NASDAQ	Audit; sécurité et développement durable; rémunération
	Teekay LNG Partners	NYSE	Audit (présidente); gouvernance; conflits (présidente)
Pinney, B.	North American Energy Partners Inc.	TSX/NYSE	Administrateur principal; audit (président); ressources humaines et rémunération
	Persta Resources Inc.	HKG	Audit (président); ressources humaines et rémunération

L'EXPERTISE DU CONSEIL

Orientation et formation continue

Orientation

Avant de devenir membres du conseil, les nouveaux administrateurs reçoivent une description claire de leur charge de travail et du temps qu'ils devront y consacrer. Des rencontres individuelles sont aussi prévues avec les administrateurs afin que le nouvel administrateur puisse se familiariser avec les exigences de ses fonctions et les attentes du conseil et de la direction. Dès que de nouveaux administrateurs se joignent au conseil, ils participent à un programme d'orientation et de formation qui comprend :

- un manuel de l'administrateur comprenant de la documentation écrite sur les fonctions et obligations des administrateurs, du conseil et de chaque comité (y compris la charte de chaque comité), le code de déontologie, notre politique en matière d'opérations d'initiés ainsi qu'un aperçu de notre entreprise et de nos activités;
- l'accès à des documents et aux procès-verbaux se rapportant aux récentes réunions du conseil et des comités;
- des discussions avec chacun des cadres supérieurs au cours desquelles ils reçoivent de l'orientation relativement aux activités, aux technologies de production, au développement des affaires ainsi qu'aux questions juridiques et financières, aux relations avec les investisseurs et aux effectifs en ressources humaines de TransAlta. Ces rencontres ont pour objectif de leur fournir un portrait global de notre entreprise et de la structure de notre capital;
- au début de leur mandat, leur participation à toutes les réunions des comités pour mieux saisir le rôle des comités, leurs responsabilités de surveillance et l'ensemble des travaux et des responsabilités du conseil.

Formation continue

Notre formation continue à l'intention des administrateurs comprend ce qui suit :

- périodiquement, des présentations sur nos principales activités et des visites à nos principales installations, souvent dans le cadre des réunions du conseil, afin de familiariser davantage les administrateurs avec les activités et le personnel opérationnel de TransAlta et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités;
- des cours de perfectionnement professionnel. Par exemple, notre conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de la National Association of Corporate Directors, organisations qui font la promotion de la formation continue des administrateurs;
- l'accès à un site en ligne sécurisé où la direction affiche des mises à jour sur nos activités et d'autres sujets d'intérêt pour le conseil afin de le tenir à jour sur les questions dont s'occupe la direction;
- des présentations par la direction de TransAlta ayant pour objectif de donner aux administrateurs de l'information pertinente sur nos activités;
- des séances d'information sur des sujets suggérés par les administrateurs. Le CGSDD établit un calendrier de conférences et de présentations en recourant à des sources internes ou externes.

En 2017, nos administrateurs ont assisté à des présentations sur les sujets suivants :

Date	Sujet	Préparées ou organisées par	Présence
Mai	Entreprises gazières et d'énergies renouvelables	TransAlta Corporation	D. Farrell, B. Park
Mai	Marché de capacité en Alberta	TransAlta Corporation	A. Fohrer, J. Dielwart, B. Park
Juillet	Tendances et faits nouveaux en énergie	Tinker Energy Associates	Tous les administrateurs
Octobre	Cybersécurité	Microsoft / TransAlta Corporation	Tous les administrateurs

Le conseil organise en outre régulièrement des soupers la veille des réunions prévues du conseil. Les soupers du conseil sont vus comme des occasions de réaliser plusieurs d'objectifs de gouvernance importants, notamment : favoriser la collégialité grâce à des rencontres d'administrateurs dans un contexte moins formel, rencontrer des employés montrant un grand potentiel et ainsi assurer la planification de la relève et tenir des séances de formation sur des sujets importants pour l'orientation commerciale et stratégique de la Société.

En 2016, le CGSDD a mis sur pied un projet de formation qui incite un petit groupe d'administrateurs à accompagner la chef de la direction dans le cadre de ses visites de différentes installations de la Société. Ces visites visent à donner aux administrateurs un accès privilégié à la direction et aux activités de la Société. En 2017, M^{me} Park a assisté à une séance d'information approfondie sur les activités liées au gaz et aux énergies renouvelables avec la chef de la direction, ce qui lui a permis d'avoir un aperçu des affaires et des activités de la Société dans ces domaines. Ce programme se poursuivra en 2018 puisqu'il offre aux administrateurs une expérience unique et de valeur.

Compétences financières

Une personne possède des compétences financières lorsqu'elle peut lire et comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à celles qui sont soulevées par nos états financiers. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs possèdent des compétences financières conformément à cette définition. De plus, M^{me} Park et M. Pinney ont été désignés à titre d'« experts financiers du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*), aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, en sa version modifiée. Cette détermination est fondée sur une analyse de la formation, des compétences et de l'expérience de chacun des administrateurs. La désignation d'« expert financier du comité d'audit » n'impose aucun devoir ni aucune obligation ou responsabilité qui soient plus exigeants que les devoirs, obligations ou responsabilités imposés à un membre d'un comité du conseil qui n'a pas reçu cette désignation.

Conseillers externes et autres tiers

Le conseil et ses comités peuvent faire appel à des conseillers externes ou à d'autres tiers, à leur gré. En 2017, le CRH a retenu les services de conseillers en rémunération indépendants pour le conseiller sur le programme de rémunération de la Société.

Se reporter à la rubrique « *Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction – Conseillers indépendants* ».

L'EFFICACITÉ DU CONSEIL

Évaluation du conseil

Nous avons mis sur pied un processus d'évaluation annuel dans le cadre duquel nos administrateurs ont l'occasion d'évaluer le conseil, les comités du conseil, les administrateurs et la performance du président du conseil. Vous trouverez ci-après un résumé des processus liés à l'évaluation annuelle :

Examen (Fréquence)	Par	Mesure	Résultat
Conseil plénier (annuel)	Tous les membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé qui : a) prévoit une note quantitative dans des secteurs clés; b) demande des commentaires subjectifs à l'égard de chacun de ces secteurs. Les réponses sont passées en revue par le CGSDD et le président du conseil. Chaque membre du conseil rencontre également individuellement le président du conseil pour discuter de l'efficacité du conseil. Le CGSDD et le conseil examinent les changements que l'on propose d'apporter aux lignes directrices générales en matière de gouvernance du conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport sommaire est préparé par le président du conseil. Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du conseil pendant une réunion à huis clos. Les points à améliorer et les objectifs sont précisés et surveillés. Des suggestions sont données à la chef de la direction et communiquées à l'équipe de haute direction en vue d'apporter des améliorations dans des secteurs qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.
Président du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du conseil évaluent la performance du président du conseil par rapport à la description de poste et formulent des commentaires à cet égard. Le président du CGSDD prend connaissance des réponses de chacun des membres pendant les rencontres individuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport sommaire est préparé par le président du CGSDD et fourni au président du conseil et au conseil plénier pendant une réunion à huis clos. Avant la fin du premier mandat du président du conseil, le président du CGSDD fait des recommandations au conseil plénier sur le renouvellement du mandat.
Comités du conseil (annuel)	Tous les membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du conseil remplissent un questionnaire détaillé pour évaluer le degré d'efficacité des comités et pour faire des suggestions qui permettraient de l'améliorer. Les réponses sont passées en revue par le CGSDD et le président du conseil. Les membres du conseil tiennent également des rencontres individuelles avec le président du conseil pour discuter de l'efficacité des comités. Le CGSDD et le conseil examinent les changements que l'on propose d'apporter aux chartes des comités. 	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport sommaire est préparé par le président du conseil. Le rapport sommaire est présenté au conseil plénier par le président du conseil pendant une réunion à huis clos. Les présidents de chacun des comités devraient s'assurer de faire un suivi sur les questions soulevées au cours de l'évaluation et prendre les mesures qui s'imposent.
Administrateurs (annuel)	Chaque administrateur	<ul style="list-style-type: none"> Chaque administrateur rencontre de façon formelle le président du conseil pour avoir une discussion franche sur les questions soulevées par l'un ou l'autre d'entre eux. Chaque administrateur devrait être prêt à discuter de la façon dont les administrateurs pourraient, de façon individuelle ou collective, optimiser leur efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> Le président du conseil présente les conclusions sommaires au conseil plénier pendant une réunion à huis clos.

Repérage de nouveaux candidats pour le conseil

Le CGSDD examine chaque année la taille, la composition et le profil de notre conseil, en tenant compte de la planification de la relève, de la représentation géographique, du genre et de la diversité, des disciplines, de l'expérience professionnelle, de la stratégie et de notre orientation afin de s'assurer que le conseil possède la combinaison de compétences et d'expérience lui permettant de diriger les activités de TransAlta et d'exécuter notre stratégie à long terme. Une grille de compétences qui énumère les domaines d'expertise et l'expérience de chaque administrateur est dressée et mise à jour régulièrement. En tenant compte de nos besoins, le CGSDD établit une liste évolutive de candidats éventuels, généralement constituée de personnes référées. Cette liste est revue une fois l'an pour s'assurer qu'elle demeure à jour et que les candidats possèdent la combinaison de compétences et d'expérience nécessaires pour répondre à nos impératifs commerciaux. Le CGSDD reçoit également des documents et des propositions en provenance d'entreprises de recrutement tierces en vue de pourvoir à des postes éventuels au sein du conseil.

À la fin de 2017, le conseil a approuvé la nomination de M. Bryan Pinney, à titre de candidat au poste d'administrateur à l'assemblée. Au moment d'approuver sa nomination, le conseil s'est penché sur plusieurs facteurs, notamment la capacité manifeste de M. Pinney de soutenir les affaires et les activités de la Société en exerçant une intendance et une supervision stratégiques; son expérience professionnelle et ses réalisations importantes à titre de dirigeant, notamment ses compétences financières et sa capacité ainsi que son désir de siéger au comité d'audit et des risques de la Société; et ses qualités personnelles, notamment son intégrité et sa crédibilité. Le conseil a également examiné son indépendance, son statut de résident canadien et son engagement à consacrer le temps, les efforts et l'énergie nécessaires pour agir efficacement à titre d'administrateur de la Société en tant que facteurs pouvant favoriser sa nomination.

Politique en matière d'interaction avec les actionnaires

Le conseil estime qu'il est important d'interagir régulièrement et de manière constructive directement avec ses actionnaires. Il importe de les encourager à exprimer leurs points de vue sur la gouvernance et d'autres sujets directement au conseil et à faciliter ces interventions. Notre conseil invite aussi les actionnaires à participer à nos assemblées annuelles, où le président du conseil sera disponible pour répondre à leurs questions. Entre les assemblées, la Société a en place un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le conseil, notamment avec les présidents des comités du conseil, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire de la Société ou de l'adresse courriel indiquée ci-dessous. Le secrétaire de la Société a été désigné par le conseil en tant que représentant pour recevoir et examiner les communications et les demandes de rencontres adressées au conseil. Le secrétaire de la Société déterminera si la communication reçue s'adresse au conseil ou devrait être examinée par la direction.

Cette politique en matière d'interaction avec les actionnaires est assujettie aux lois applicables et aux politiques en matière de communication de la Société, qui interdisent la communication sélective de faits importants non divulgués ou de changements importants. Cette politique vise à promouvoir et à faciliter l'échange de points de vue sur la gouvernance et sur d'autres questions générales dans le domaine public. Le CGSDD supervise cette politique et la passe en revue chaque année pour s'assurer qu'elle permet l'atteinte de ses objectifs et qu'elle cadre avec des solides pratiques en matière de gouvernance. On peut trouver la politique en matière d'interaction avec les actionnaires sur le site Web de la Société.

Le conseil s'efforcera de répondre à toute la correspondance pertinente de façon opportune. Chaque trimestre, le secrétaire de la Société rendra compte au CGSDD de toutes les communications envoyées au conseil.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le conseil par la poste (en inscrivant sur l'enveloppe « Interaction avec les actionnaires ») ou par courriel (le titre de l'objet étant « Interaction avec les actionnaires ») comme suit :

Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire
TransAlta Corporation
110 – 12th Avenue SW
Box 1900, Station « M »
Calgary (Alberta) T2P 2M1

Ou :

corporate_secretary@transalta.com

Les actionnaires et autres parties prenantes sont également invités à communiquer avec nous au moyen de notre service d'assistance sur l'éthique au 1 855 374.3801 (Canada / États-Unis) ou au 1 800 339276 (Australie), ou par courriel au comité de déontologie, composé de membres de la direction, à ethics_help@transalta.com.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

MEMBRES

Le CAR est composé d'administrateurs indépendants conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Tous les membres du CAR ont des « compétences financières », comme l'exigent la Bourse de New York et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. M^{me} Park a été désignée « experte financière du comité d'audit » (au sens d'*audit committee financial expert*), en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis.



Alan Fohrer
(président)



Rona Ambrose



John Dielwart



Timothy Faithfull



Yakout Mansour



Beverlee Park

MANDAT

Le CAR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance quant à l'intégrité des états financiers et des méthodes de présentation de l'information financière de la Société, aux systèmes de contrôles financiers internes et de contrôles à l'égard de la communication de l'information de la Société établis par la direction ainsi qu'au processus d'identification et d'évaluation des risques mené par la direction. Le texte intégral de la charte du CAR peut être consulté sur le site Web de TransAlta, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-committees, ou sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, en tant qu'annexe à la notice annuelle de la Société.

Dans le cadre de son mandat en 2017, le CAR :

Information financière

- a passé en revue et a approuvé et recommandé au conseil, dans le cas des états financiers annuels, les états financiers consolidés trimestriels et annuels de la Société, y compris les notes y afférentes et le rapport de gestion connexe;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction à l'égard des changements aux principes, pratiques ou politiques comptables et a analysé avec la direction et l'auditeur externe leur applicabilité et leur incidence sur l'entreprise de la Société;
- a reçu des mises à jour régulières provenant de la direction au sujet des contrôles et procédures de divulgation et de l'efficacité de ces contrôles;
- a passé en revue la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Gestion des risques financiers et conformité à la réglementation

- a reçu des mises à jour trimestrielles relativement à l'évaluation et à la réduction des menaces à la cybersécurité par la Société;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur le processus d'évaluation de la gestion des risques de la Société en fonction du cadre officiel de gestion du risque à l'échelle d'entreprise de la Société;
- a reçu des rapports et analyses trimestriels détaillés sur le profil de risque de la Société, l'évaluation des risques, l'élaboration de prévisions en matière de risques et les programmes/politiques mis en place pour atténuer ces risques ou s'y attaquer;
- conjointement avec le CGSDD, a passé en revue les programmes d'assurance de la Société et sa protection en la comparant à son profil de risque;
- a examiné, avec l'auditeur externe et l'auditeur interne, les processus relatifs à l'évaluation de fraudes potentielles, les programmes, politiques et contrôles visant à atténuer le risque de fraude et les processus mis en place afin de surveiller ces risques au sein des secteurs visés;

- a examiné des rapports de l'auditeur externe et de l'auditeur interne quant au caractère adéquat des pratiques de gestion des risques financiers de la Société ainsi que les réponses de la direction à cet égard;
- a examiné les politiques de la Société à l'égard de la gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base et a recommandé des changements à ce sujet au conseil;
- a reçu des mises à jour trimestrielles sur les activités de gestion des risques financiers et des risques liés aux produits de base de la Société;
- a reçu des mises à jour trimestrielles relatives aux questions touchant la conformité à la législation et à la réglementation qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société;
- a examiné la performance financière des plans de retraite de la Société.

Auditeur externe

- a examiné la performance et les compétences de l'auditeur externe et a recommandé au conseil la reconduction de son mandat pour approbation par les actionnaires;
- a passé en revue, avec l'auditeur externe, les méthodes comptables adoptées par la direction, les estimations faites par celle-ci et le caractère raisonnable des évaluations faites par celle-ci;
- a examiné l'indépendance de l'auditeur externe, d'après la déclaration de l'auditeur quant à ses liens avec la Société, et a conclu à l'indépendance de l'auditeur;
- a obtenu et examiné, avec l'auditeur externe, son rapport à l'égard de ses procédures de contrôle de la qualité interne, de toutes les questions importantes soulevées par l'examen ou du récent contrôle par les pairs et s'est informé afin de savoir si des enquêtes avaient été menées par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq dernières années et a conclu qu'il n'existait aucun élément de cette nature qui puisse influencer sur la capacité de l'auditeur externe d'agir en tant qu'auditeur externe indépendant;
- a approuvé les honoraires payables à l'auditeur externe;
- a examiné et approuvé la portée générale et les plans de l'audit annuel avec l'auditeur externe et la direction;
- a examiné et approuvé les services non interdits qui seront fournis par l'auditeur externe;
- a rencontré l'auditeur externe en privé, sans la présence de membres de la direction, afin de discuter de la portée de son travail, de sa relation avec la direction et l'auditeur interne et d'autres questions dont l'auditeur externe souhaitait discuter à chaque réunion du comité d'audit tenue en personne et à chaque réunion prévue au calendrier.

Technologie de l'information

- a reçu les mises à jour du service de TI de la Société sur l'intégrité des systèmes de cybersécurité, les mises à jour et la sécurité globale des systèmes.

Auditeur interne

- a examiné le mandat, l'indépendance, les compétences et les ressources de l'auditeur interne (« **auditeur interne** »);
- a examiné et approuvé le plan de travail annuel et du service d'audit interne;
- a reçu des mises à jour trimestrielles régulières des audits exécutés, des résultats de chaque audit et des plans en place pour appliquer toute mesure corrective nécessaire;
- a encouragé l'auditeur interne à entreprendre des examens indépendants d'entreprise afin de dresser un portrait clair des questions de conformité et des pratiques exemplaires;
- a rencontré en privé, sans la présence de membres de la direction, l'auditeur interne, pour discuter des processus, de l'appui de la direction quant à l'exécution des responsabilités du service et de toute autre question qui a été soulevée.

De plus, au cours de 2017, le CAR :

- a rencontré régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne, la chef de la direction, le chef des finances, le directeur général et le contrôleur, le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ainsi que d'autres membres de la direction, au besoin;
- s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin de cinq réunions régulières du CAR;
- a revu les changements apportés au programme de conformité des opérations de la Société.

Le CAR a examiné son mandat et estime qu'en 2017, il a rempli les fonctions prévues dans sa charte.

Alan J. Fohrer (président) R. Ambrose John P. Dielwart Timothy Faithfull Yakout Mansour Beverlee Park

MEMBRES

Le CGSDD est composé d'administrateurs indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les relations gouvernementales, la gouvernance, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



P. Thomas
Jenkins
(président)



John
Dielwart



Timothy
Faithfull



Yakout
Mansour

MANDAT

Le CGSDD est responsable d'élaborer et de recommander au conseil un ensemble de principes de gouvernance applicables à la Société et de surveiller la conformité à ces principes. Le CGSDD est également chargé du recrutement des membres du conseil et de la proposition de candidats pour siéger au conseil et aux comités. En outre, le CGSDD aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait au suivi, par la Société, de la réglementation en matière d'environnement, de santé et de sécurité et des changements apportés à la politique publique de même qu'à l'établissement et au respect de pratiques, de procédures et de politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Le texte de la charte du CGSDD peut être consulté sur le site Web de TransAlta, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-committees.

Dans le cadre de son mandat en 2017, le CGSDD :

Gouvernance

- a examiné la taille et la composition du conseil, la date de retraite de chacun des administrateurs et la grille des compétences des administrateurs, pour évaluer les lacunes au chapitre des compétences et la direction stratégique de la Société;
- a examiné la politique sur la retraite du conseil, a recommandé au conseil la suppression de la limite de durée du mandat et l'augmentation de l'âge de la retraite de 72 ans à 75 ans;
- a évalué la taille du conseil et la composition de ses comités pour que les membres de chaque comité aient la combinaison de compétences et d'expérience appropriée;
- a recommandé les candidats à l'élection aux postes d'administrateur à l'assemblée générale annuelle;
- a examiné et recommandé des modifications, au besoin, aux lignes directrices générales en matière de gouvernance de la Société;
- a examiné et recommandé des modifications à la charte de chacun des comités, qui ont été approuvées par le conseil;
- a examiné et recommandé des modifications à la description de poste du président du conseil;
- le président du comité a effectué une évaluation du rendement du président du conseil en se fondant sur des discussions privées avec chaque membre du conseil;
- a examiné la compétitivité de la rémunération des administrateurs sur le marché et a recommandé au conseil d'apporter des révisions à la rémunération des administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada pour que ceux-ci reçoivent leur rémunération en dollars américains;
- a effectué une évaluation du conseil et de ses comités et a eu une discussion à huis clos pendant une réunion du conseil sur les résultats des évaluations confidentielles portant également sur les points à améliorer et les changements à apporter, au besoin;
- a examiné le programme de formation continue à l'intention des administrateurs et l'a approuvé, en veillant à ce que des présentations de perfectionnement données par des représentants de la Société ou par des tiers fassent partie du programme régulier du conseil;

-
- conjointement avec le CAR, a examiné le programme d'assurance et l'indemnisation des administrateurs et membres de la direction.

Environnement, santé et sécurité

- a reçu des rapports réguliers de la direction concernant la conformité et les tendances en matière d'environnement et les réactions de TransAlta à cet égard;
- a donné une séance approfondie sur la performance et les pratiques en matière de sécurité de la Société;
- a reçu des rapports et des comptes rendus portant sur les initiatives de la direction à l'égard des changements apportés à la législation sur les changements climatiques, de l'évolution de la réglementation et des autres projets de loi ainsi que sur leur incidence éventuelle sur les activités de la Société au Canada comme aux États-Unis;
- a évalué l'incidence de la mise en œuvre des politiques et autres mesures législatives relatives aux gaz à effet de serre sur les activités de la Société;
- a examiné, avec la direction, les politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société;
- a reçu des rapports réguliers de la direction sur le programme de quasi-incidents et a analysé, avec la direction, des façons d'améliorer les processus et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- a examiné l'efficacité de la réaction de TransAlta aux problèmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les nouvelles initiatives mises en place pour améliorer davantage la culture de la Société en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

De plus, au cours de 2017, le CGSDD s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin des quatre réunions régulières du CGSDD.

Le CGSDD a examiné son mandat et estime qu'en 2017, il a rempli les fonctions prévues dans sa charte.

P. Thomas Jenkins (président) John P. Dielwart Timothy Faithfull Yakout Mansour

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

MEMBRES

Tous les membres du CRH sont indépendants. Chaque membre a l'expérience et les connaissances pertinentes pour que le comité s'acquitte de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, la rémunération des membres de la haute direction, la gouvernance, le secteur, les finances et l'appréciation commerciale.



Georgia
Nelson
(présidente)



Rona
Ambrose



P. Thomas
Jenkins



Beverlee
Park

MANDAT

Le CRH est habilité par le conseil à examiner et à approuver les principales politiques en matière de rémunération et de ressources humaines de TransAlta qui visent à attirer, à recruter, à conserver et à motiver les employés de la Société. Le CRH formule également des recommandations au conseil quant à la rémunération des membres de la haute direction de la Société, y compris l'examen et l'adoption de plans de rémunération incitative fondés sur des titres de capitaux propres, l'adoption de politiques en matière de ressources humaines qui soutiennent les droits de la personne et la déontologie et l'examen et l'approbation de plans de relève et de perfectionnement des membres de la haute direction.

Le texte de la charte du CRH peut être consulté sur le site Web de TransAlta, à l'adresse www.transalta.com/about-us/governance/board-committees.

Dans le cadre de son mandat en 2017, le CRH a fait ce qui suit :

- en janvier, le CRH a examiné la performance de la chef de la direction et a reçu et passé en revue l'évaluation de la performance des membres de la haute direction au cours du dernier exercice effectuée par la chef de la direction. Il a aussi fixé les paramètres et les cibles de performance de 2017 applicables aux plans incitatifs de la Société;
- en mars, le CRH a examiné et a recommandé au conseil, à des fins d'approbation, l'attribution de primes incitatives à long terme et la rémunération variable payable aux membres de la haute direction. Il a aussi effectué un examen approfondi des risques liés à la rémunération;
- en avril, le CRH a discuté de la rétroaction reçue du président du CRH et du président du conseil dans le cadre de leurs communications avec les actionnaires, puisque celle-ci se rapporte à l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;
- en juillet, le CRH a obtenu des conseils de Willis Towers Watson concernant l'échec de la résolution des actionnaires soutenant l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le CRH a augmenté l'exigence en matière d'actionnariat du chef de la direction de quatre fois à cinq fois son salaire. Le CRH a passé en revue le groupe de référence, sur les conseils de Willis Towers Watson, et a supprimé deux sociétés qui étaient plus grandes que la Société;
- en octobre, le CRH a passé en revue les objectifs des membres de la haute direction pour 2018 et a examiné les paramètres des plans incitatifs annuels et à long terme. Le CRH a discuté d'autres communications et interactions avec les actionnaires avec des entreprises-conseils en procurations afin de réévaluer l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction.

De plus, en 2017, le CRH :

- a effectué des examens annuels du salaire des membres de la haute direction;
- a examiné les atteintes des objectifs des plans de rémunération variable à chaque réunion prévue au calendrier;
- en collaboration avec le CAR, a examiné le rapport annuel sur les plans de retraite de 2017;
- a examiné la charte du CRH; et

- a examiné la description du poste de chef de la direction et a recommandé son approbation au conseil.

En outre, au cours de 2017, le CRH s'est réuni à huis clos, sans la présence de la direction, à la fin des six réunions du CRH prévues au calendrier.

Le CRH a examiné son mandat et estime qu'en 2017, il a rempli les fonctions prévues dans sa charte.

Georgia R. Nelson (présidente) R. Ambrose P. Thomas Jenkins Beverlee F. Park

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Philosophie et approche

Le conseil est chargé d'élaborer et d'adopter le programme de rémunération des administrateurs et il a délégué au CGSDD la responsabilité d'examiner la rémunération des administrateurs et de formuler des recommandations au conseil à cet égard. Les pratiques en matière de rémunération des administrateurs tiennent compte de ce qui suit :

- la complexité du secteur et la taille de l'entreprise;
- le recrutement et le maintien en fonction de personnes qualifiées pour siéger au conseil à titre d'administrateurs;
- l'offre d'une rémunération concurrentielle;
- l'importance que nous accordons à faire concorder la rémunération des administrateurs avec les intérêts des actionnaires.

La rémunération des administrateurs ne comprend pas de prestations de retraite, d'indemnités en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi, de couverture médicale, de dons de charité, de véhicules, de club, de rentes ou d'autres avantages accessoires. De plus, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction ne sont pas admissibles à participer au plan incitatif à long terme (qui comprend des unités d'actions incessibles et des unités d'actions fondées sur la performance) ou au plan d'options sur actions.

Le CGSDD examine annuellement le caractère concurrentiel de la rémunération des administrateurs par rapport à celle que versent des sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada. Il passe aussi en revue l'engagement en temps et l'expérience requis des membres qui désirent siéger au conseil et, pour s'assurer d'attirer et de garder à son service les administrateurs compétents, la Société compare sa rémunération à la médiane des sociétés canadiennes de taille semblable au chapitre des produits, des actifs et de la capitalisation boursière de même que des sociétés qui exercent des activités dans le même secteur que nous et auxquelles nous livrons concurrence en ce qui a trait à l'embauche d'administrateurs. À compter du 1^{er} janvier 2015, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants a été mis en œuvre. Au cours de 2016, le conseil a examiné les changements observés au taux de change entre le dollar canadien et américain et a approuvé, à la recommandation du CGSDD, des révisions à apporter à la rémunération des administrateurs afin d'offrir une rémunération libellée en dollars américains à ceux qui résident à l'extérieur du Canada. Pour recommander ce qui précède, le CGSDD a étudié, entre autres, les pratiques en matière de rémunération de sociétés comparables et les répercussions potentielles d'une telle révision sur notre capacité à attirer et à fidéliser des administrateurs chevronnés, expérimentés et avertis. Aucune modification à la rémunération des administrateurs n'a été apportée en 2017.

Éléments de la rémunération pour 2017

Rémunération forfaitaire ¹	Montant ²
Président du conseil	330 000 \$
Membre du conseil	160 000 \$
Rémunération forfaitaire annuelle pour les présidents de comité	
Comité d'audit et des risques	25 000 \$
Comité des ressources humaines	25 000 \$
Comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable	15 000 \$
Jetons de présence pour chaque réunion du conseil après 10 réunions	1 500 \$
Frais de déplacement	
Si le déplacement dépasse 1 000 kilomètres, aller-retour	1 500 \$
Si le déplacement dépasse 7 500 kilomètres, aller-retour	3 000 \$

Notes :

1. L'administrateur peut choisir de recevoir 50 % de la rémunération forfaitaire en espèces, en unités d'actions différées ou en actions ordinaires. L'administrateur peut choisir de recevoir l'autre 50 % de la rémunération forfaitaire en unités d'actions différées ou en actions ordinaires.

2. Les montants sont en dollars canadiens pour les administrateurs qui résident au Canada et en dollars américains pour les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada.

Unités d'actions différées

Chaque unité d'action différée (« **UAD** ») est une action fictive dont la valeur équivaut à celle d'une action ordinaire de TransAlta. Les UAD ne peuvent être rachetées jusqu'à ce que l'administrateur quitte le conseil. Par conséquent, les administrateurs maintiennent une participation continue dans la Société tant qu'ils demeurent en poste au sein du conseil.

Les UAD sont attribuées au compte de chaque administrateur le 15^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération, soit les mois de mars, de juin, de septembre et de décembre, en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX au 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Des unités équivalant aux dividendes en espèces déclarés, fondées sur le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta à la même date où les dividendes sont versés sur nos actions ordinaires, sont portées au crédit des comptes d'UAD des administrateurs.

Lorsqu'un administrateur quitte le conseil, il reçoit un montant en espèces correspondant au nombre d'UAD qu'il détient dans son compte, multiplié par la valeur marchande d'une action ordinaire de TransAlta à ce moment, déduction faite des taxes et impôts applicables. Au 31 décembre 2017, le montant accumulé au titre des UAD qui étaient alors en cours à l'intention des administrateurs s'élevait à 3 666 599 \$, d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de TransAlta du 31 décembre 2017 de 7,45 \$.

Exigences en matière d'actionariat des administrateurs

Le conseil est d'avis que la rémunération des administrateurs devrait concorder avec les intérêts des actionnaires. Par conséquent, une partie de la rémunération forfaitaire annuelle de chaque administrateur doit être versée en actions ordinaires de TransAlta (souscrites sur le marché libre pour le compte de l'administrateur) ou en UAD, comme il est décrit ci-dessus. Chaque administrateur indépendant est tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant à trois fois sa rémunération forfaitaire annuelle dans les cinq ans suivant sa nomination au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de la rémunération. De plus, les nouveaux administrateurs sont tenus d'acquérir et de détenir une valeur minimale correspondant à une fois leur rémunération forfaitaire annuelle et leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres au cours des deux années qui suivent leur entrée au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de la rémunération.

Actionariat des administrateurs au 31 décembre 2017

Administrateur et année de nomination	Exercice	Total des actions et des UAD ¹	Variation d'un exercice à l'autre	Valeur ²	Multiple au titre de l'exigence	Titres à risque Multiple de la rémunération annuelle de 2017	Atteinte de l'exigence en matière d'actionariat ³
R.H. Ambrose – 2017	2017	4 550	s.o.	34 444 \$	0,07x	0,22x	En voie de l'être ⁴
	2016	-	-	-	-	-	
J.P. Dielwart – 2014	2017	75 001	22 865	567 758 \$	1,18x	3,54x	Oui
	2016	52 136		383 200 \$	0,79x	2,39x	
T.W. Faithfull – 2003	2017	138 408	15 456	1 047 749 \$	2,18x	6,55x	Oui
	2016	122 952		903 697 \$	1,88x	5,65x	
D.L. Farrell – 2012	2017	783 003	141 977	5 927 335 \$	5,93x	s.o.	Oui ⁵
	2016	641 026		4 711 535 \$	4,91x	s.o.	
A.J. Fohrer – 2013	2017	71 023	15 113	537 644 \$	1,12x	3,36x	Oui
	2016	55 910		410 939 \$	0,86x	2,57x	
G.D. Giffin – 2002	2017	143 228	33 257	1 084 236 \$	1,10x	3,29x	Oui
	2016	109 971		808 287 \$	0,86x	2,45x	
P.T. Jenkins – 2014	2017	83 327	(214 120) ⁶	630 785 \$	1,31x	3,94x	Oui
	2016	297 447		4 137 151 \$	8,62x	25,86x	
Y. Mansour – 2011	2017	75 184	15 223	569 143 \$	1,19x	3,56x	Oui
	2016	59 961	18 236	440 713 \$	0,92x	2,75x	
G. Nelson – 2014	2017	61 997	15 059	469 317 \$	0,98x	2,93x	En voie de l'être ⁷
	2016	46 938	17 651	344 994 \$	0,72x	2,16x	
B.F. Park – 2015	2017	63 341	22 254	479 791 \$	1,00x	2,99x	En voie de l'être ⁸
	2016	41 087		301 989 \$	0,63x	1,89x	

Notes :

1. Comprend les unités créditées à la place des dividendes réinvestis. Voir « *Rapport sur la rémunération des administrateurs – Éléments de la rémunération pour 2017 – Unités d'actions différées* » pour de plus amples renseignements sur le plan d'UAD. Les unités d'actions de M^{me} Farrell sont composées d'actions admissibles aux fins de la politique d'actionnariat des membres de la haute direction, qui consistent en des actions ordinaires, des UAI et des UADD (comme il est décrit à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Nos plans de rémunération variable* »). Au 31 décembre 2017, elle détenait 245 827 UAI et 401 912 UADD. De plus, au 31 décembre 2017, M^{me} Farrell détenait 506 981 UAP et 666 461 options lui permettant d'acquérir des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « *Analyse de la rémunération – Concordance avec les intérêts des actionnaires – Exigences en matière d'actionnariat* ».
2. La valeur de 2016 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2016, inclusivement, soit 7,35 \$, et la valeur de 2017 est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré des actions ordinaires de TransAlta à la TSX au cours des 20 jours de bourse précédant le 31 décembre 2017, inclusivement, soit 7,57 \$.
3. La politique en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants prévoit que ces derniers sont tenus d'acquérir et de maintenir une valeur minimale correspondant à trois fois leur rémunération forfaitaire annuelle (en espèces ou en actions) dans les cinq années suivant leur date de nomination au conseil pour satisfaire à l'exigence en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants. Les nouveaux administrateurs sont tenus de détenir l'équivalent de leur rémunération forfaitaire annuelle dans les deux années suivant leur date de nomination au conseil ou à compter de la date de toute augmentation de leur rémunération, pour satisfaire à l'exigence en matière d'actionnariat des administrateurs indépendants.
4. M^{me} Ambrose a été nommée au conseil d'administration le 13 juillet 2017 et a jusqu'au 13 juillet 2019 pour détenir l'équivalent de sa rémunération forfaitaire annuelle (160 000\$) et jusqu'au 13 juillet 2022 pour détenir des actions correspondant à trois fois sa rémunération forfaitaire (480 000 \$).
5. M^{me} Farrell doit détenir des titres correspondant à quatre fois son salaire de base conformément à la politique d'actionnariat des membres de la haute direction. M^{me} Farrell a atteint cette exigence.
6. En décembre 2017, M. Jenkins a vendu 237 000 actions ordinaires de la Société.
7. M^{me} Nelson a été nommée au conseil le 29 avril 2014 et a jusqu'au 29 avril 2019 pour atteindre l'exigence.
8. M^{me} Park a été nommée au conseil le 28 avril 2015 et a jusqu'au 28 avril 2020 pour atteindre l'exigence.

Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2017

À compter du 1^{er} janvier 2015, un programme de rémunération fixe à l'intention des administrateurs indépendants a été mis en œuvre. La rémunération fixe prévoit le versement d'une rémunération annuelle de 160 000 \$ à chaque membre du conseil indépendant et de 330 000 \$ au président du conseil. La rémunération fixe est prévue pour les dix (10) premières réunions du conseil. Pour chaque réunion du conseil suivante, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. Au cours de 2016, le conseil a examiné les récents changements observés au taux de change entre le dollar canadien et américain et a approuvé, à la recommandation du CGSDD, des révisions à apporter à la rémunération des administrateurs afin d'offrir une rémunération libellée en dollars américains à ceux qui résident à l'extérieur du Canada.

La rémunération a été établie en tenant compte de l'investissement en temps et en énergie requis de la part des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. On attend des administrateurs qu'ils se préparent pour la tenue des réunions et qu'ils assistent à une moyenne d'au moins cinq réunions du conseil par année, qu'ils participent à des comités du conseil et qu'ils veillent à rester informés des activités de la Société de même que de l'évolution de celles-ci et du contexte réglementaire. De plus, le conseil estime que la Société doit offrir un programme de rémunération concurrentiel afin d'attirer des administrateurs chevronnés, expérimentés et dotés de grandes connaissances qui sont disposés et capables de répondre à ces attentes, et à les maintenir en poste.

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Jetons de présence pour le conseil et frais de déplacement ² (\$)	Rémunération du président (comité) (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
R.H. Ambrose ³	34 783 (espèces)	-	-	40 000 (UAD/actions)	-	74 783
J.P. Dielwart	80 000 (UAD)	-	-	80 000 (UAD)	-	160 000
T.W. Faithfull ⁴	103 384 (espèces)	17 430	-	103 384 (actions)	-	224 198
D.L. Farrell ⁵	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
A.J. Fohrer ⁴	103 384 (espèces)	7 754	32 307 (CAR)	103 384 (UAD)	-	246 829
G.D. Giffin ^{4,6}	213 229 (espèces)	9 676	-	213 229 (actions)	-	436 134
P.T. Jenkins	80 000 (UAD)	1 500	15 000 (CGSDD)	80 000 (UAD)	-	176 500
Y. Mansour ⁴	103 384 (espèces)	9 676	-	103 384 (UAD)	-	216 444
G.R. Nelson ⁴	103 384 (espèces)	7 659	32 307 (CRH)	103 384 (UAD)	-	246 734
B.F. Park	80 000 (actions)	7 500	-	80 000 (UAD)	-	167 500
TOTAL	901 548	61 195	79 614	906 765	-	1 949 122

Notes :

- Frais de déplacement de 1 500 \$ (si le voyage aller-retour est supérieur à 1 000 km, mais inférieur à 7 500 km) ou 3 000 \$ (lorsque le voyage aller-retour dépasse 7 500 km).
- Une rémunération fixe est prévue pour les dix (10) premières réunions du conseil. Pour chaque réunion qui suit la dixième réunion, un jeton de présence de 1 500 \$ par réunion est versé. En 2017, 11 réunions du conseil ont eu lieu; par conséquent, un jeton de présence additionnel a été payé à T. Faithfull, à l'ambassadeur Giffin, à T. Jenkins, à Y. Mansour, à G. Nelson et à B. Park.
- M^{me} Ambrose a été nommée au conseil le 13 juillet 2017.
- La rémunération à verser à M. Faithfull, à M. Fohrer, à l'ambassadeur Giffin et à M. Mansour ainsi qu'à M^{me} Nelson est convertie en dollars américains en utilisant le taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération. Les montants figurant dans ce tableau sont en dollars canadiens et tiennent compte des montants réels payés en utilisant le taux de change le 13^e jour du dernier mois de chaque trimestre de rémunération.
- M^{me} Farrell est chef de la direction de la Société et elle n'a pas reçu de rémunération à titre d'administratrice. Sa rémunération est présentée dans le « *Tableau sommaire de la rémunération* » pour les membres de la haute direction visés dans la présente circulaire.
- L'ambassadeur Giffin est président du conseil.

Ventilation de la rémunération annuelle

Le tableau suivant indique la façon dont chaque administrateur a reçu sa rémunération annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Administrateur	Espèces (%)	Titres de capitaux propres (%)
R. Ambrose ¹	46	54
J.P. Dielwart	-	100
T.W. Faithfull	50	50
D.L. Farrell ²	s.o.	s.o.
A.J. Fohrer	50	50
G.D. Giffin	50	50
P.T. Jenkins	-	100
Y. Mansour	50	50
G.R. Nelson	50	50
B.F. Park	-	100

Notes :

1. M^{me} Ambrose a été nommée au conseil le 13 juillet 2017.
2. À titre de présidente et chef de la direction de la Société, M^{me} Farrell ne reçoit pas de rémunération comme administratrice.

Attributions fondées sur des actions

Pour plus de renseignements sur les attributions fondées sur des actions et la valeur acquise durant l'exercice, voir le tableau « *Sommaire de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2017* ».

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

La section qui suit porte sur la rémunération des membres de la haute direction de TransAlta – notre stratégie, notre gouvernance en matière de rémunération, les éléments rémunérateurs, la rémunération versée aux membres de la haute direction aux plus hauts échelons pour 2017 et les motifs la justifiant ainsi que ses liens avec la performance de nos actions.

Le comité des ressources humaines a examiné et approuvé le contenu de cette section ainsi que l'information sur la rémunération présentés à partir de la page 62.

Lettre aux actionnaires	59
Membres de la haute direction visés en 2017	62
Faits saillants	63
Analyse de la rémunération	
• Lien entre la stratégie et la rémunération	65
• Décisions en matière de rémunération en 2017	66
• Performance des membres de la haute direction en 2017	70
• Analyse de la rémunération réalisée du chef de la direction en 2017	75
• Rendement des actions et rémunération des membres de la haute direction	76
Gouvernance en matière de rémunération	
• Ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas	77
• Conseillers indépendants	78
• Étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction	79
• Processus rigoureux de prise de décisions	80
• Exigences en matière d'actionariat des membres de la haute direction	81
• Gestion des risques associés à la rémunération	82
Programmes de rémunération en 2017	
• Plan incitatif annuel	84
• Plan incitatif à long terme	85
Détails de la rémunération des membres de la haute direction en 2017	
• Tableau sommaire de la rémunération	87
• Attributions en vertu d'un plan incitatif	88
• Plans de retraite	90
• Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	92

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Alors que nous amorçons la conversation au sujet de la politique et des programmes de rémunération de TransAlta, nous souhaitons d'abord vous assurer que le conseil a pris le résultat du vote consultatif sur la rémunération de l'an dernier ainsi que le message en émanant très au sérieux.

Nous vous invitons à lire l'analyse sur la rémunération à partir de la page 65, qui explique comment notre programme de rémunération est conforme à nos objectifs stratégiques et aux principes de rémunération selon la performance. Nous vous encourageons également à voter POUR notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Nous apprécions vos commentaires et serons heureux de vous compter parmi nous à l'assemblée des actionnaires le 20 avril 2018.

Communication avec les actionnaires

Nous avons lancé un programme de communication qui nous permettra de parler à un bon nombre d'entre vous individuellement. Nous avons invité des actionnaires importants qui, collectivement, représentent 46 % de nos actions en circulation, et avons rencontré 11 actionnaires qui, collectivement, représentent 35 % de nos actions en circulation. Nous avons en outre discuté avec les entreprises de consultation en procurations Institutional Shareholder Services et Glass Lewis.

En tant que président du conseil, j'ai assisté à ces réunions, auxquelles s'est jointe Georgia Nelson, présidente du comité des ressources humaines. Cette initiative, qui se poursuivra, vise à donner aux actionnaires la possibilité d'interagir directement avec le conseil. Nous ferons preuve de transparence auprès des actionnaires au sujet de nos décisions en matière de rémunération et nous invitons les actionnaires à fournir des rétroactions continues. À cette fin, nous avons élaboré une politique en matière d'interaction avec les actionnaires pour assurer une plus grande communication et améliorer l'accès à nos administrateurs indépendants.

À l'occasion de nos rencontres, peu de préoccupations concernant la structure du régime de rémunération de TransAlta ont été exprimées. Cependant, le besoin de plus de transparence est un point qui a été soulevé et à l'égard duquel des mesures ont ensuite été prises. Les actionnaires ont également insisté sur le besoin d'une plus grande clarté concernant nos décisions en matière de rémunération des membres de la haute direction. Ainsi, la circulaire de cette année a été restructurée et simplifiée.

Nous avons également reçu des commentaires concernant l'exercice, par le conseil, de son pouvoir discrétionnaire en 2016 afin de reconnaître les réalisations de certains membres de la haute direction dans la poursuite des objectifs stratégiques de la Société. Nous estimons que 2016 a été l'une des années les plus importantes et les plus marquantes des quelque 100 ans d'histoire de TransAlta. L'apport de quatre membres de l'équipe de direction en 2016 n'a pas été entièrement pris en compte dans notre programme de rémunération de 2016 et justifiait une récompense discrétionnaire ponctuelle cette année-là. Les actionnaires ont soulevé des questions au sujet de ces décisions, et le conseil a modifié nos programmes de rémunération afin que dorénavant, ils intègrent directement l'atteinte des objectifs stratégiques. Plus particulièrement, dans le cadre de notre révision annuelle des programmes de rémunération au cours des deux dernières années, nous

Faits saillants de 2017

1. Le programme de rémunération comprend des objectifs stratégiques et est tributaire de ces objectifs
2. Aucune attribution discrétionnaire n'a été octroyée en 2017.
3. Le salaire réalisé du chef de la direction est fortement aligné sur la performance, comme elle est présentée à la page 70.
4. Les mesures de performance de la rémunération de nos programmes de rémunération correspondent aux pratiques du marché et sont maintenant conçues pour limiter la nécessité d'exercer le pouvoir discrétionnaire
5. En 2018, le salaire des membres de la haute direction et les cibles de rémunération incitatives demeureront au niveau de 2017.
6. Le président du conseil et le président du comité des ressources humaines se sont réunis et continueront à le faire avec des actionnaires, indépendants de la direction, pour traiter directement des préoccupations des actionnaires concernant la rémunération des membres de la haute direction.
7. Le secteur de l'électricité en Alberta est en période de mutation et le prix de notre action ne reflète pas encore le travail stratégique exceptionnel accompli par notre équipe de direction. Cependant, nous croyons fermement que nos programmes de rémunération favorisent la prise de mesures qui auront pour effet de créer une valeur à long terme pour les actionnaires.

avons apporté des modifications conceptuelles pour intégrer des objectifs stratégiques, ainsi que des objectifs financiers, qui atténuent le recours à des mesures discrétionnaires du type de celles qui ont été requises en 2016. Le programme de rémunération est décrit dans les pages qui suivent et les actionnaires peuvent s'y fier.

Faire concorder la stratégie, les résultats et la rémunération

L'objectif de la Société est d'assurer la concordance entre la rémunération des membres de la haute direction et la valeur pour les actionnaires. Nos programmes de rémunération sont conçus pour rémunérer la performance, et la majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est « conditionnelle » et directement liée à la réussite financière et à l'atteinte de nos objectifs stratégiques. De plus, la totalité de la rémunération incitative annuelle du chef de la direction est fondée sur les résultats de la carte de pointage de la Société, qui comprend des mesures financières qui aident à favoriser la création de valeur à court terme et à long terme pour les actionnaires.

Mesures relatives à la rémunération incitative

Les mesures relatives à notre programme de rémunération incitative sont directement liées à notre stratégie d'entreprise et favorisent les bons comportements. Une présentation détaillée de ces mesures se trouve aux pages 65 et 66.

Dans notre plan incitatif à court terme, nous nous concentrons sur deux mesures financières principales pour faire concorder la rémunération et la performance :

- Nous utilisons les flux de trésorerie disponibles comme principale mesure parce qu'ils représentent le montant en espèces généré par nos activités qui est disponible à des fins d'investissement dans la croissance et de remboursement de la dette.
- Nous utilisons également une mesure financière appelée *transformation stratégique*, qui représente l'effort central de TransAlta pour stimuler la performance financière, par l'entremise du projet Greenlight. Les cibles et les résultats de cette mesure comprennent des réductions des frais, des réductions du fonds de roulement, l'évitement de frais, de nouveaux produits d'exploitation nets et le maintien des réductions des dépenses en immobilisations.

Dans notre plan incitatif à long terme, nous nous concentrons sur la performance financière et l'atteinte de nos objectifs stratégiques pour faire concorder la rémunération et la performance :

- Nous utilisons le ratio des fonds provenant des activités opérationnelles/dette (« ratio FPAO/dette ») parce qu'il s'agit d'un excellent indicateur de la solidité de notre bilan, puisqu'il mesure à la fois les espèces provenant des activités opérationnelles et les niveaux d'endettement nets.
- Nous utilisons une mesure stratégique pour évaluer la transition attribuable à l'abandon du charbon puisqu'elle illustre l'efficacité avec laquelle nous transformons TransAlta.

Résultats de 2017

Nous avons fait des progrès à l'égard de presque toutes les mesures, y compris les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles par action et la dette à la fin de l'exercice. Nous avons atteint un taux de fréquence des incidents de 0,72, soit le plus bas jamais enregistré.

Nous avons réalisé des progrès majeurs dans des dossiers de réglementation et avons conclu une entente sur la nouvelle réglementation fédérale de conversion des centrales au charbon en centrales au gaz, qui entrera en vigueur en 2018. Cette nouvelle réglementation nous permettra de prolonger la durée de vie utile combinée de nos centrales au charbon existantes d'environ 75 ans et d'ajouter plus de 1 milliard de dollars à nos flux de trésorerie disponible.

Notre bilan se raffermi à un rythme accéléré, nous continuons à gagner en souplesse financière et à réduire notre dette. Nous avons également maintenu une cote de crédit de bonne qualité, élément essentiel pour l'atteinte de notre objectif qui consiste à faire croître la production d'énergies renouvelables de TransAlta.

Nous avons respecté nos engagements à l'égard de la centrale électrique de South Hedland, en Australie-Occidentale. Le projet est en exploitation et rapporte 60 millions de dollars en flux de trésorerie annuellement provenant de notre client, Horizon Power. La centrale a conclu un contrat de 115 mégawatts d'électricité, ou 75 % de sa capacité, jusqu'en 2042. Nous prévoyons que la capacité résiduelle sera vendue à Fortescue Metals Group Ltd., aux termes des modalités d'un contrat d'achat d'électricité, ou qu'elle sera vendue à des tierces parties sur le marché.

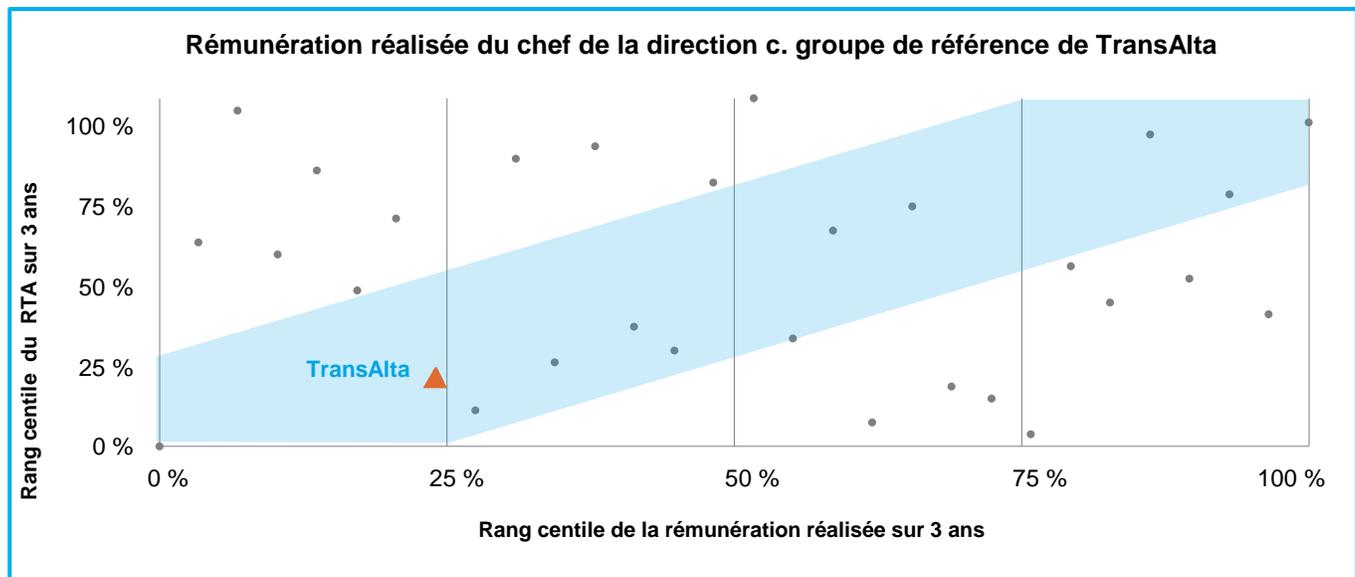
La disponibilité globale était plus faible qu'en 2016, en grande partie en raison de contraintes liées à l'approvisionnement en charbon à notre mine en Alberta pendant l'été. Toutefois, Alberta Coal a lancé avec succès un plan de récupération solide et rapide. Nous prévoyons qu'Alberta Coal atteindra ses objectifs budgétaires en 2018.

Pendant notre période d'abandon accéléré du charbon, nous avons réussi à repositionner TransAlta comme fournisseur d'énergie propre, fiable et stable à faible coût aux clients. Nous profitons maintenant du cadre réglementaire et de la vigueur financière nécessaires pour passer à la prochaine étape de diversification et de croissance.

Cette performance sert de base à la rémunération de 2017 qui est tirée du programme de rémunération décrit ci-après. L'année 2017 a été une bonne année. En raison de ces réalisations importantes, nous disposons maintenant des atouts et de la confiance nécessaires pour élaborer et suivre des plans éclairés afin de nous propulser dans un avenir où l'énergie sera propre à 100 %. Nous reconnaissons le leadership de notre chef de la direction et tout le travail accompli par nos employés pour maintenir l'élan positif dont profite la Société. Nous sommes également reconnaissants envers vous, nos actionnaires, pour votre patience en cette période où nous nous affairons à transformer TransAlta. Nous croyons que cette confiance est justifiée.

Rémunération relative du chef de la direction

Le graphique ci-dessous démontre que notre programme de rémunération et nos mesures placent la rémunération réalisée du chef de la direction dans la fourchette de notre groupe de référence. Il est important d'évaluer la validité du programme de rémunération afin de se concentrer sur la rémunération réellement reçue par rapport à notre groupe de référence.



Nous avons pris bonne note de vos préoccupations et y avons réagi, tout en maintenant une structure de rémunération concurrentielle qui adhère au principe de la rémunération fondée sur la performance, assure la concordance entre les intérêts des actionnaires et ceux de la direction et permet d'exercer un niveau de surveillance des risques adéquat. Nous vous encourageons à voter POUR notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction et serons heureux de prendre connaissance de vos rétroactions.

Le présidente, comité des ressources humaines,

Georgia R. Nelson
Georgia R. Nelson

Le président du conseil,

Gordon D. Giffin
Gordon D. Giffin

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2017

Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction



M^{me} Farrell est devenue présidente et chef de la direction de TransAlta le 2 janvier 2012. Avant sa nomination, elle a agi à titre de chef de l'exploitation (2009 à 2011) et de vice-présidente à la direction, Activités commerciales et développement (2008 à 2009). M^{me} Farrell compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'électricité.

M^{me} Farrell siège également au conseil d'administration de The Chemours Company, société de produits chimiques inscrite à la cote de la NYSE, du Conference Board du Canada et du Conseil canadien des affaires. Elle est en outre membre du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise. Auparavant, elle a siégé notamment au conseil d'administration du Stampede de Calgary, du Mount Royal College, du Fording Coal Income Fund, du New Relationship Trust Fund, de la Mount Royal College Foundation et de Vision Quest Windelectric.

Donald Tremblay, chef des finances



M. Tremblay s'est joint à TransAlta le 31 mars 2014 à titre de chef des finances et il est responsable de la politique financière, de la planification financière et de la présentation de l'information financière, de la fiscalité, de la trésorerie, de la gestion du risque, de l'audit interne et des relations avec les investisseurs.

Avant d'entrer au service de TransAlta, M. Tremblay a été vice-président à la direction, Expansion de la société et chef des finances de Brookfield Renewable Power. Il compte 25 ans d'expérience approfondie en finances. Sa carrière conjugue des bases exceptionnelles dans les domaines de la comptabilité, des contrôles et de la conformité avec des compétences stratégiques en matière de marchés financiers, de relations avec les investisseurs et de croissance d'entreprise.

Brett M. Gellner, chef des placements



M. Gellner est devenu le chef des placements de TransAlta le 31 mars 2014. À ce titre, il est chargé de tous les placements stratégiques d'entreprise, des fusions et acquisitions et des nouveaux projets. Avant d'être nommé à son poste, il a été chef des finances (2010 à 2014) et vice-président, Activités commerciales (2008 à 2009).

M. Gellner possède une vaste expérience dans les domaines de la finance, de l'évaluation, de l'économie, des fusions et acquisitions et des ententes commerciales. Il a aussi une grande connaissance du secteur de l'énergie, ayant été codirecteur du groupe Énergie et services publics de Marchés mondiaux CIBC, où il a participé à de nombreuses opérations, notamment des acquisitions par emprunt, des financements par titres d'emprunt à haute performance et de grande qualité, des premiers appels publics à l'épargne, des financements par titres hybrides et des placements privés de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt. Avant d'assumer des fonctions chez Marchés mondiaux CIBC, il a occupé des postes de haute direction au sein des groupes Fusions et acquisitions et Expansion d'entreprise d'une grande société ouverte et auprès d'une importante société d'experts-conseils internationale.

John H. Kousinioris, chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire



M. Kousinioris s'est joint à Trans Alta le 3 décembre 2012. Il est chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire, et à ce titre, il est chargé de diriger les services juridiques, les relations gouvernementales, la conformité à la réglementation et les questions liées au secrétariat général de TransAlta. M. Kousinioris est également président de TransAlta Renewables.

Avant de se joindre à TransAlta, M. Kousinioris était associé et cochef du service de droit des sociétés et de droit commercial du cabinet Bennett Jones LLP. Il compte plus de 25 ans d'expérience en droit des valeurs mobilières, en fusions et acquisitions et en gouvernance et a représenté des clients dans certaines des plus importantes opérations d'appels publics à l'épargne et de fusions au Canada.

Dawn E. de Lima, chef de l'administration



M^{me} de Lima s'est jointe à TransAlta le 23 janvier 2006 et a été nommée chef des ressources humaines le 15 mars 2011 et ensuite chef de l'administration le 14 septembre 2015. Elle est responsable de diriger les ressources humaines, les technologies de l'information, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les communications d'entreprise, les relations avec les autochtones et la sécurité de la Société, de même que de superviser l'administration générale de la Société. Elle gère la conception et le succès de la mise en œuvre de normes au sein de la Société, veille à la réalisation d'un plan à long terme qui tient compte des exigences actuelles à venir en matière de talents, s'assure que nous maintenons de solides relations avec les parties prenantes internes et externes, veille à la protection de la réputation de la Société et s'assure que nos pratiques en matière de cybersécurité et de sécurité de l'entreprise sont les meilleures.

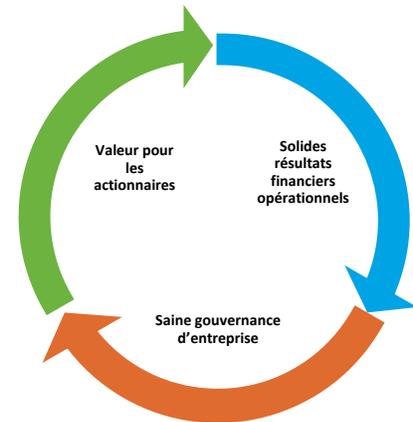
Avant de se joindre à TransAlta, M^{me} de Lima a occupé des postes de cadre supérieure en ressources humaines et en communications pendant près de 20 ans au sein de Bell Canada et de Norigen Communications. À l'heure actuelle, elle est présidente du conseil de J.A. Canada.

FAITS SAILLANTS

Performance en 2017

Notre solide performance financière et opérationnelle en 2017 illustre l'attention continue que nous avons portée à la transformation de TransAlta afin qu'elle devienne une société de premier plan en énergie propre au Canada et qu'elle crée de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

Les importantes réalisations au cours de la dernière année nous donnent la conscience et la confiance dont nous avons besoin pour mettre en œuvre des plans qui nous font avancer.



✓ Performance financière

- Fonds provenant des activités opérationnelles (« FPAO ») en hausse de 9,5 % à 804 millions de dollars
- Flux de trésorerie disponibles en hausse de 28 % à 328 millions de dollars

✓ Transition vers l'énergie propre

- Conservation de la valeur maximale pour les centrales au charbon que nous convertirons au gaz grâce à une garantie additionnelle de 75 ans de vie utile combinée, ce qui ajoute plus de 1 milliard de dollars aux flux de trésorerie disponibles prévus
- Accélération de la conversion des centrales au charbon
- Conclusion d'une entente pour la construction d'un gazoduc de 120 km
- Acquisition de deux projets éoliens prêts pour la construction annoncée au début de 2018

✓ Projet Greenlight (transformation stratégique)

- Important dépassement de l'objectif
- Réduction des frais de 191 millions de dollars et nouveaux produits d'exploitation nets

✓ Renforcement du bilan

- Augmentation des liquidités à 1,8 milliard de dollars et ratio FPAO/dette à 20 % pour la première fois depuis 2011
- Réduction de la dette nette de 530 millions de dollars, ce qui accroît notre souplesse financière et nous permet de conserver notre note de crédit de première qualité
- Désendettement presque complété

RÉMUNÉRATION EN 2017

Notre programme de rémunération des membres de la haute direction de 2017 concorde avec les intérêts des actionnaires ainsi que la performance financière et stratégique.

Résultat de 171 % sur la carte de pointage au titre des attributions de prime annuelle en 2017

- Les flux de trésorerie disponibles ont été pondérés à 60 % et le résultat a atteint 151 % de la cible
- Le projet Greenlight (transformation stratégique) a été pondéré à 40 % et le résultat a atteint 200 % de la cible

Résultat de 98 % sur la carte de pointage au titre des attributions d'UAP de 2015-2017

- Les trois mesures financières ont été pondérées à 50 % et le résultat total a atteint 66 % de la cible
- Les deux mesures stratégiques ont été pondérées à 50 % et le résultat total a atteint 130 % de la cible

La rémunération incitative annuelle du chef de la direction en 2017 était entièrement fondée sur le résultat de la carte de pointage de la Société, soit 171 %, ce qui a donné lieu à une attribution de 1 710 000 \$. Combinée au salaire de 1 000 000 \$ de M^{me} Farrell et au paiement de l'incitatif à long terme provenant de l'octroi 2015-2017 de 1 685 572 \$, la rémunération directe totale réalisée de M^{me} Farrell s'est élevée à 4 395 572 \$.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Lien entre la stratégie et la rémunération

Notre programme de rémunération vise à favoriser les bonnes interventions en vue d'atteindre nos objectifs stratégiques, pour qu'il y ait concordance avec les intérêts des actionnaires, et relier les résultats de performance mesurables. Les quatre piliers de notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction sont les suivants :



1. Atteinte des objectifs stratégiques

En 2017, les objectifs stratégiques de TransAlta étaient comme suit :

- Accroissement des flux de trésorerie disponibles et stimulation de la performance financière par le projet Greenlight
- Augmentation du ratio FPAO/dette
- Poursuite de la transition efficace du charbon au gaz et aux énergies propres
- Poursuite du raffermissement du bilan

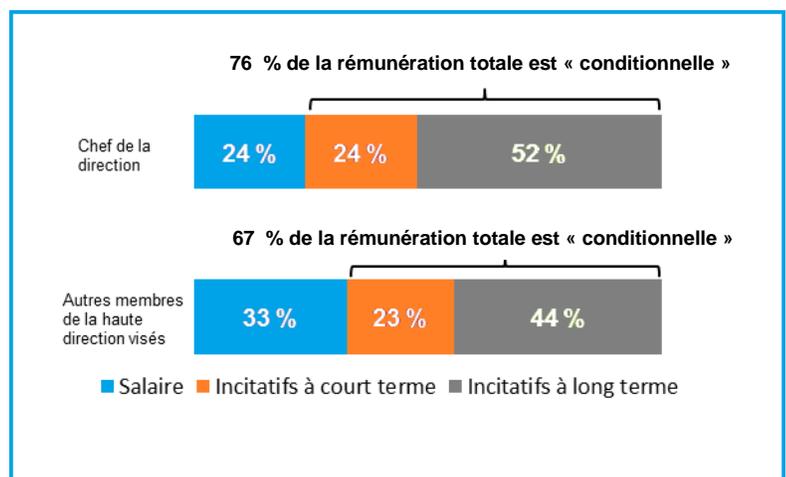
Ces objectifs ont été choisis parce qu'ils représentent les principales priorités ayant les plus grandes retombées sur la valeur à long terme pour les actionnaires.

2. Rémunération fondée sur la performance

La majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est directement reliée à des mesures financières et opérationnelles qui concordent avec notre stratégie et avec la performance de nos actions ordinaires.

L'illustration à droite indique la composition de la rémunération cible pour le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. La majeure partie de la rémunération de chaque membre de la direction est « conditionnelle » parce que les paiements ne sont pas garantis.

La rémunération cible est établie autour de la médiane de notre groupe de référence. Le montant que touche un membre de la haute direction sera au niveau cible, au-dessus de la cible ou en dessous de celle-ci, selon son rendement.



3. Concordance avec les intérêts des actionnaires

Nous avons structuré notre programme de rémunération pour qu'il récompense la performance qui aide à générer une valeur à long terme durable. Dans une structure de rémunération conditionnelle, la rémunération des membres de la haute direction sera plus élevée si la performance dépasse les attentes, et moins élevée si la performance est inférieure au seuil. Le multiple de la fourchette de paiement possible de la prime annuelle et des unités d'actions fondées sur la

performance (« **UAP** ») est de 0 à 2 fois, ce qui signifie que le paiement pourrait être aussi minime que 0 \$ et aussi élevé que 200 % de la cible. Les lignes directrices en matière d'actionariat font en sorte que les membres de la haute direction participent à notre réussite future et que leurs intérêts concordent avec ceux de nos actionnaires (voir la page 81).

4. Surveillance efficace et gestion des risques

Le comité des ressources humaines est principalement responsable de la rémunération des membres de la haute direction. Il effectue une évaluation annuelle des risques pour s'assurer que l'ensemble des plans incitatifs et le programme de rémunération n'incitent pas les membres de la haute direction à prendre des risques excessifs. Le comité obtient également des conseils d'un conseiller indépendant externe et examine les faits nouveaux en matière de réglementation en lien avec la rémunération.

Décisions en matière de rémunération en 2017

Salaire

Le tableau à droite indique le salaire gagné par les membres de la haute direction visés en 2017. Pour 2018, aucune augmentation de salaire n'a été accordée.

Les salaires sont révisés chaque année et les augmentations sont fondées sur la performance individuelle, l'ajout d'obligations et de responsabilités, le potentiel futur de la personne ou pour demeurer concurrentiel sur le marché.

Attribution incitative annuelle

Le tableau ci-dessous présente le mode de calcul du résultat de la carte de pointage de la Société en 2017, qui est le résultat le plus élevé obtenu depuis plusieurs années. Le conseil et le CRH sont d'avis qu'il illustre bien le travail exceptionnel accompli en 2017 dans le cadre de la poursuite de la transformation de TransAlta.

	2017	Augmentation pour 2018
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	1 000 000 \$	0 %
Donald Tremblay Chef des finances	475 000 \$	0 %
Brett Gellner Chef des placements	500 000 \$	0 %
John Kousinioris Chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire	500 000 \$	0 %
Dawn de Lima Chef de l'administration	425 000 \$	0 %

	Pondération	Seuil (50 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Résultat de 2017	Facteur de performance
Flux de trésorerie disponibles	60 %	275 M\$	310 M\$	345 M\$	328 M\$	151 %
Projet Greenlight (transformation stratégique)	40 %	75 M\$	100 M\$	125 M\$	191 M\$	200 %
RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ EN 2017						171 %

Le tableau ci-dessous présente la rémunération incitative annuelle de chaque membre de la haute direction visé en 2017. Ni le CHR ni le conseil n'ont eu recours à leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster l'attribution calculée pour l'un ou l'autre des membres de la haute direction visés.

	Salaire gagné en 2017		Attribution incitative annuelle cible		Facteur de performance de la Société et pondération		Facteur de performance individuelle et pondération		Attribution incitative annuelle en 2017
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	1 000 000 \$	x	100 %	x	(171 % x 100 %)	+	–	=	1 710 000 \$
Donald Tremblay Chef des finances	475 000 \$	x	70 %	x	(171 % x 75 %)	+	(125 % x 25 %)	=	530 338 \$
Brett Gellner Chef des placements	500 000 \$	x	70 %	x	(171 % x 75 %)	+	(125 % x 25 %)	=	558 250 \$

	Salaire gagné en 2017		Attribution annuelle cible		Facteur de performance de la Société et pondération		Facteur de performance individuelle et pondération		Attribution incitative annuelle en 2017
John Kousiniotis Chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire	500 000 \$	x	70 %	x	(171 % x 75 %)	+	(200 % x 25 %)	=	623 875 \$
Dawn de Lima Chef de l'administration	425 000 \$	x	70 %	x	(171 % x 75 %)	+	(175 % x 25 %)	=	511 700 \$

D'autres détails sur la performance individuelle des membres de la haute direction se trouvent à partir de la page 70.

Incitatif à long terme

Les attributions d'UAP octroyées en 2015 ont été acquises le 1^{er} janvier 2018. Leur prix d'octroi s'élevait à 10,52 \$ l'unité, elles donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de paiement correspondait à 80 % de leur valeur d'octroi.

Carte de pointage au titre des UAP 2015-2017

	Seuil (50 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Résultat	Pondération	Pointage
Mesures financières et relatives						
Croissance annuelle des FPAO par action	2 %	3 %	4 %	0 %	16,66 %	0 %
Croissance annuelle des FTD par action	4 %	6 %	8 %	8,5 %	16,66 %	33 %
RTA relatif (comparé à l'indice composé S&P/TSX)	P25	P50	P75	P11	16,66 %	0 %
Mesures stratégiques						
<i>Négociations relatives au charbon et transition de nos activités houillères (nouvelle mesure)</i>						
Mesuré selon la capacité de la direction de récupérer les capitaux abandonnés, de maintenir les contrats visant les activités de transition du charbon vers le gaz, de mettre en place une stratégie pour exploiter les usines commerciales de charbon converties si les contrats ne sont pas offerts et favoriser de nouvelles occasions en énergie hydroélectrique, éolienne et solaire.				130 %	50 %	65 %
<i>Refinancement de la dette (nouvelle mesure)</i>						
Mesuré selon la capacité de la direction de financer les capitaux investis dans la Société, ce qui comprend un financement de 400 à 800 millions de dollars en dettes à long terme et l'accès aux marchés des capitaux et de lancer une opération portant sur les activités de remplacement du charbon pour refinancer les dettes venant à échéance pendant la période 2017 à 2022.				(Voir ci-dessous)		
Facteur de performance lié aux UAP						98 %

Pour bien mesurer la performance de la direction par rapport aux mesures stratégiques, le CRH a effectué un examen complet de la performance, qui a officiellement commencé en juillet 2017 et a été complété en mars 2018. Dans le cadre de cet examen, le CRH a pris en considération les facteurs suivants :

- La position de TransAlta et du marché de l'électricité de l'Alberta au début de chaque exercice ainsi que pendant la période de trois ans
- Les priorités stratégiques de l'équipe de direction au début de chaque exercice
- Les réalisations de la direction, contrebalancées par des revers, pour chaque exercice ainsi que pendant la période de trois ans
- Les retombées définitives et les conséquences pour TransAlta à la fin de chaque exercice ainsi que pendant la période de trois ans.

Évaluation des mesures stratégiques

Par suite de l'examen complet du CRH, le CRH a évalué la performance collective des objectifs stratégiques et avons attribué une note de 130 %. Les faits saillants des éléments relatifs à chaque mesure sont comme suit :

Réalisations relatives aux négociations sur le charbon et à la transition des activités houillères

- La conclusion d'un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta afin d'établir les objectifs du Climate Leadership Plan
- La conclusion d'un accord d'abandon du charbon avec le gouvernement de l'Alberta qui prévoit le versement d'une indemnisation au titre des capitaux abandonnés de 524 millions de dollars sur 14 ans
- L'avancement de la construction de la centrale électrique à South Hedland, en Australie-Occidentale
- L'avancement du projet d'accumulation par pompage de Brazeau
- La signature d'un nouveau contrat de 209 millions de dollars pour une installation de cogénération à Mississauga
- L'obtention d'un projet de réglementation fédérale de conversion du charbon au gaz qui prolongera la durée de vie utile des centrales au charbon de TransAlta de 75 ans et ajoutera 1 milliard de dollars en flux de trésorerie disponibles
- La conclusion d'une lettre d'intention avec Tidewater Midstream pour la construction d'un gazoduc de 120 km en Alberta

Réalisations en matière de refinancement de la dette

- Mobilisation de près de 600 millions de dollars à l'aide de TransAlta Renewables entre mai 2015 et janvier 2016
- Mobilisation de 1,1 milliard de dollars dans le cadre du financement de projet avec Pingston, Wolfe Island, Melancthon, New Richmond, Poplar Creek, Kent Hills
- Vente de Wintering Hills, un projet éolien albertain non contractuel, pour 61 millions de dollars
- Utilisation du produit provenant du financement par titres de capitaux propres et du financement de projet pour rembourser une dette de société à échéance
- Réduction de notre coût du capital sur la facilité de crédit et prolongation de son échéance jusqu'en 2021 (après le CAE) dans un contexte d'incertitude sur le marché énergétique en Alberta
- Ajout d'une facilité à vue de 200 millions de dollars à notre facilité de crédit
- Accès accru aux marchés des titres de capitaux propres et des obligations de société pour mobiliser du capital
- Prise de décisions stratégiques afin de réduire le dividende par action annuel de 0,18 \$ à 0,04 \$ en janvier 2016, ce qui a entraîné des économies annuelles d'environ 160 millions de dollars
- Augmentation de nos liquidités, du début de 2015 à la fin de 2017, de 1,6 milliard de dollars à 1,8 milliard de dollars et de notre ratio FPAO/dette de 17 % à 20 %, et réduction de notre dette de 4,4 milliards de dollars à 3,4 milliards de dollars

Paiement des attributions d'UAP 2015-2017

Comme il est indiqué ci-dessus, le prix des UAP octroyées en 2015 s'élevait à 10,52 \$, elles donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de paiement correspondait à 80 % de leur valeur d'octroi originale. Le tableau ci-dessous indique le paiement reçu par chaque membre de la haute direction visé, calculé en fonction du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2017, soit 7,45 \$:

	Attribution d'UAP en 2015 (N ^{bre} d'unités)		Équivalents de dividendes		Facteur de performance lié aux UAP		Valeur du paiement total en UAP en 2015
Dawn Farrell	132 446	+	20 427	x	100 %	=	1 116 122 \$
Donald Tremblay	35 646	+	5 498	x	100 %	=	300 389 \$
Brett Gellner	55 450	+	8 552	x	100 %	=	467 277 \$
John Kousinioris	37 627	+	5 803	x	100 %	=	317 083 \$
Dawn de Lima	23 764	+	3 665	x	100 %	=	200 259 \$

Paiement des attributions d'UAI 2015-2017

Les attributions d'unités d'actions incessibles (« **UAI** ») octroyées en 2015 ont été acquises le 1^{er} janvier 2017. Leur prix d'octroi s'élevait à 10,52 \$ l'unité, elles donnaient droit à des équivalents de dividendes et leur valeur de paiement correspondait à 82 % de leur valeur d'octroi. La valeur que chaque membre de la haute direction visé a reçue a été calculée à l'aide du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2017, soit 7,45 \$.

	Attribution d'UAI en 2015 (N ^{bre} d'unités)		Équivalents de dividendes		Valeur du paiement total en UAI en 2015
Dawn Farrell	66 223	+	10 213	=	569 450 \$
Donald Tremblay	17 823	+	2 749	=	153 260 \$
Brett Gellner	27 725	+	4 276	=	238 407 \$
John Kousinioris	18 813	+	2 901	=	161 773 \$
Dawn de Lima	11 882	+	1 833	=	102 173 \$

Performance des membres de la haute direction en 2017

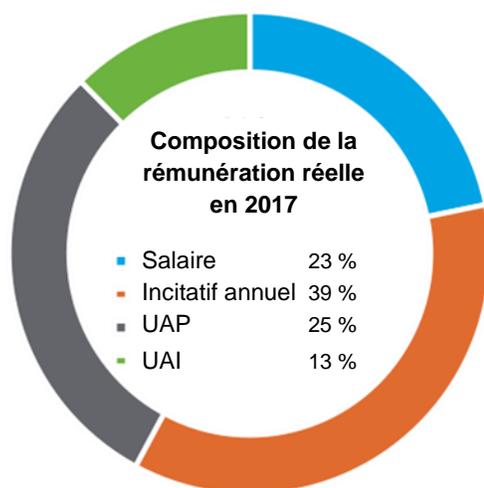
Dawn L. Farrell, présidente et chef de la direction

En qualité de présidente et chef de la direction, M^{me} Farrell est responsable de la performance globale de la Société, et son leadership exceptionnel a permis à TransAlta d'amorcer avec succès sa transition qui consiste à abandonner l'utilisation du charbon. Sa prime annuelle est entièrement fondée sur les résultats de la carte de pointage, et nous croyons que ceux-ci reflètent son apport personnel au succès de TransAlta.

Sur le plan de la Société, TransAlta a amélioré ses résultats par rapport à ceux de 2016 à l'égard de la quasi-totalité des mesures, notamment les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles par action et la dette à la fin de l'exercice. Nous avons également atteint un taux de fréquence des incidents de 0,72 – le plus bas jamais enregistré.

Rémunération en 2017 et aperçu des cinq dernières années

La rémunération réalisée de M^{me} Farrell en 2017, qui comprend la valeur de paiement de son attribution incitative à long terme de 2015, était 7 % au-dessus de la cible et 1 % au-dessus de celle de 2016. Pour 2018, la rémunération cible de M^{me} Farrell demeurera inchangée. M^{me} Farrell a choisi de recevoir la totalité de sa rémunération incitative annuelle en unités d'actions différées en 2013, 2014 et 2015, et 50 % en 2016.



Faits saillants

Nous avons conçu le programme de rémunération incitative de M^{me} Farrell pour qu'il soit entièrement fondé sur les résultats de la carte de pointage et la performance du cours de l'action. Cependant, nous continuons à évaluer la performance individuelle de M^{me} Farrell et sommes d'avis que son leadership et ses réalisations en 2017 sont entièrement et précisément prises en compte dans les résultats de TransAlta.

Pour 2018, l'enveloppe de rémunération de M^{me} Farrell demeurera inchangée, y compris les cibles relatives à son salaire et aux incitatifs.

	2013 (réalisée)	2014 (réalisée)	2015 (réalisée)	2016 (réalisée)	2017 (cible)	2017 (réalisée)	2018 (cible)
Salaire de base	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$	960 556	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Incitatif annuel	421 088 \$	1 105 088 \$	762 660 \$	1 729 000 \$	1 000 000 \$	1 710 000 \$	1 000 000 \$
Incitatif à long terme							
• UAP	0 \$	0 \$	0 \$	211 916 \$	1 393 333 \$	1 116 122 \$	1 210 000 \$
• UAI	s.o.	0 \$	287 417 \$	460 688 \$	696 667 \$	569 450 \$	550 000 \$
• Options sur actions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	440 000 \$
Prime spéciale	0 \$	0 \$	150 000 \$	1 000 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Rémunération directe totale	1 371 088 \$	2 055 088 \$	2 150 077 \$	4 362 160 \$	4 090 000 \$	4 395 572 \$	4 200 000 \$

M^{me} Farrell est actionnaire de TransAlta et a atteint son exigence en matière d'actionnariat, laquelle correspond à cinq fois son salaire de base (voir la page 81 pour plus de détails).

Donald Tremblay, chef des finances

En 2017, M. Tremblay a joué un rôle important dans la transformation de TransAlta. Il a notamment solidifié le bilan et dirigé les stratégies de refinancement de la dette de la Société.

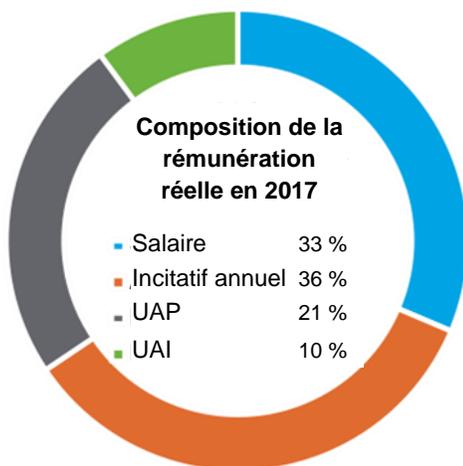
En conséquence, M. Tremblay a obtenu un facteur de performance individuelle de 125 % pour 2017. Ce facteur a servi à calculer la tranche individuelle de son incitatif annuel, qui est pondéré à 25 %. Les 75 % restants sont fondés sur les résultats de la Société.

Performance individuelle et réalisations en 2017

- Élaboration d'un solide plan de transformation pour réduire les coûts de présentation de l'information financière
- Maintien d'une note de crédit de première qualité auprès de trois agences de notation du crédit, et ce, malgré les perturbations sur le marché de l'électricité en Alberta lié à l'abandon progressif du charbon
- Amorce d'une transformation organisationnelle par la mise en incubation d'une culture qui encourage l'innovation en première ligne. En 2017, cette culture a pris racine, comme le démontrent les quelque 900 projets menés par des employés

Rémunération en 2017

La rémunération réalisée de M. Tremblay en 2017, qui comprend la valeur de paiement de son attribution incitative à long terme de 2015, était 6 % au-dessus de la cible et 36 % au-dessus de celle de 2016. Pour 2018, la rémunération cible de M. Tremblay demeurera inchangée.



	2016 (réalisée)	2017 (cible)	2017 (réalisée)	2018 (cible)
Salaire de base	455 278 \$	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$
Incitatif annuel	485 155 \$	332 500 \$	530 338 \$	332 500 \$
Incitatif à long terme				
• UAP	42 187 \$	375 000 \$	300 389 \$	326 563 \$
• UAI	91 707 \$	187 500 \$	153 260 \$	148 438 \$
• Options sur actions	s.o.	s.o.	s.o.	118 750 \$
Prime spéciale	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Rémunération directe totale	1 074 328 \$	1 370 000 \$	1 458 986 \$	1 401 250 \$

M. Tremblay est actionnaire de TransAlta et a satisfait à son exigence en matière d'actionnariat laquelle correspond à deux fois son salaire de base (voir la page 81 pour plus de détails).

Brett M. Gellner, chef des placements

En 2017, M. Gellner a joué un rôle important dans la transformation de TransAlta. Il a notamment procédé à la vente d'une installation éolienne commerciale en Alberta pour environ 61 millions de dollars et a fait progresser la stratégie de conversion du charbon au gaz de la Société. Le produit de la vente a servi à réduire la dette et à financier la croissance future des énergies renouvelables, y compris des possibilités d'énergie renouvelable aux termes de contrats en Alberta.

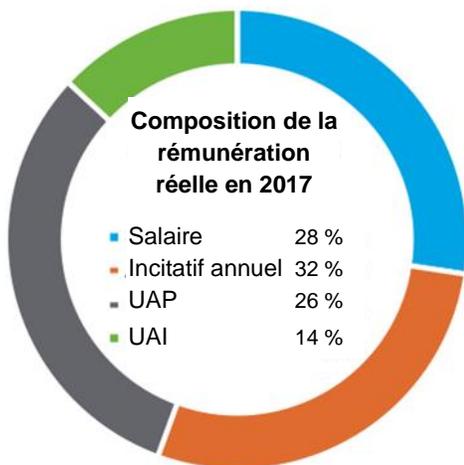
En conséquence, M. Gellner a obtenu un facteur de performance individuelle de 125 % pour 2017. Ce facteur a servi à calculer la tranche individuelle de son incitatif annuel, qui est pondéré à 25 %. Les 75 % restants sont fondés sur les résultats de la Société.

Performance individuelle et réalisations en 2017

- Mise en service réussie de la centrale électrique de South Hedland dans le respect du budget
- Vente de Wintering Hills qui a permis de réduire considérablement la dette de la Société
- Expansion de Kent Hills
- Amorce d'une transformation organisationnelle par la mise en incubation d'une culture qui encourage l'innovation en première ligne, l'imputabilité et le leadership. En 2017, cette culture a pris racine, comme le démontrent les quelque 900 projets menés par des employés.

Rémunération en 2017

La rémunération réalisée de M. Gellner en 2017, qui comprend la valeur de paiement de son attribution incitative à long terme de 2015, était 2 % au-dessus de la cible et 4 % en dessous de celle de 2016. Pour 2018, la rémunération cible de M. Gellner demeurera inchangée.



	2016 (réalisée)	2017 (cible)	2017 (réalisée)	2018 (cible)
Salaire de base	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Incitatif annuel	550 000 \$	350 000 \$	558 250 \$	350 000 \$
Incitatif à long terme				
• UAP	88 716 \$	583 333 \$	467 277 \$	481 250 \$
• UAI	192 904 \$	291 667 \$	238 407 \$	218 750 \$
• Options sur actions	s.o.	s.o.	s.o.	175 000 \$
Prime spéciale	500 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Rémunération directe totale	1 831 620 \$	1 725 000 \$	1 763 934 \$	1 725 000 \$

M. Gellner est actionnaire de TransAlta et a satisfait à son exigence en matière d'actionnariat, laquelle correspond à deux fois son salaire de base (voir la page 81 pour plus de détails).

John H. Kousinioris, chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire

En 2017, M. Kousinioris a joué un rôle important dans la transformation de TransAlta. Il a notamment négocié avec succès le prolongement de la durée de vie utile des centrales au charbon converties au gaz avec les gouvernements provincial et fédéral. Cette nouvelle réglementation nous permettra de prolonger la durée de vie utile combinée de ces centrales d'environ 75 ans, ce qui ajoute plus de 1 milliard de dollars à nos flux de trésorerie.

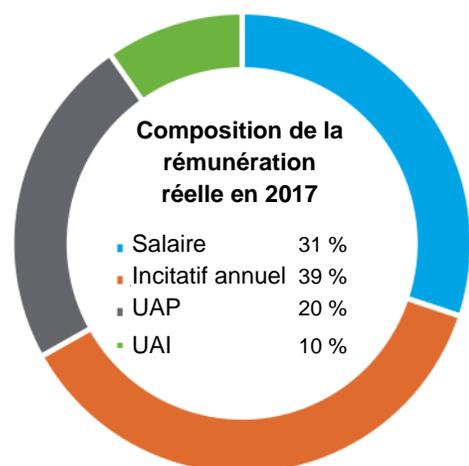
En conséquence, M. Kousinioris a obtenu un facteur de performance individuelle de 200 % pour 2017. Ce facteur a servi à calculer la tranche individuelle de son incitatif annuel, qui est pondéré à 25 %. Les 75 % restants sont fondés sur les résultats de la Société.

Performance individuelle et réalisations en 2017

- Négociations fructueuses avec les gouvernements provincial et fédéral pour prolonger la durée de vie utile des centrales au charbon converties au gaz de 75 ans au total, ce qui ajoute environ 1 milliard de dollars supplémentaires aux flux de trésorerie
- Obtention de crédits pour des installations éoliennes et hydroélectriques existantes de la part du gouvernement de l'Alberta, ce qui ajoute des produits d'exploitation
- Réduction des frais globaux des services
- Amorce d'une transformation organisationnelle par la mise en incubation d'une culture qui encourage l'innovation en première ligne, l'imputabilité et le leadership. En 2017, cette culture a pris racine, comme le démontrent les quelque 900 projets menés par des employés.

Rémunération en 2017

La rémunération réalisée de M. Kousinioris en 2017, qui comprend la valeur de paiement de son attribution incitative à long terme de 2015, était 11 % au-dessus de la cible et 6 % en dessous de celle de 2016. Pour 2018, la rémunération cible de M. Kousinioris demeurera inchangée.



	2016 (réalisée)	2017 (cible)	2017 (réalisée)	2018 (cible)
Salaire de base	480 278 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Incitatif annuel	528 306 \$	350 000 \$	623 875 \$	350 000 \$
Incitatif à long terme				
• UAP	60 196 \$	416 667 \$	317 083 \$	343 750 \$
• UAI	130 861 \$	208 333 \$	161 773 \$	156 250 \$
• Options sur actions	s.o.	s.o.	s.o.	125 000 \$
Prime spéciale	500 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Rémunération directe totale	1 699 641 \$	1 475 000 \$	1 602 731 \$	1 475 000 \$

M. Kousinioris est actionnaire de TransAlta et a satisfait à son exigence en matière d'actionnariat, laquelle correspond à deux fois son salaire de base (voir la page 81 pour plus de détails).

Dawn E. de Lima, chef de l'administration

En 2017, M^{me} de Lima a joué un rôle important dans la transformation de TransAlta. Elle a notamment piloté le projet Greenlight, une initiative de la Société qui fera de TransAlta le principal fournisseur d'énergie propre au Canada.

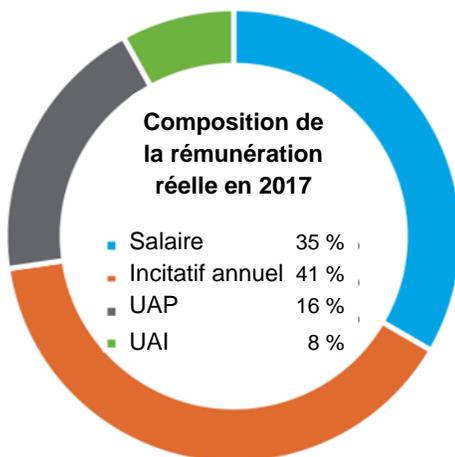
En conséquence, M^{me} de Lima a obtenu un facteur de performance individuelle de 175 % pour 2017. Ce facteur a servi à calculer la tranche individuelle de son incitatif annuel, qui est pondéré à 25 %. Les 75 % restants sont fondés sur les résultats de la Société.

Performance individuelle et réalisations en 2017

- Réalisation d'économies ponctuelles totales de 63,1 millions de dollars et d'économies annuelles de 49,5 millions de dollars par l'entremise du projet Greenlight
- Réalisation d'une restructuration majeure des ressources humaines
- Progression des efforts en matière de cybersécurité de TransAlta
- Amélioration des compétences et des capacités de l'équipe de cadres supérieurs
- Amorce d'une transformation organisationnelle par la mise en incubation d'une culture qui encourage l'innovation en première ligne, l'imputabilité et le leadership. En 2017, cette culture a pris racine, comme le démontrent les quelque 900 projets menés par des employés.

Rémunération en 2017

La rémunération réalisée de M^{me} de Lima en 2017 était 13 % au-dessus de la cible et 29 % au-dessus de celle de 2016. Pour 2018, la rémunération cible de M^{me} de Lima demeurera inchangée. Celle-ci a choisi de recevoir 25 % de sa rémunération incitative annuelle en unités d'actions différées en 2015 et 2016.



	2016 (réalisée)	2017 (cible)	2017 (réalisée)	2018 (cible)
Salaire de base	405 278 \$	425 000 \$	425 000 \$	425 000 \$
Incitatif annuel	431 874 \$	297 500 \$	511 700 \$	297 500 \$
Incitatif à long terme				
• UAP	38 033 \$	250 000 \$	200 259 \$	292 188 \$
• UAI	82 635 \$	125 000 \$	102 173 \$	132 813 \$
• Options sur actions	s.o.	s.o.	s.o.	106 250 \$
Prime spéciale	0 \$	0 \$	s.o.	0 \$
Rémunération directe totale	957 820 \$	1 097 500 \$	1 239 132 \$	1 253 750 \$

M^{me} de Lima est actionnaire de TransAlta et est en voie d'atteindre son exigence en matière d'actionnariat, laquelle correspond à deux fois son salaire de base (voir la page 81 pour plus de détails).

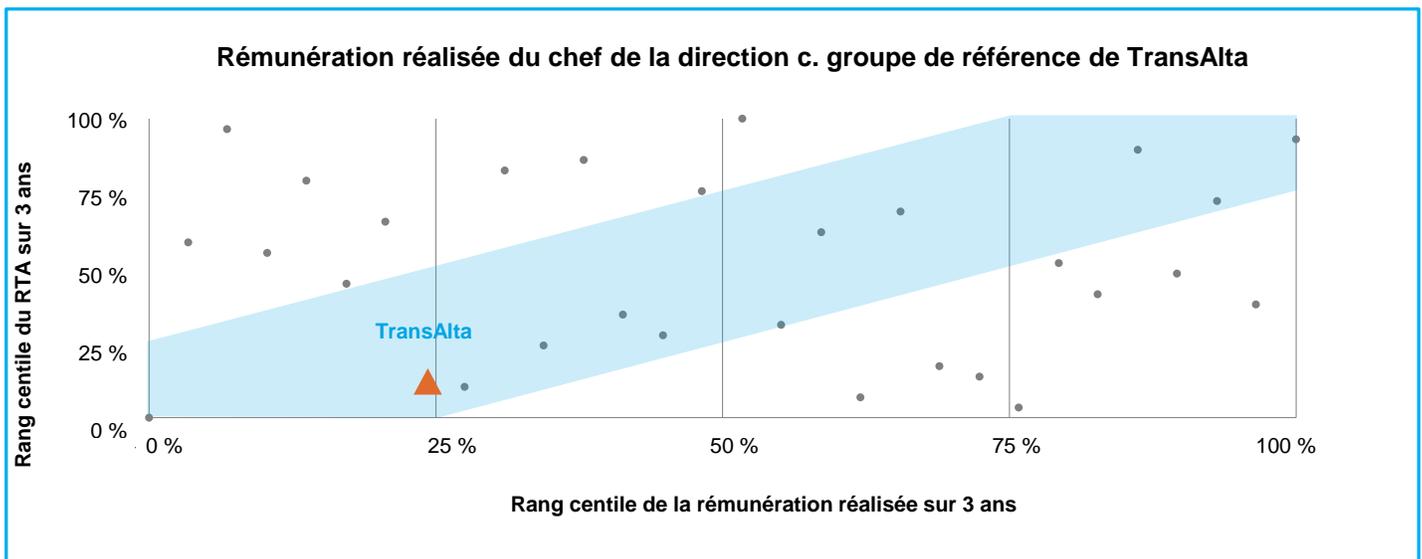
Analyse de la rémunération réalisée du chef de la direction en 2017

Le tableau ci-dessous compare la rémunération cible de M^{me} Farrell pour les cinq derniers exercices à sa rémunération indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération, ainsi que la valeur moyenne réalisée, et met en évidence la nature conditionnelle de sa rémunération incitative.

	Rémunération cible	Rémunération présentée dans le tableau sommaire de la rémunération	Rémunération réalisée
2017	4 200 000 \$	6 518 000 \$	4 396 000 \$
2016	3 653 000 \$	7 390 000 \$	4 053 000 \$
2015	3 965 000 \$	4 516 000 \$	2 398 000 \$
2014	3 965 000 \$	4 520 000 \$	2 535 000 \$
2013	3 965 000 \$	3 955 000 \$	1 441 000 \$

- La *rémunération cible* comprend le salaire de base, l'incitatif annuel à la performance cible et la valeur d'octroi des attributions incitatives à long terme ainsi que les avantages indirects.
- La *rémunération présentée dans le tableau sommaire de la rémunération* comprend le salaire de base, l'incitatif annuel payé, la valeur d'octroi des attributions incitatives à long terme, les régimes de retraite et les avantages indirects.
- La *rémunération réalisée* comprend le salaire de base, l'incitatif annuel payé, les paiements d'attributions incitatives à long terme et les avantages indirects.

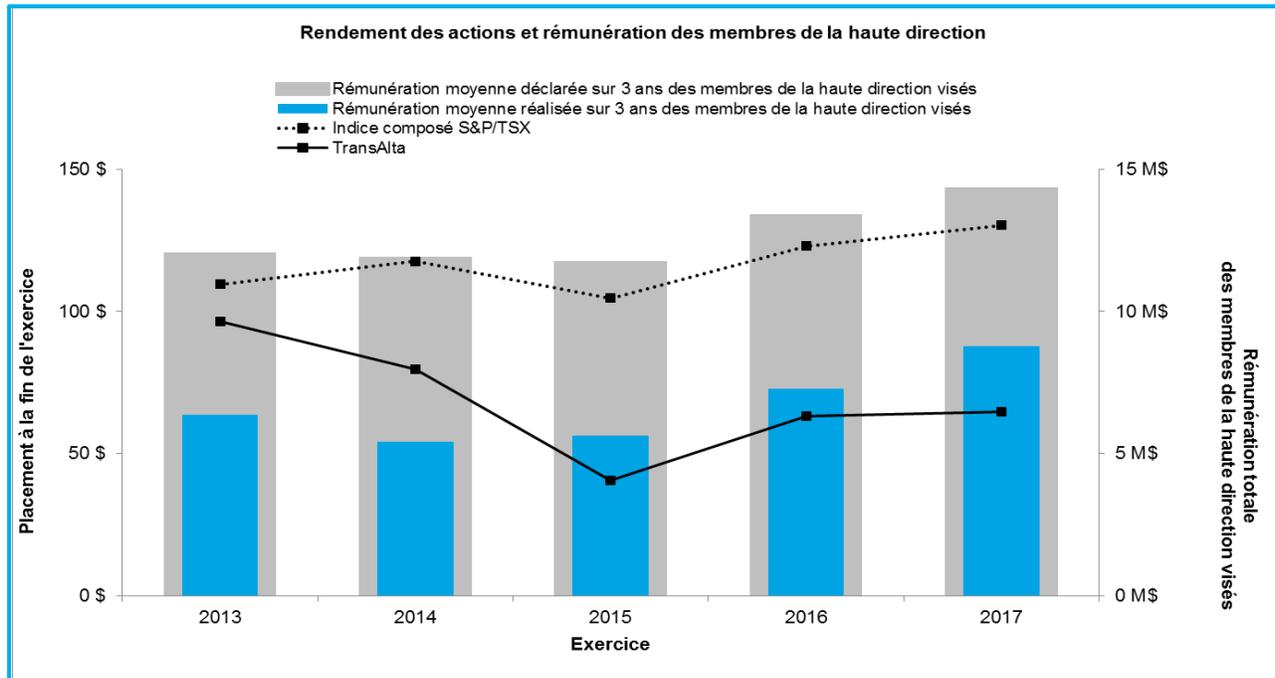
Le prochain graphique compare la rémunération de M^{me} Farrell à celle payée dans les sociétés du groupe de référence, qui a été récemment mis à jour par le CRH, à la recommandation de Willis Towers Watson, selon le RTA sur trois ans et la rémunération réalisée moyenne sur trois ans. Comme l'indique la position de TransAlta dans la section ombragée, il existe un lien manifeste entre la rémunération et la performance.



- La *rémunération réalisée* comprend la moyenne sur trois ans du salaire de base, de l'incitatif annuel payé, du paiement des attributions incitatives à long terme et de toute attribution spéciale.
- Nous avons utilisé les chiffres de la rémunération 2015-2017 pour TransAlta et les données sur la rémunération de 2014-2016 pour les autres sociétés de notre groupe de référence, publiées dans leurs circulaires de sollicitation de procurations.

Rendement des actions et rémunération des membres de la haute direction en 2017

Le graphique et le tableau ci-dessous comparent le rendement des actions ordinaires de TransAlta, en supposant un placement initial de 100 \$ fait le 31 décembre 2012 et le réinvestissement des dividendes, au rendement d'un placement similaire pour la même période selon l'indice composé S&P/TSX. Le tableau présente également la rémunération moyenne sur trois ans des membres de la haute direction visés (indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération des exercices précédents) et le montant réalisé.



(au 31 décembre)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TransAlta	100 \$	97 \$	80 \$	41 \$	63 \$	65 \$
Indice composé S&P/TSX	100 \$	110 \$	118 \$	105 \$	123 \$	130 \$
Rémunération moyenne sur trois ans des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération	10 872 143 \$	11 459 097 \$	11 288 041 \$	11 151 019 \$	12 804 655 \$	13 629 527 \$
Rémunération réalisée moyenne sur trois ans des membres de la haute direction visés	6 850 506 \$	6 336 333 \$	5 409 193 \$	5 625 373 \$	7 277 399 \$	8 734 987 \$

La rémunération des membres de la haute direction est pondérée en fonction de la rémunération variable ou conditionnelle, qui est directement liée à notre performance et au rendement de nos actions ordinaires, faisant concorder les intérêts des membres de la haute direction et des actionnaires.

Le CRH et le conseil ne doutent pas que la chef de la direction et son équipe de haute direction permettront à la Société de réaliser sa stratégie à long terme avec succès et de produire une valeur durable pour TransAlta et ses actionnaires.

Membres de la haute direction visés :

- 2013 : Dawn Farrell, Brett Gellner, Ken Stickland, Paul Taylor et John Kousiniotis.
- 2014 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousiniotis et Cynthia Johnston.
- 2015 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousiniotis et Wayne Collins.
- 2016 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousiniotis et Wayne Collins.
- 2017 : Dawn Farrell, Donald Tremblay, Brett Gellner, John Kousiniotis et Dawn de Lima.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant résume nos pratiques en matière de rémunération, dont certaines sont des pratiques exemplaires au sein du secteur.

Ce que nous faisons	Ce que nous ne faisons pas
✓ Maintenir des principes de rémunération fondée sur la performance aux termes desquels la majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est « conditionnelle » et fondée sur la performance par rapport à des mesures préétablies qui tiennent compte de nos priorités stratégiques	✗ Aucun paiement d'attributions incitatives lorsque la performance est inférieure au seuil
✓ Intégrer des principes de gestion des risques dans tous les processus de prise de décisions et s'assurer que nos programmes de rémunération n'encouragent pas la prise de risque induite ou excessive	✗ Aucune augmentation garantie de la rémunération dans les contrats d'emploi des membres de la haute direction
✓ Maintenir de solides politiques en matière de gouvernance, y compris la récupération de la rémunération et l'interdiction des opérations de couverture, et exiger que les membres de la haute direction soient actionnaires de TransAlta	✗ Aucune réévaluation, aucun antilatage ou échange d'options sur actions ou autres attributions incitatives à long terme
✓ Maintenir un comité des ressources humaines composé d'administrateurs indépendants qui possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour exécuter leurs responsabilités de façon efficace	✗ Aucune majoration de la rémunération des membres de la haute direction, y compris les avantages indirects ou les attributions incitatives, pour tenir compte des retenues d'impôt
✓ Exiger que le comité des ressources humaines fasse appel à un conseiller indépendant	✗ Aucune comptabilisation des unités d'actions fondées sur la performance ou d'options sur actions dont les droits ne sont pas acquis ou qui ne sont pas exercées afin d'atteindre l'exigence en matière d'actionariat
✓ Limiter les facteurs de performance à l'égard des attributions incitatives annuelles et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance	✗ Aucune disposition en matière de changement de contrôle à un seul élément déclencheur dans les contrats d'emploi
✓ Permettre aux membres de la haute direction de convertir une partie de leur prime annuelle en unités d'actions différées	✗ Aucune opération de couverture à l'égard des titres de TransAlta
✓ Examiner le programme de rémunération des membres de la haute direction tous les ans pour s'assurer qu'il demeure conforme sur le plan réglementaire et qu'il concorde avec les intérêts des actionnaires et les solides principes de gestion des risques et de gouvernance	✗ Aucun octroi de prêts aux administrateurs ou membres de la haute direction
✓ Étalonner la rémunération des membres de la haute direction et nos plans incitatifs par rapport à un groupe de sociétés sélectionnées semblables à TransAlta	✗ Aucun octroi d'options sur actions aux administrateurs indépendants

Le conseil a délégué la gouvernance des politiques et pratiques en ressources humaines de la Société au CRH.

Tous les membres du CRH sont indépendants. La durée moyenne des mandats est de 3,5 ans, et Georgia Nelson, présidente du comité, est administratrice au sein du conseil de TransAlta depuis 2014.

Principales compétences et expérience	Nombre de membres du comité possédant des compétences et une expérience précises
Ressources humaines / Rémunération des membres de la haute direction	4 de 4
Réglementation / Conformité	3 de 4
Stratégie et développement	4 de 4
Énergie électrique / Services publics	2 de 4

Conseillers indépendants

Le CRH a retenu les services d'un conseiller externe pour obtenir des conseils indépendants sur la stratégie et le programme de rémunération de TransAlta et sur toutes les questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction. En 2017, le CRH a retenu les services de Willis Towers Watson à titre de conseiller indépendant.

Le CRH confirme l'indépendance de son conseiller tous les ans et vérifie si le travail accompli soulève des conflits d'intérêts. Après avoir effectué son examen pour 2017, le CRH a confirmé que Willis Towers Watson n'avait aucun conflit d'intérêts.

En 2017, Willis Towers Watson a fourni une vaste gamme de services dans le cadre de l'analyse systématique de la rémunération des membres de la haute direction du CRH :

- Examen complet du groupe de référence de TransAlta
- Étalonnage de la rémunération du chef de la direction et de ses collaborateurs directs par rapport au groupe de référence
- Modélisation de la rémunération fondée sur la performance selon ISS et Glass Lewis pour aider le comité à comprendre les incidences possibles du vote consultatif sur la rémunération
- Examen des lignes directrices en matière d'actionnariat des membres de la haute direction
- Examen approfondi de la charte du CRH
- Analyse réglementaire de la rémunération
- Examen de l'analyse de la rémunération
- Consultations sur plusieurs questions de gouvernance en matière de rémunération, notamment les positions des conseillers en procurations par suite du vote consultatif sur la rémunération en 2017 et en prévision de notre vote consultatif de 2018

La direction ne retient pas les services d'un conseiller en rémunération. Les services d'Aon Hewitt sont retenus par la direction depuis 2007 en qualité d'actuaire principal et de conseiller à l'égard de nos régimes de retraite. La direction approuve les honoraires d'Aon Hewitt.

Le tableau suivant présente les honoraires versés en 2017 et 2016 à Willis Towers Watson pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction, et à Aon Hewitt, pour des services liés aux régimes de retraite.

	2017	2016
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	220 112 \$	274 142 \$
Tous les autres honoraires (régimes de retraite)	383 628 \$	317 325 \$
Total	603 740 \$	591 467 \$

Note : En plus des honoraires susmentionnés, Aon Hewitt a reçu 143 734 \$ US en 2017 et 209 051 \$ en 2016 pour des services liés aux régimes de retraite fournis à nos filiales américaines

Faits saillants

Le CRH examine les facteurs suivants pour évaluer l'indépendance d'un conseiller :

- Des activités ou des relations personnelles entre un membre du CRH ou de l'équipe de haute direction de TransAlta et le conseiller
- La portée, le cas échéant, d'autres services fournis à TransAlta par le conseiller
- Les politiques et procédures du conseiller visant à éviter les conflits d'intérêts

Étalonnage de la rémunération des membres de la haute direction

La rémunération cible est établie au 50^e centile d'un groupe de référence sectoriel à l'aide de données sur le marché recueillies par des entreprises de consultation externes. Les données comprennent un échantillon de sociétés canadiennes et américaines de notre secteur dont les produits d'exploitation, les actifs et la capitalisation boursière sont semblables aux nôtres, et des sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour le recrutement de membres de la direction.

Le CRH analyse les données sur la rémunération afin de déterminer le caractère concurrentiel du salaire de base, de la rémunération incitative et des plans ainsi que des niveaux de rémunération généraux par rapport à notre stratégie en matière de rémunération. Le CRH examine également le caractère concurrentiel du marché de Calgary en ce qui a trait aux ressources de talent pour des postes de haute direction.

La rémunération totale est étalonnée par rapport à des postes similaires dans le groupe de référence, et la rémunération totale cible est établie dans une fourchette concurrentielle (+/- 20 %) de la médiane du groupe. Pour les sociétés américaines, nous tenons compte d'un taux de change nominal afin que les effets de la fluctuation du taux de change ne se fassent pas sentir.

Le groupe de référence de TransAlta pour 2017 aux fins de la rémunération des membres de la haute direction, élaboré par Willis Towers Watson, était comme suit :

Faits saillants

En 2017, le conseiller indépendant du CRH, Willis Towers Watson, a mené un examen complet et exhaustif du groupe de référence de TransAlta afin de s'assurer du caractère approprié de chaque société membre de ce groupe. Par suite de cet examen, le comité a approuvé les modifications suivantes :

- TransCanada Corporation et Enbridge Inc. ont été supprimées du groupe puisqu'elles sont beaucoup plus grandes que TransAlta
- Atlantic Power Corporation a été remplacée par Vermillion Energy Corporation puisque cette dernière constitue une société homologue

Sociétés canadiennes (pondération à 75 %)

Algonquin Power & Utilities	Fortis Inc.
AltaGas Ltd.	Husky Energy Inc.
ATCO Group	Inter Pipeline Ltd.
Cameco Corp.	Keyera Corp.
Capital Power Corporation	Northland Power Inc.
Cenovus Energy Inc.	Obsidian Energy Ltd.
Emera Inc.	Pembina Pipeline Corp.
Encana Corp.	Vermillion Energy Inc.
Énergie renouvelable Brookfield	

Sociétés américaines (pondération à 25 %)

AES Corp.	NRG Energy, Inc.
Alliant Energy Corp.	OGE Energy Corp.
Black Hills Corp.	Pinnacle West Capital Corp.
Calpine Corp.	Portland General Electric Co.
Dynegy Inc.	SCANA Corp.
Great Plains Energy Inc.	Westar Energy Inc.

Par rapport aux sociétés susmentionnées :

- TransAlta se positionne au 41^e centile au titre des actifs totaux.
 - Seules deux sociétés canadiennes (Fortis Inc. et Husky Energy Inc.) et deux sociétés américaines (AES Corp. et NRG Energy, Inc.) ont des actifs totaux supérieurs à 3 fois ceux de TransAlta. Nous les incluons dans le groupe de référence en raison de leurs activités semblables aux nôtres et/ou de leur présence sur le marché de Calgary.
 - Une seule société canadienne (Obsidian Energy Ltd.) a des actifs totaux inférieurs à 1/3 de fois ceux de TransAlta. Nous l'incluons en raison de sa présence sur le marché de Calgary.
- TransAlta se positionne au 39^e centile au titre des produits d'exploitation
 - Seule une société canadienne (Husky Energy Inc.) et trois sociétés américaines (AES Corp., NRG Energy, Inc., et Calpine Corp.) ont des produits d'exploitation supérieurs à 3 fois ceux de TransAlta. Nous les incluons dans le groupe de référence en raison de leurs activités semblables aux nôtres et/ou de leur présence sur le marché de Calgary.
 - Une seule société canadienne (Obsidian Energy Ltd.) a des actifs totaux inférieurs à 1/3 de fois ceux de TransAlta. Nous l'incluons en raison de sa présence sur le marché de Calgary.

Selon l'analyse de la rémunération des membres de la haute direction pour 2017 effectuée par Willis Towers Watson par rapport aux sociétés susmentionnées, la rémunération cible du chef de la direction se situe actuellement au 52^e centile.

Processus rigoureux de prises de décisions

La direction, le CRH et le conseil participent à l'élaboration du programme de rémunération et à la prise de décisions.

Recommandations de la direction	>	Examen et recommandations du comité	>	Examen et approbation du conseil
<ul style="list-style-type: none">• Examen et analyse de la stratégie de rémunération actuelle• Analyse des commentaires des conseillers indépendants en rémunération du CRH• Examen des stratégies de rémunération des sociétés analogues et formulation de recommandations au comité		<ul style="list-style-type: none">• Examen des recommandations de la direction• Examen des données comparatives, de l'étalonnage et des conseils de ses conseillers indépendants en rémunération• Analyse de la conception et des mesures des plans incitatifs à court et à long terme pour s'assurer qu'ils concordent avec nos priorités stratégiques• Analyse des simulations et analyse a posteriori des facteurs inclus dans le budget et de différents scénarios selon les plans incitatifs pour s'assurer que les cibles et les modifications proposées donnent les résultats escomptés• Évaluation de la performance de l'entreprise et de celle de la direction à la fin de l'exercice et formulation de recommandations en matière de rémunération au conseil		<ul style="list-style-type: none">• Étude des recommandations du CRH, de ses conseillers et de la direction• Prise en compte de la stratégie et des objectifs de la Société• Analyse de la conjoncture des marchés• Analyse de la performance de la Société et prise de décisions sans appel, notamment sur la rémunération de la chef de la direction et sur toutes les attributions sous forme d'actions

Recours au pouvoir discrétionnaire

Dans des circonstances extraordinaires, le conseil conserve la possibilité de rajuster les résultats calculés en se fondant sur son expérience et sur le jugement d'affaires collectif et reconnaît que l'efficacité des divers plans est mieux servie lorsque le conseil use de son pouvoir discrétionnaire modérément.

Le conseil peut, à la recommandation du CRH, exercer son pouvoir discrétionnaire dans des circonstances extraordinaires où des événements imprévus font en sorte que les décisions de rémunération fondées sur une formule ne conviennent pas, notamment dans les cas suivants : circonstances ponctuelles indépendantes de la volonté de la direction, comme des modifications réglementaires majeures; modification de l'orientation stratégique de la Société; et répercussions imprévues et exceptionnelles sur le groupe de référence qui, en retour, ont une incidence sur le calcul des résultats comparatifs. L'exercice du pouvoir discrétionnaire peut servir soit à augmenter, soit à réduire la rémunération, selon les circonstances.

Au cours des trois derniers exercices, le conseil a exercé son pouvoir discrétionnaire à deux reprises :

- En 2015, le conseil a attribué une prime spéciale de 150 000 \$ à la chef de la direction, et de 100 000 \$ à trois autres membres de la direction visés pour avoir conçu et mis en œuvre une nouvelle structure organisationnelle visant à aider la Société à mieux réagir aux conditions économiques extrêmes sur le marché de l'Alberta.
- En 2016, le conseil a attribué une prime spéciale de 1 000 000 \$ au chef de la direction, et de 500 000 \$ à trois autres membres de la haute direction visés pour avoir fait de 2016 l'année la plus marquante des quelque 100 ans d'histoire de TransAlta. L'accord relatif à l'abandon du charbon, conclu avec le gouvernement de l'Alberta, qui a procuré à TransAlta 524 millions de dollars sur 14 ans, a immédiatement stabilisé l'avenir de notre Société dans une période d'incertitude sans précédent et méritait une reconnaissance immédiate.

En 2017, aucune attribution discrétionnaire n'a été faite puisque les plans de rémunération qui sont maintenant en place font en sorte que la gamme complète de réussites de la direction est bien prise en compte et reconnue.

Exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction

Nous sommes d'avis que les membres du conseil devraient détenir une participation significative dans la Société afin de faire concorder leurs intérêts à long terme avec ceux de nos actionnaires.

Les exigences en matière d'actionnariat varient par échelon et les membres de la haute direction doivent atteindre le niveau d'actionnariat requis sur une période de cinq ans à compter de la date de leur nomination à un poste. Si un membre de la haute direction est promu à un poste assorti d'une exigence en matière d'actionnariat supérieure, il aura cinq ans à compter de la nouvelle date de prise d'effet pour atteindre la nouvelle exigence en matière d'actionnariat.

Faits saillants

En juillet 2017, le conseil a haussé l'exigence en matière d'actionnariat pour le président et chef de la direction de 4 fois à 5 fois son salaire de base.

Le CRH examine nos lignes directrices en matière d'actionnariat tous les ans pour s'assurer qu'elles sont conformes aux pratiques du marché.

Faits saillants

Aux fins de déterminer la conformité à l'égard de la politique en matière d'actionnariat des membres de la haute direction, toutes les actions ordinaires, les UAD et les UAI sont incluses.

Si un membre de la haute direction n'atteint pas son exigence d'actionnariat pendant la période désignée, le conseil et le CRH examineront tous les facteurs pertinents et prendront des mesures appropriées pour maintenir l'efficacité de la politique.

Le tableau ci-dessous présente l'avoir en actions de chaque membre de la haute direction visé. Pour évaluer leur avoir, nous avons utilisé le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour les 20 derniers jours de bourse de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 7,57 \$. Pour une répartition, voir *Valeur totale des titres de capitaux propres détenus à la fin de l'exercice* à la page 89.

M^{me} Farrell, M. Tremblay, M. Gellner et M. Kousinioris ont tous dépassé leur exigence en matière d'actionnariat, et M^{me} de Lima est en voie de l'atteindre. Celle-ci a jusqu'au 20 décembre 2020 pour s'y conformer.

(Au 31 décembre 2017)	Exigence en matière d'actionnariat (multiple du salaire de base)	Nombre de titres de capitaux propres requis	Participation actuelle	Valeur de la participation actuelle	Conforme à la politique	Période de détention après avoir quitté TransAlta
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	5x (<i>nouveau</i>)	660 502	783 003	5 927 335 \$	Oui (5,9x)	1 an
Donald Tremblay Chef des finances	2x	125 495	135 191	1 023 399 \$	Oui (2,2x)	-
Brett Gellner Chef des placements	2x	132 100	168 114	1 272 623 \$	Oui (2,6x)	-
John Kousinioris Chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire	2x	132 100	135 468	1 025 492 \$	Oui (2,1x)	-
Dawn de Lima Chef de l'administration	2x	112 285	88 116	667 034 \$	En voie de l'être (1,6x)	-

Gestion des risques associés à la rémunération

Le conseil estime que notre plan de rémunération des membres de la haute direction n'accentue pas le profil de risque de TransAlta selon un examen annuel des risques effectué par le CRH.

L'examen des risques tient compte des risques majeurs auxquels nous sommes exposés (l'équipement et la maintenance de l'équipement, les dépenses d'investissement, la sous-traitance à long terme, la concurrence sur le marché et l'établissement des prix, la commercialisation de l'énergie, les occasions de croissance, la construction et l'incidence de la réglementation, ainsi que de notre approche en matière de rémunération, de la composition de la rémunération, des plans incitatifs et des mesures de performance, de la rémunération fondée sur des actions et de nos exigences en matière d'actionnariat. La combinaison de ces éléments, leur équilibre général et les limites comprises dans nos plans incitatifs font également partie de l'examen.

Notre programme de rémunération comporte diverses caractéristiques qui limitent la prise de risques déraisonnables ou inappropriés :

- Les paiements aux termes du plan incitatif sont fondés sur une combinaison de mesures absolues et relatives
- La performance cible est établie en fonction de notre profil de risque et fournit suffisamment d'encouragements aux membres de la haute direction pour qu'ils atteignent les objectifs de la Société
- Les périodes de performance relatives aux UAP se chevauchent
- Les cibles au titre des attributions d'incitatifs annuels et d'incitatifs à long terme sont fixées chaque année afin qu'elles soient pertinentes et appropriées
- Les facteurs de performance aux termes du plan incitatif annuel et du plan d'unités d'actions fondées sur la performance sont plafonnés à 200 %, et les paiements sont également plafonnés afin d'éviter la prise de risques excessifs
- Des limites du pouvoir de dépenser sont établies pour différents échelons au sein de la Société et les dépenses pouvant être engagées et les nouveaux programmes ou produits d'investissement pouvant être adoptés doivent être examinés par un comité d'investissement formé de cinq membres

Principales politiques

- Politique de récupération de la rémunération – elle permet au conseil de récupérer la totalité de la rémunération variable attribuée à un membre de la haute direction dans les cas suivants :
 - le paiement était fondé sur l'atteinte de certains résultats financiers qui ont par la suite fait l'objet d'un retraitement important dans les états financiers de TransAlta déposés auprès de toute autorité de réglementation des valeurs mobilières;
 - le membre de la haute direction a fait preuve de négligence grossière ou d'inconduite intentionnelle ou a commis une fraude ayant causé, en totalité ou en partie, la nécessité de procéder à un retraitement;
 - la rémunération incitative aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été dûment présentés.
- Politique interdisant les opérations de couverture – elles empêchent les membres de la haute direction et les administrateurs de prendre part à des opérations spéculatives sur nos actions. Il est interdit aux initiés de faire ce qui suit :
 - procéder directement ou indirectement, à la vente à découvert de titres de TransAlta ou d'un des membres de son groupe s'ils ne possèdent pas le titre sous-jacent;
 - procéder, directement ou indirectement, à la vente d'une option d'achat ou à l'achat d'une option de vente sur les titres de TransAlta ou d'un des membres de son groupe; ou
 - procéder à une opération de monétisation de titres ou à toute autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres de TransAlta que détient l'initié, directement ou indirectement.

Autres politiques importantes

Nous avons des codes de déontologie à l'intention de nos employés, dirigeants et administrateur afin de nous assurer que nous protégeons constamment les actifs de TransAlta et que nous exécutons toutes nos tâches de façon éthique et responsable. Notre politique en matière d'opérations d'initiés et les lignes directrices en matière de signalement imposent des restrictions à l'égard des initiés et d'autres parties qui ont un lien particulier avec TransAlta afin qu'ils ne négocient pas nos titres sur la base de renseignements privilégiés ou pendant des périodes d'interdiction de négociation. Tous les initiés doivent également demander une autorisation préalable avant de conclure des opérations.

PROGRAMMES DE RÉMUNÉRATION EN 2017

Le programme de rémunération comprend la rémunération directe (fixe et variable) et la rémunération indirecte (régimes de retraite et autres avantages).

	Salaire de base	Incitatif annuel	Incitatif à long terme (UAP)	Incitatif à long terme (UAI)	Incitatif à long terme (Options)	
Rémunération fixe et variable	Objectif principal	<ul style="list-style-type: none"> Rétribue le travail courant effectué Continuité 	<ul style="list-style-type: none"> Renforce et stimule les priorités à court terme Reconnaît et récompense la performance de la Société et la performance individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Fait concorder les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires Reconnaît et récompense la performance 	<ul style="list-style-type: none"> Renforce et stimule la valeur à long terme pour les actionnaires Renforce et stimule la valeur à long terme pour les actionnaires 	
	Période de performance	<ul style="list-style-type: none"> Courante 	<ul style="list-style-type: none"> 1 an 	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 7 ans
	Païement	<ul style="list-style-type: none"> Courante 	<ul style="list-style-type: none"> En mars après la fin de la période de performance 	<ul style="list-style-type: none"> En mars après la fin de la période de performance 	<ul style="list-style-type: none"> En mars après la fin de la période de performance 	<ul style="list-style-type: none"> Au moment de l'exercice
	Espèces ou titres de capitaux propres	<ul style="list-style-type: none"> En espèces 	<ul style="list-style-type: none"> En espèces ou en UAD, au choix du membre de la haute direction visé 	<ul style="list-style-type: none"> En espèces ou en actions ordinaires, au gré du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> En espèces ou en actions ordinaires, au gré du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Actions ordinaires (espèces au moment de l'exercice)

	Régime de retraite	Plan complémentaire de retraite (page 90)
Rémunération indirecte	<p>Plan de retraite à cotisations définies (page 90)</p> <ul style="list-style-type: none"> plan de retraite non contributif pour les participants la Société verse une cotisation correspondant à 5 % du salaire de base et de l'incitatif annuel, jusqu'à concurrence du plafond en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) les employés choisissent les types de placements auxquels affecter les cotisations 	<p>Plan complémentaire de retraite (page 90)</p> <ul style="list-style-type: none"> offre un plan de retraite au membre de la haute direction à l'égard de la tranche de son salaire qui est supérieure aux limites établies par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) en fonction de la période de service ouvrant droit à pension plan à prestations définies pour les membres de la haute direction entrés en fonction avant le 1^{er} janvier 2016 et plan à cotisations définies pour les membres de la haute direction entrés en fonction à compter du 1^{er} janvier 2016
	<p>Avantages (voir ci-après)</p> <ul style="list-style-type: none"> protection médicale flexible avec choix de protection tous les deux ans 	<p>Avantages indirects (voir ci-après)</p> <ul style="list-style-type: none"> allocation pour automobile et avantages indirects

Les membres de la haute direction participent aux mêmes régimes de retraite et d'avantages sociaux que nos autres employés. Les membres de la haute direction participent en outre à un plan complémentaire de retraite. Une assurance-vie, une assurance-invalidité ainsi qu'une assurance pour soins médicaux et dentaires sont également comprises dans le régime d'avantages. Les employés répartissent leurs allocations annuelles aux fins des avantages aux différentes composantes du plan en fonction de leurs besoins et peuvent obtenir une couverture accrue au moyen de cotisations déduites sur leur paie. Une allocation pour automobile est prévue pour les membres de la haute direction visés et d'autres cadres supérieurs. Les montants sont fixes et varient selon l'échelon en fonction des pratiques du marché. Les avantages indirects annuels remplacent les avantages additionnels.

	Allocation pour automobile	Avantages indirects
Dawn Farrell	20 000 \$	50 000 \$
Donald Tremblay	16 000 \$	10 000 \$
Brett Gellner	16 000 \$	10 000 \$
John Kousinioris	16 000 \$	10 000 \$
Dawn de Lima	16 000 \$	10 000 \$

Plan incitatif annuel

Le conseil fixe des cibles considérablement étendues aux fins du programme incitatif annuel afin qu'elles présentent une probabilité d'atteinte de 50 %. De plus, les résultats de notre carte de pointage sont plafonnés à 200 % pour réduire la prise excessive de risque et les comportements inappropriés.

Pour l'exercice de performance 2017, notre carte de pointage comprend deux mesures financières qui, selon nous, représentent les plus grandes priorités à court terme ayant les plus grandes répercussions sur la valeur pour nos actionnaires. Nous avons également des cartes de pointage aux fins des unités d'affaires qui comprennent un ensemble de mesures financières et opérationnelles et de mesures relatives à la sécurité, mais aucune de ces cartes de pointage n'était applicable aux membres de la haute direction cette année. Les mesures sont passées en revue et approuvées par le conseil pour s'assurer qu'elles tiennent compte des priorités courantes et qu'elles visent à favoriser une solide performance pendant l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente le mode de calcul du résultat de la carte de pointage du CRH en 2017, qui est le résultat le plus élevé obtenu depuis plusieurs années. Le conseil et le CRH sont d'avis qu'il illustre bien le travail exceptionnel accompli en 2017 dans le cadre de la poursuite de la transformation de TransAlta.

Résultats de la Société en 2017

	Pondération	Seuil (50 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Résultat de 2017	Facteur de performance
Flux de trésorerie disponibles	60 %	275 M\$	310 M\$	345 M\$	328 M\$	151 %
Projet Greenlight (transformation stratégique)	40 %	75 M\$	100 M\$	125 M\$	191 M\$	200 %
						171 %

Faits saillants

En 2017, nous avons remplacé le *rendement en espèces des capitaux propres* (50 %) par le projet Greenlight (*transformation stratégique*) (40 %), une nouvelle mesure financière qui représente l'effort central de TransAlta pour stimuler la performance financière. Les cibles ainsi que les résultats de 2017 représentent une combinaison de mesures de réduction des coûts, de réduction du fonds de roulement, d'évitement de coûts futurs, de nouveaux produits d'exploitation nets et de réductions des dépenses en immobilisations qui aident TransAlta à devenir un fournisseur d'énergie propre de premier plan au Canada.

Le tableau ci-dessous présente les pondérations pour les facteurs de performance de la Société et les facteurs de performance individuelle pour chaque membre de la haute direction visé, ainsi que le paiement maximum en pourcentage de leur salaire de base. En qualité de présidente et chef de la direction, la performance de M^{me} Farrell aux termes de l'incitatif annuel est fondée entièrement sur la performance de la Société (en hausse par rapport à une pondération de 80 % en 2015 et de 75 % en 2014).

	Pondérations liées à la performance		Paiement en pourcentage du salaire de base		
	Société	Individuelle	Minimum	Cible	Maximum
Dawn Farrell Présidente et chef de la direction	100 %	–	0 %	100 %	200 %
Donald Tremblay Chef des finances	75 %	25 %	0 %	70 %	140 %
Brett Gellner Chef des placements	75 %	25 %	0 %	70 %	140 %
John Kousinioris Chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire	75 %	25 %	0 %	70 %	140 %
Dawn de Lima Chef de l'administration	75 %	25 %	0 %	70 %	140 %

Plan incitatif à long terme

Pour le cycle de performance 2017-2018, les octrois aux termes du plan incitatif à long terme étaient fondés sur un pourcentage du salaire et consistaient en unités d'actions fondées sur la performance, en unités d'actions incessibles et en options sur actions.

	Valeur d'octroi cible		Répartition		
	Montant	% du salaire	UAP	UAI	Options
Dawn Farrell	2 200 000 \$	220 %	55 %	25 %	20 %
Donald Tremblay	593 750 \$	125 %	55 %	25 %	20 %
Brett Gellner	875 000 \$	175 %	55 %	25 %	20 %
John Kousinioris	625 000 \$	125 %	55 %	25 %	20 %
Dawn de Lima	531 250 \$	125 %	55 %	25 %	20 %

Le conseil, à la recommandation du CRH, approuve le nombre d'UAP, d'UAI et d'options sur actions qui sont octroyées chaque année ainsi que les mesures de performance, les cibles et les pondérations aux fins des attributions d'UAP.

Nous mettons l'accent sur les mesures financières et stratégiques aux termes du plan d'UAP. La valeur ultime des UAP, des UAI et des options sur actions est liée au cours de notre action, et elle fait concorder les intérêts des membres de la direction et ceux des actionnaires. Toutes ont une période d'acquisition de trois ans, mais les options sur actions expirent après sept ans, ce qui permet de mettre l'accent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Carte de pointage au titre des UAP en 2017-2019

Le facteur de performance de la Société sera calculé à l'aide des mesures et des pondérations suivantes :

	Seuil (50 %)	Cible (100 %)	Maximum (200 %)	Pondération
1. Ratio FPAO/dette				70 %
2017 (pondéré à 25 %)	17,2 %	18,2 %	19,2 %	
2018 (pondéré à 25 %)	19,7 %	20,7 %	21,7 %	
2019 (pondéré à 25 %)	15,4 %	16,4 %	17,4 %	
Moyenne sur 3 ans (pondérée à 25 %)	17,0 %	18,5 %	20,0 %	
2. Transition vers l'énergie renouvelable (nouvelle mesure)				30 %
La direction sera évaluée sur sa capacité de progresser et d'avancer considérablement dans la réalisation de sa transition du charbon au gaz, y compris, sans s'y limiter, obtenir une réglementation qui soutient cette conversion, le projet d'accumulation par pompage Brazeau, s'assurer que le nouveau marché en Alberta traite les producteurs d'énergie thermique et renouvelable de façon équitable et/ou la croissance de l'énergie éolienne en Alberta et en Saskatchewan.				

Modificateur du RTA

Nous appliquerons un modificateur du rendement total pour les actionnaires (« RTA ») pour établir le facteur de performance lié aux UAP, qui déterminera le nombre d'unités dont les droits seront acquis. Cette caractéristique relie directement la rémunération des

Si notre RPA relatif est	Le modificateur sera de
Supérieur à P75	1,2
Entre P25 et P75	0,8 – 1,2 (selon une interpolation linéaire)
Sous P25	0,8

membres de la haute direction aux intérêts des actionnaires. Nous comparons notre RTA sur la période de trois ans au rendement de l'indice composé S&P/TSX pour déterminer le modificateur.

Attributions d'options sur actions

Les options sont acquises en bloc après trois ans et expirent après sept ans. Nous utilisons le modèle d'évaluation des options Black-Scholes pour calculer le nombre d'options sur actions à octroyer. Si la valeur des options calculée est inférieure à 12 % du prix de notre action ordinaire au moment de l'octroi, nous utiliserons une valeur d'option fixe correspondant à 12 % du prix de l'action ordinaire. Cette caractéristique vise à réduire le risque d'octroyer un nombre inapproprié d'options sur actions pendant une période d'extrême volatilité du prix de l'action. Pour obtenir plus de détails sur la façon dont nous évaluons les attributions d'options sur actions, voir la note au bas du tableau sommaire de la rémunération à la page 87.

DÉTAILS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION EN 2017

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération annuelle reçue par les cinq membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015.

	Année	Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération	Rémunération totale
Dawn L. Farrell Présidente et chef de la direction	2017	1 000 000 \$	1 760 000 \$	440 000 \$	1 710 000 \$	1 525 800 \$	82 616 \$	6 518 416 \$
	2016	960 556 \$	1 318 125 \$	439 375 \$	2 729 000 \$	1 866 400 \$	76 322 \$	7 389 778 \$
	2015	950 000 \$	2 090 000 \$	s.o.	912 660 \$	488 800 \$	74 215 \$	4 515 675 \$
Donald Tremblay Chef des finances	2017	475 000 \$	475 000 \$	118 750 \$	530 338 \$	275 800 \$	29 586 \$	1 904 474 \$
	2016	455 278 \$	354 375 \$	118 125 \$	485 155 \$	212 400 \$	26 000 \$	1 651 333 \$
	2015	450 000 \$	562 500 \$	s.o.	320 894 \$	177 800 \$	26 000 \$	1 537 194 \$
Brett M. Gellner Chef des placements	2017	500 000 \$	700 000 \$	175 000 \$	558 250 \$	494 800 \$	26 000 \$	2 454 050 \$
	2016	500 000 \$	562 500 \$	187 500 \$	1 050 000 \$	392 400 \$	26 000 \$	2 718 400 \$
	2015	500 000 \$	875 000 \$	s.o.	338 563 \$	206 800 \$	26 000 \$	1 946 363 \$
John H. Kousinioris Chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire	2017	500 000 \$	500 000 \$	125 000 \$	623 875 \$	383 800 \$	31 123 \$	2 163 798 \$
	2016	480 278 \$	374 063 \$	124 688 \$	1 028 306 \$	310 400 \$	26 000 \$	2 343 735 \$
	2015	475 000 \$	593 750 \$	s.o.	326 634 \$	190 800 \$	26 000 \$	1 612 184 \$
Dawn de Lima Chef de l'administration	2017	425 000 \$	425 000 \$	106 250 \$	511 700 \$	448 800 \$	26 000 \$	1 942 750 \$
	2016	405 278 \$	315 000 \$	105 000 \$	431 874 \$	680 400 \$	26 000 \$	1 963 552 \$
	2015	325 000 \$	562 500 \$	s.o.	159 534 \$	117 800 \$	26 000 \$	1 190 834 \$

Notes :

Salaire

En 2017, aucune augmentation de salaire n'a été accordée aux membres de la haute direction de TransAlta. En 2016, le salaire de M^{me} Farrell est passé de 950 000 \$ à 1 000 000 \$. Le salaire de M. Tremblay est passé de 450 000 \$ à 475 000 \$, celui de M. Kousinioris de 475 000 \$ à 500 000 \$, et celui de M^{me} de Lima, de 400 000 \$ à 425 000 \$.

Attributions fondées sur des actions

La juste valeur totale des unités attribuées aux termes du plan incitatif à long terme à la date d'octroi. Toutes les unités octroyées en 2017 l'ont été le 7 mars 2017 selon le cours de clôture de nos actions à la TSX le 6 mars 2017, soit 7,25 \$. Tous les octrois accordés en 2016 et en 2015 ont été faits le 1^{er} janvier de chacune de ces années selon le cours de clôture de nos actions à la TSX le dernier jour de bourse précédant l'octroi (4,91 \$ en 2016 et 10,52 \$ en 2015).

Attributions fondées sur des options

La juste valeur totale des options sur actions aux termes du plan incitatif à long terme à la date d'octroi. Nous utilisons la méthode d'évaluation des options de Black-Scholes pour évaluer les attributions d'options et déterminer le nombre d'options à octroyer. Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des attributions en 2017 et en 2016. Nous n'avons pas octroyé d'attributions d'options sur actions en 2015.

	Date d'octroi	Prix d'octroi	Durée	Taux sans risque	Volatilité	Dividende	Valeur par option
2017	7 mars 2017	7,25 \$	7 ans	1,38 %	27,30 %	2,21 %	1,62 \$
2016	22 février 2016	5,93 \$	7 ans	0,93 %	26,08 %	2,70 %	1,11 \$

Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres

Les primes en espèces au titre de la performance annuelle représentent des paiements faits aux termes du programme incitatif annuel. En 2016, ces montants comprenaient également le paiement d'attributions de reconnaissance de leadership exceptionnel (1 000 000 \$ pour M^{me} Farrell et 500 000 \$ pour chacun d'entre MM. Gellner et Kousinioris). En 2015, ces montants comprennent également des paiements au titre de la performance (150 000 \$ pour M^{me} Farrell et 100 000 \$ pour chacun d'entre MM. Tremblay, Gellner et Kousinioris).

Valeur du plan de retraite

Somme des montants rémunérateurs liés au plan de retraite à cotisations définies et au plan complémentaire de retraite. La valeur du plan de retraite de M^{me} Farrell a augmenté en 2016, pour tenir compte de sa première augmentation de salaire depuis 2012, du paiement d'un incitatif annuel (à 200 % de la cible) et de son attribution de reconnaissance de leadership exceptionnel en cours de 1 000 000 \$.

Autre rémunération

Montants pour allocations pour automobiles et avantages indirects annuels. En 2017, ces montants comprennent également la prime d'une assurance-vie additionnelle au-delà du programme d'avantages standard de la Société (12 616 \$ pour M^{me} Farrell, 3 586 \$ pour M. Tremblay et 5 123 \$ pour M. Kousinioris). En 2016, le montant pour M^{me} Farrell comprend également 6 322 \$ pour une assurance-vie additionnelle.

Attributions en vertu d'un plan incitatif

Attributions d'actions et d'options en cours

Le tableau ci-dessous présente la totalité de la rémunération fondée sur des actions qui a été octroyée aux membres de la haute direction visés au 31 décembre 2017 :

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS							ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS				
	Date d'octroi	Date d'acquisition	Nbre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice de l'option	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées ¹	Nbre d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis		Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ³		Valeur marchande ou de paiement des actions acquises non payées (\$)
							UAP	UAI	UAP	UAI	
Dawn Farrell	07/03/2017	07/03/2020	270 833	7,25 \$	07/03/2024	54 167 \$	168 602	76 637	1 256 085 \$	570 946 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	395 628	5,93 \$	23/02/2023	601 355 \$					
	01/01/2016	01/01/2019					186 325	93 163	1 388 125 \$	694 066 \$	0 \$
	01/01/2015	01/01/2018					152 054	76 027	1 110 146 \$	566 401 \$	0 \$
Total			666 461			655 522 \$	506 981	245 827	3 754 356 \$	1 831 413 \$	0 \$
Donald Tremblay	07/03/2017	07/03/2020	73 094	7,25 \$	07/03/2024	14 619 \$	45 503	20 683	338 999 \$	154 090 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	106 364	5,93 \$	23/02/2023	161 673 \$					
	01/01/2016	01/01/2019					50 093	25 047	373 195 \$	186 597 \$	0 \$
	01/01/2015	01/01/2018					40 923	20 462	298 780 \$	152 439 \$	0 \$
Total			179 458			176 292	136 519	66 192	1 010 974 \$	493 126 \$	0 \$
Brett Gellner	07/03/2017	07/03/2020	107 718	7,25 \$	07/03/2024	21 544 \$	67 057	30 480	499 576 \$	227 078 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	168 831	5,93 \$	23/02/2023	256 624 \$					
	01/01/2016	01/01/2019					79 513	39 756	592 375 \$	296 184 \$	0 \$
	01/01/2015	01/01/2018					63 659	31 830	464 775 \$	237 130 \$	0 \$
Total			276 549			278 168	210 229	102 066	1 556 726 \$	760 392 \$	0 \$
John Kousinioris	07/03/2017	07/03/2020	76 941	7,25 \$	07/03/2024	15 388 \$	47 898	21 772	356 843 \$	162 203 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	112 273	5,93 \$	23/02/2023	170 655 \$					
	01/01/2016	01/01/2019					52 876	26 439	393 927 \$	196 967 \$	0 \$
	01/01/2015	01/01/2018					43 197	21 598	315 385 \$	160 906 \$	0 \$
Total			189 214			186 043 \$	143 971	69 809	1 066 155 \$	520 076 \$	0 \$
Dawn de Lima	07/03/2017	07/03/2020	65 400	7,25 \$	07/03/2024	13 080 \$	40 714	18 506	303 317 \$	137 871 \$	0 \$
	23/02/2016	23/02/2019	94 546	5,93 \$	23/02/2023	143 709 \$					
	01/01/2016	01/01/2019					44 528	22 264	331 730 \$	165 865 \$	0 \$
	01/01/2015	01/01/2018					27 282	13 641	199 187 \$	101 626 \$	0 \$
Total			159 946			156 789 \$	112 524	54 411	834 234 \$	405 362 \$	0 \$
Total			1 471 628			1 452 814 \$	1 110 224	538 305	8 222 445 \$	4 010 369 \$	0 \$

Notes :

1. La valeur des options dans le cours non exercées correspond à la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2017 (7,45 \$) et le prix d'exercice des options, multiplié par le nombre d'options sur actions en cours dont les droits sont acquis et non acquis.
2. Le nombre d'UAI et d'UAP en cours, y compris les équivalents de dividendes, au 31 décembre 2017.
3. Calculé à l'aide du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2017, soit 7,45 \$. Les UAP octroyées en 2017 et 2016 supposent une performance à la cible (100 %). La valeur des UAP octroyées en 2015 tient compte d'un facteur de performance lié au UAP de 98 %.

Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous présente le montant de la rémunération variable dont les droits étaient acquis et payés en 2017 :

	Attributions fondées sur des options	Attributions fondées sur des UAP	Attributions fondées sur des actions UAI	Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres
Dawn Farrell	0 \$	211 916 \$	460 688 \$	1 710 000 \$
Donald Tremblay	0 \$	42 187 \$	91 707 \$	530 338 \$
Brett Gellner	0 \$	88 715 \$	192 904 \$	558 250 \$
John Kousinioris	0 \$	60 196 \$	130 861 \$	623 875 \$
Dawn de Lima	0 \$	38 033 \$	82 635 \$	511 700 \$

Les droits relatifs aux UAP octroyées le 1^{er} janvier 2014 ont été acquis le 1^{er} janvier 2017 et le paiement correspondait à 23 % de leur valeur d'octroi. Les montants sous *Plans incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres* comprennent l'incitatif annuel aux termes du plan incitatif annuel.

Valeur totale des titres de capitaux propres détenus à la fin de l'exercice

	Actions	UAI	Unités d'actions différées des dirigeants	Total
Dawn Farrell	1 023 948 \$	1 860 912 \$	3 042 474 \$	5 927 335 \$
Donald Tremblay	522 330 \$	501 069 \$	0 \$	1 023 399 \$
Brett Gellner	499 983 \$	772 640 \$	0 \$	1 272 623 \$
John Kousinioris	497 039 \$	528 453 \$	0 \$	1 025 492 \$
Dawn de Lima	166 760 \$	411 891 \$	88 384 \$	667 034 \$

La valeur totale des titres de capitaux propres détenus est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré de nos actions ordinaires à la TSX pour la période de 20 jours de bourse prenant fin le jour de bourse précédant le 31 décembre 2017, soit 7,57 \$. La valeur des UAI comprend des UAI dont les droits ne sont pas acquis et des UAI dont les droits sont acquis qui n'ont pas encore été payés. Toutes les UAI et les UAD comprennent des unités additionnelles reçues à titre d'équivalents de dividendes selon les modalités du plan.

Au 31 décembre 2017, M^{me} Farrell détenait également 506 981 UAP et 666 461 options sur actions.

Information sur les plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le CRH approuve les attributions d'options sur actions. Des options peuvent être octroyées aux employés au Canada et aux États-Unis et leur prix est fixé selon les dispositions du plan, dans la monnaie du pays où l'employé réside. Le nombre total d'options qui peuvent être émises aux termes du plan ne peut dépasser le nombre maximal d'actions attribuées aux termes du plan, soit 13 000 000.

Au 31 décembre 2017, on comptait 2 884 569 options en cours aux termes du plan d'options tant pour les participants canadiens qu'américains et 987 250 pouvaient être exercées :

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, ou des bons ou des droits en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en cours	Nombre de titres restants en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne)
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres <i>Plan d'options sur actions</i>	2,88 millions	14,26 \$	2,61 millions
Total			

Le tableau ci-dessous donne des détails sur le taux d'utilisation de TransAlta relativement au plan d'options sur actions au cours des trois derniers exercices :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Nombre d'options octroyées au cours de l'exercice applicable	760 239	1 137 080	0
Nombre d'actions en circulation	288 000 000	288 000 000	280 000 000
Taux d'utilisation	0,26 %	0,39 %	0,00 %

Plans de retraite

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, participent à un plan à cotisations définies enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la loi de l'Alberta intitulée *Employment Pension Plans Act*.

Les membres de la haute direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 participent également à un plan complémentaire de retraite, qui est un plan à prestations définies non enregistré. Les membres de la haute direction embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016 participent à un plan complémentaire de retraite à cotisations définies non enregistré.

Plan à cotisations définies

Nous versons une cotisation correspondant à 5 % des gains des employés ouvrant droit à pension, soit 100 % du salaire de base et de l'incitatif annuel au plan. Les cotisations sont déposées dans les comptes des participants et placées selon leurs directives.

Les participants sont admissibles à la retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans. Ils doivent transférer le solde de leur compte (cotisations et gains sur les placements) dans une rente ou un fonds de revenu viager pour pouvoir recevoir des prestations de retraite. Si un participant prend sa retraite de TransAlta, mais ne veut pas recevoir de revenu de retraite à ce moment, ou si un participant quitte la Société avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans, il peut transférer le solde de son compte dans un compte immobilisé personnel.

En 2017, la cotisation annuelle maximale aux termes du plan était de 23 607 \$ (soit 90 % du maximum de 26 230 \$ permis par l'Agence du revenu du Canada). Le tableau ci-dessous indique la valeur accumulée des cotisations dans le plan de chacun des membres de la haute direction visés au 31 décembre 2017 :

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Montant non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
Dawn Farrell	321 335 \$	23 607 \$	29 279 \$	374 221 \$
Donald Tremblay	81 909 \$	23 607 \$	18 937 \$	124 453 \$
Brett Gellner	274 853 \$	23 607 \$	25 147 \$	323 606 \$
John Kousiniotis	115 333 \$	23 607 \$	11 516 \$	150 456 \$
Dawn de Lima	342 694 \$	23 607 \$	30 935 \$	397 236 \$

Plan complémentaire de retraite

En guise de compensation pour les limites de cotisations à un régime de retraite enregistré qu'impose la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), nous avons un plan complémentaire de retraite non contributoire pour les membres de la haute direction.

Pour les membres de la haute direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016, le plan complémentaire de retraite prévoit une prestation de retraite définie correspondant à 2 % des gains ouvrant droit à pension en fin de carrière (salaire de base et paiement incitatif annuel) en excédent de la limite des gains ouvrant droit à pension moyen en vertu du plan à cotisations définies pour chaque année de service décomptée. Les gains ouvrant droit à pension moyens de fin de carrière correspondent à la moyenne la plus élevée sur 5 années consécutives des 10 dernières années d'emploi du membre de la haute direction, y compris la prime annuelle (aucun plafond).

Pour les membres de la direction embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, le plan complémentaire de retraite prévoit une prestation à cotisation définie correspondant à une cotisation additionnelle de 5 % sur la tranche des gains ouvrant droit à pension de chacun d'entre eux (salaire de base et paiement incitatif annuel) qui est au-dessus du maximum permis aux termes du plan à cotisations définies.

Les participants ont le droit de prendre leur retraite après avoir atteint l'âge de 55 ans et accompli deux années de service, mais le montant de la prestation qu'ils reçoivent est fondé sur plusieurs facteurs :

- Ils reçoivent une rente mensuelle non réduite s'ils prennent leur retraite à compter de 60 ans et si la somme de leurs années de service et de leur âge atteint 85
- Leur rente mensuelle est réduite de 5/12 de 1 % pour chaque mois de devancement de leur date de retraite qui précède leur date de retraite sans réduction
- Les versements de rente sont majorés de 2 % par année le 1^{er} janvier de chaque année après que le membre est initialement devenu admissible à une rente non réduite. La première majoration est calculée au prorata en

fonction du nombre de mois depuis que le membre a atteint la date d'admissibilité, ou du nombre de mois depuis que le membre a pris sa retraite, s'il est moindre.

Un participant qui quitte la Société avant l'âge de 55 ans et après avoir accompli deux années de service a le droit de recevoir une rente mensuelle différée.

Les rentes sont payables la vie durant du membre et les mensualités sont garanties pendant cinq ans. Si un participant décède après avoir pris sa retraite, mais avant l'échéance de la période garantie de cinq ans, son bénéficiaire recevra la rente restante pendant cette période garantie. Les participants peuvent choisir d'autres modalités à l'égard de leur rente, notamment une période de garantie de 10 ou 15 ans et des prestations au conjoint survivant. Les contribuables américains sont tenus de recevoir une valeur actualisée pendant une période de temps précise selon l'article 409A de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis.

Le tableau ci-dessous présente la valeur estimative du plan complémentaire de retraite de chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2017 et notre obligation au titre des prestations constituées à cette date.

	Années de service décomptées	Prestations annuelles payables		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Montant non rémunérateur	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Dawn Farrell	10,42	433 000 \$	731 000 \$	7 337 000 \$	1 514 000 \$	879 000 \$	9 730 000 \$
Donald Tremblay	3,75	46 000 \$	201 000 \$	499 000 \$	264 000 \$	79 000 \$	842 000 \$
Brett Gellner	9,33	139 000 \$	299 000 \$	1 855 000 \$	483 000 \$	225 000 \$	2 563 000 \$
John Kousiniotis	5,08	73 000 \$	242 000 \$	871 000 \$	372 000 \$	121 000 \$	1 364 000 \$
Dawn de Lima	12,00	97 000 \$	185 000 \$	1 692 000 \$	437 000 \$	389 000 \$	2 518 000 \$

La valeur est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Taux d'escompte annuel de 3,6 % (pour mesurer le passif au titre des prestations constituées le 31 décembre 2017)
- Augmentations de salaire de 3 % compte non tenu des limites sur les gains moyens de fin de carrière
- Taux de retraite fondé sur notre expérience en matière de plan de retraite
- Augmentation de 2,5 % des limites relative aux gains du plan à cotisations définies (pour déterminer les gains moyens ouvrant droit à pension en fin de carrière)

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

En octobre 2016, nous avons conclu de nouveaux contrats d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé. Les dispositions sont demeurées semblables à ce qu'elles étaient dans le cas de cessation d'emploi sans motif valable et de changement de contrôle à deux événements déclencheurs, et des dispositions ont été ajoutées en cas de départ à la retraite, de décès et d'invalidité permanente pour se rapprocher davantage des tendances observées sur le marché.

Tous les membres de la haute direction visés sont assujettis à des clauses de non-concurrence dans leur contrat s'ils quittent TransAlta. Pour protéger nos intérêts, ils ne peuvent faire la promotion de sociétés en Alberta qui exercent des activités semblables aux nôtres, s'engager auprès de celles-ci, travailler pour celles-ci ni y investir, pendant la période d'indemnisation indiquée dans le tableau à la page suivante.

Le tableau ci-dessous indique la façon dont l'élément rémunérateur est traité s'il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction visé.

Événement	Salaire	Incitatif annuel	Incitatif à long terme			Valeur additionnelle du plan de retraite	Prestations
			UAI	UAP	Options sur actions		
Démision / Cessation d'emploi avec motif valable	prend fin à la date de la démission	annulé	annulées	annulées	annulées	aucune	aucune
Retraite (à 60 ans avec un minimum de 10 ans de service)	prend fin à la date de retraite	calculé au prorata à partir de la date de retraite, paiement fondé sur la performance réelle	acquises selon le calendrier normal	acquises selon le calendrier normal, paiement fondé sur la performance réelle	acquises selon le calendrier normal, pouvant être exercées pendant 36 mois ou à l'expiration, selon la première de ces éventualités	aucune	aucune
Décès	prend fin à la date du décès	calculé au prorata à partir de la date du décès, paiement fondé sur la performance réelle	entièrement acquises	entièrement acquises, paiement fondé sur la performance réelle	entièrement acquises, les options acquises peuvent être exercées pendant un an ou jusqu'à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	aucune	selon le plan d'avantages de TransAlta
Cessation d'emploi sans motif valable	18 mois de salaire de base Pour M ^{me} Farrell, 24 mois de salaire de base	calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi, paiement fondé sur la performance réelle	calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi M ^{me} Farrell : entièrement selon dispositions initiales	calculé au prorata à partir de la date de cessation d'emploi, paiement fondé sur la performance réelle M ^{me} Farrell : entièrement acquises, paiement maximum selon dispositions initiales	options non acquises annulées, les options acquises peuvent être exercées pendant 60 jours ou jusqu'à l'expiration normale, selon la première de ces éventualités	droit à des prestations de retraite constituées plus la valeur des crédits de service pour la période de séparation	16 % du salaire de base M ^{me} Farrell : 22 % du salaire de base
Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24 mois de salaire de base 18 mois de salaire de base pour les membres de la haute direction embauchés après le 1 ^{er} janvier 2016	calculé au prorata à partir de la date de changement de contrôle à deux éléments déclencheurs, paiement fondé sur la performance réelle	entièrement acquises	entièrement acquises, paiement fondé sur la performance réelle M ^{me} Farrell, M. Gellner et M ^{me} de Lima : paiement maximum selon les modalités initiales	au gré du conseil, voir ci-dessous	droit à des prestations de retraite constituées plus la valeur des crédits de service pour la période de séparation	selon le plan d'avantages de TransAlta

Au sujet des options sur actions en cas de changement de contrôle

Aux termes du plan d'options sur actions, en cas de changement de contrôle, le conseil peut faire ce qui suit :

- Faire en sorte que les droits relatifs à toutes les options en cours soient acquis et que les options puissent être exercées (soit en totalité ou en partie, soit immédiatement ou avant la date de changement de contrôle)
- Annuler la totalité des options en cours en échange d'une attribution de remplacement ou
- Annuler toutes les options en cours en échange d'une attribution de remplacement dont la valeur correspond au nombre d'actions multiplié par l'écart, le cas échéant, entre le prix d'exercice de l'option et notre cours de clôture à la TSX à la date du changement de contrôle; toutefois, si le cours de clôture à la date du changement de contrôle est inférieur au prix d'exercice de l'option, le conseil peut alors annuler cette option sans paiement.

Le tableau ci-dessous indique les montants supplémentaires qui auraient été payés à chaque membre de la haute direction visé s'il avait été mis fin à leur emploi au 31 décembre 2017 :

	Événement	Période visée par l'indemnité (en mois)	Salaire de base	Incitatif annuel ¹	Incitatif à long terme	Valeur additionnelle du plan de retraite	Avantages	Autres ²	Total
Dawn Farrell	Démission / Cessation d'emploi avec motif valable	–	–	–	–	–	–	–	–
	Retraite ³	–	–	1 380 000 \$	4 037 493 \$	–	–	–	5 417 493 \$
	Décès	–	–	1 380 000 \$	6 060 041 \$	–	–	–	7 440 041 \$
	Cessation d'emploi avec motif valable	24	2 000 000 \$	3 000 000 \$	10 040 957 \$	2 582 000 \$	440 000 \$	950 000 \$	19 012 957 \$
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	2 000 000 \$	3 000 000 \$	10 040 957 \$	2 582 000 \$	440 000 \$	950 000 \$	19 012 957 \$
Donald Tremblay	Démission / Cessation d'emploi avec motif valable	–	–	–	–	–	–	–	–
	Retraite ³	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décès	–	–	458 850 \$	1 631 611 \$	–	–	–	2 090 461 \$
	Cessation d'emploi avec motif valable	18	712 500 \$	831 250 \$	910 184 \$	302 000 \$	114 000 \$	350 000 \$	3 219 934 \$
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	950 000 \$	997 500 \$	1 631 611	462 000 \$	152 000 \$	350 000 \$	4 543 111 \$
Brett Gellner	Démission / Cessation d'emploi avec motif valable	–	–	–	–	–	–	–	–
	Retraite ³	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décès	–	–	483 000 \$	2 519 403 \$	–	–	–	3 002 403 \$
	Cessation d'emploi avec motif valable	18	750 000 \$	875 000 \$	1 416 680 \$	565 000 \$	120 000 \$	375 000 \$	4 101 680 \$
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 000 000 \$	1 050 000 \$	4 170 981 \$	724 000 \$	160 000 \$	375 000 \$	7 479 981 \$
John Kousinioris	Démission / Cessation d'emploi avec motif valable	–	–	–	–	–	–	–	–
	Retraite ³	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décès	–	–	483 000 \$	1 720 783 \$	–	–	–	2 203 783 \$
	Cessation d'emploi avec motif valable	18	750 000 \$	875 000 \$	960 362 \$	528 000 \$	120 000 \$	370 000 \$	3 603 362 \$
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	1 000 000 \$	1 050 000 \$	1 720 783 \$	690 000	160 000 \$	370 000 \$	4 990 783 \$
Dawn de Lima	Démission / Cessation d'emploi avec motif valable	–	–	–	–	–	–	–	–
	Retraite ³	–	–	–	–	–	–	–	–
	Décès	–	–	410 550 \$	1 363 866 \$	–	–	–	1 774 416 \$
	Cessation d'emploi avec motif valable	18	637 500 \$	743 750 \$	720 411 \$	722 000 \$	102 000 \$	350 000 \$	3 275 661 \$
	Changement de contrôle à deux éléments déclencheurs	24	850 000 \$	892 500 \$	2 238 751 \$	954 000 \$	136 000 \$	350 000 \$	5 421 251 \$

1. *Incitatif annuel* comprend les montants auxquels le membre de la haute direction visé a droit pour l'année de performance 2017, ainsi que les montants pour la durée de la période d'indemnité.

2. *Autres* tient compte des paiements initiaux aux termes des anciens plans incitatifs à long terme selon les modalités prévues dans le contrat antérieur du membre de la haute direction visé.

3. Au 31 décembre 2017, Mme Farrell était la seule membre de la haute direction visée qui était admissible à la retraite. Cependant, les provisions en matière de retraite de chaque document relatif au plan applicable ont été utilisées pour calculer les valeurs ci-dessus, étant donné que Mme Farrell n'était pas admissible à des prestations de retraite améliorées, au sens donné à ce terme à la page 92, le 31 décembre 2017.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la direction

Nous ne consentons aucun prêt à nos administrateurs et aux membres de la haute direction. Par conséquent, il n'y a aucun prêt en cours accordé à nos administrateurs et dirigeants au 31 décembre 2017.

Approbation des administrateurs

Le conseil a approuvé le contenu de la circulaire de sollicitation de procurations et son envoi à chaque actionnaire, dont la procuration est sollicitée, à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et aux organismes gouvernementaux compétents.

Par ordre du conseil d'administration
Le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John H. Kousinioris". The signature is fluid and cursive, with a large initial "J" and "K".

John H. Kousinioris

Calgary (Alberta)
Le 6 mars 2018

ANNEXE A
LISTE DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION À FOURNIR
CONCERNANT LA GOUVERNANCE – ANNEXE 58-101A1

1 a)	Indiquer les administrateurs qui sont indépendants (tous sauf le président et chef de la direction)	Majorité de 9 sur 10
1 b)	Indiquer les administrateurs qui ne sont pas indépendants	Chef de la direction
1 c)	Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants	Oui
1 d)	Indiquer les administrateurs qui sont également administrateurs d'autres émetteurs et le nom de ces émetteurs (aucun ne mettant en cause notre chef de la direction et aucun ne mettant en cause des comités de rémunération)	Voir le tableau à la page 40
1 e)	Les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques sans la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction	Oui
1 f)	Le président du conseil est un administrateur indépendant	Oui
1 g)	Relevé des présences de chaque administrateur	Voir le tableau à la page 26
2	Mandat écrit du conseil d'administration	Annexe B et site www.transalta.com
3 a)	Description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil	Oui et site www.transalta.com
3 b)	Description de poste écrite pour le poste de chef de la direction	Oui
4 a)	Orientation des nouveaux administrateurs	Oui
4 b)	Programme de formation continue des administrateurs	Oui
5 a)	Code de déontologie écrit à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des employés	Oui
5 b)	Le conseil prend des mesures pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs	Oui
5 c)	Le conseil fait la promotion d'une culture d'éthique commerciale	Oui
6 a)	Le conseil suit une procédure pour trouver de nouveaux candidats aux postes d'administrateur	Oui
6 b)	Le conseil d'administration a un comité des candidatures composé entièrement d'administrateurs indépendants	Oui
6 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité des candidatures	Voir à la page 51
7 a)	Procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants	Voir aux pages 51 et 64
7 b)	Le comité de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs indépendants	Oui
7 c)	Décrire les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du comité de la rémunération	Voir à la page 51

7 d)	Indiquer les conseillers dont les services ont été retenus pour aider à fixer la rémunération des administrateurs ou des dirigeants et résumer leur mandat et la nature des autres travaux demandés	Voir à la page 78
8	Indiquer les comités permanents, outre le comité d'audit, le comité de la rémunération et le comité des candidatures et décrire leur fonction	Aucun
9	Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière et exposer la procédure d'évaluation	Voir à la page 43
10	Indiquer si l'émetteur a fixé ou non une limite à la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette limite ou ces mécanismes	Voir à la page 27
11 a)	Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs	Voir à la page 39
12	Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateur pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon	Voir à la page 39
13	Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon	Voir à la page 39
14 b)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration	Voir à la page 39
14 c)	Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction	Voir à la page 39
15 a)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur	Voir à la page 39
15 b)	Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur	Voir à la page 39

BOURSE DE NEW YORK – DIVERGENCES IMPORTANTES DANS LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Respect des normes de la NYSE

Les pratiques en matière de gouvernance de TransAlta ne diffèrent pas de celles de la NYSE.

ANNEXE B
LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES EN MATIÈRE
DE GOUVERNANCE POUR LE CONSEIL DE TRANSALTA CORPORATION

A. INTRODUCTION

Le conseil d'administration (« conseil ») est responsable de la supervision de la gestion de TransAlta Corporation (« Société »), en établissant des politiques et normes clés, y compris des politiques à l'égard de l'évaluation et de la gestion des principaux risques de la Société, de la révision et de l'approbation des plans stratégiques de la Société et du recrutement du président et chef de la direction. Le conseil a légalement le pouvoir et l'obligation d'agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société, y compris l'ensemble des actionnaires et de ses autres parties prenantes. Bien qu'il soit responsable de l'intendance de la Société, le conseil a délégué au président et chef de la direction et à l'équipe de la haute direction la responsabilité du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Le conseil surveille et évalue la performance et les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs de la Société par des rapports transparents et en temps opportun de la chef de la direction et de l'équipe de la haute direction.

Le conseil a adopté les lignes directrices suivantes pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance.

B. ORGANISATION DU CONSEIL ET PARTICIPATION AU CONSEIL

1) Indépendance du président du conseil

Le conseil a choisi de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction. Le président du conseil est élu chaque année par les actionnaires et il est indépendant de la direction et de la Société.

2) Description du poste de président du conseil

Les responsabilités du président du conseil sont énoncées dans une description de poste comprenant le rôle du président du conseil par rapport au conseil, à ses comités, au chef de la direction et à la Société, de façon générale.

3) Taille du conseil

Le conseil est d'avis qu'un nombre de 8 à 12 administrateurs suffit à assurer une diversité de connaissances et de compétences permettant une organisation efficace des comités et qu'il est suffisant pour assurer l'efficacité des réunions et du processus décisionnel.

Le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable (« comité ») examine chaque année la taille et la composition du conseil et, au besoin, recommande au conseil de les modifier.

4) Indépendance des administrateurs

Le conseil détermine annuellement l'indépendance de chaque administrateur en fonction des recommandations du comité. Un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de la direction et qui n'a aucun lien important direct ou indirect ni aucun autre lien qui, de l'avis du conseil, risquerait vraisemblablement d'empêcher un membre d'exercer un jugement indépendant. Pour arriver à cette détermination, le conseil respecte les exigences prévues dans les règles et règlements des commissions de valeurs et Bourses canadiennes et américaines. Chaque administrateur est tenu de remplir une déclaration d'intérêt annuelle qui indique tous les postes de direction et au conseil occupés par ce dernier et s'il a des liens avec la Société ou avec l'une de ses filiales ou avec l'un des membres de son groupe. Le comité examine annuellement ces déclarations pour veiller à ce que la majorité des administrateurs soient indépendants. Le conseil entreprend aussi ce processus de détermination lors de la nomination de tout nouvel administrateur au conseil.

Tout ancien membre de la direction de la Société siégeant au conseil est considéré comme étant non indépendant aux fins de la gouvernance jusqu'à ce que la période d'attente réglementaire applicable soit respectée et que les administrateurs indépendants jugent qu'aucun lien important, direct ou indirect, n'existe avec la Société en raison des anciennes fonctions et obligations du membre de la direction pour la Société.

En principe, le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les décisions en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la direction sont prises par les administrateurs indépendants ou un comité d'administrateurs indépendants.

5) Vote à la majorité pour les administrateurs et formulaire de procuration

Le conseil d'administration est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien de ses actionnaires. Les administrateurs se portent candidats à l'élection chaque année à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actionnaires ont la possibilité de voter en faveur de chaque candidat aux postes d'administrateur séparément, ou de s'abstenir de voter à leur égard.

Au cours d'une élection non contestée des administrateurs à une assemblée des actionnaires, les voix exprimées en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur doivent représenter la majorité des voix exprimées et faisant l'objet d'une abstention pour l'élection de l'administrateur. Si tel n'est pas le cas, le candidat au poste d'administrateur doit présenter dans les plus brefs délais sa démission au reste du conseil afin que celui-ci l'examine. L'administrateur qui présente sa démission en vertu de cette politique ne participera à aucune réunion du conseil ou d'un sous-comité du conseil à laquelle sa démission est examinée. En l'absence de circonstances atténuantes, il est prévu que le conseil acceptera la démission dans un délai conforme aux intérêts de la Société et, dans tous les cas, dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires pertinente. La démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Dans le cas où le conseil décide de ne pas accepter la démission, il publiera un communiqué de presse présentant les raisons de cette décision et devra par la suite en fournir une copie à la Bourse de Toronto et à tout autre organisme de réglementation dans la mesure requise en vertu de la loi applicable, y compris les règles de n'importe quelle bourse à la cote de laquelle la Société a inscrit des titres.

6) Critères applicables à la participation au conseil

Le comité examine chaque année la composition du conseil afin de s'assurer que celui-ci présente la meilleure composition de connaissances et d'expérience lui permettant de guider la stratégie à long terme et les activités commerciales continues de la Société. Cet examen tient compte de la diversité des compétences et de l'expérience, du genre, de l'origine ethnique, de l'âge, des points de vue des parties prenantes et de l'origine géographique. De plus, une attention particulière est portée aux départs à la retraite à venir, aux besoins en matière de relève, aux exigences particulières de composition des comités, à l'industrie, au marché et à la direction stratégique de la Société. Cette information est recueillie au moyen d'un questionnaire qui indique les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur en poste et des facteurs dont il faut tenir compte pour promouvoir la diversité et pour diriger l'orientation stratégique de la Société. Cette information est ensuite compilée sous forme de grille.

Si un poste devient vacant ou un besoin particulier se présente, le comité, avec le président du conseil, identifie les candidats potentiels à l'aide d'une entreprise de recrutement de professionnels ou à partir de sa propre liste évolutive de candidats et examine leurs compétences et leur convenance au conseil, à la suite de quoi le comité formule des recommandations au conseil pour la nomination ou l'élection des candidats. Il incombe au conseil de recommander des candidats qualifiés à l'élection au conseil par les actionnaires et de nommer des administrateurs au besoin pour pourvoir des postes ou assurer que les membres du conseil ont les compétences souhaitées entre les assemblées annuelles.

7) Changement des fonctions principales d'un administrateur

Un administrateur qui effectue un changement important dans ses fonctions principales doit en aviser le conseil afin que celui-ci puisse étudier, à l'aide du comité, l'incidence possible de ce changement sur la Société.

8) Orientation des nouveaux administrateurs

Les nouveaux administrateurs reçoivent un programme d'orientation et de formation qui comprend des renseignements écrits au sujet des devoirs et responsabilités des administrateurs, d'entreprise et des activités de la Société, les procès-verbaux et des documents des récentes réunions du conseil et des comités, des réunions individuelles avec les cadres supérieurs et les membres du conseil et des visites des lieux. Un manuel exhaustif à l'intention des administrateurs est également remis à chaque nouvel administrateur. Le programme d'orientation propre à chaque nouvel administrateur est conçu en fonction de ses besoins et domaines d'intérêt. Une formation spécialisée et indépendante est aussi offerte au besoin.

9) Formation continue des administrateurs

Il incombe à chaque administrateur de se renseigner au sujet d'entreprise de la Société et des faits nouveaux dans l'industrie. La direction aide les administrateurs en leur fournissant régulièrement des bulletins d'actualité à chaque réunion du conseil à laquelle ils participent en personne sur divers sujets se rapportant aux affaires, aux développements dans l'industrie ainsi qu'à l'évolution de la situation politique et l'économie dans les diverses régions où la Société fait affaire et dans le marché en général. Le conseil reçoit aussi des communications régulières de la part de la chef de la direction sur des faits nouveaux touchant l'entreprise, les progrès réalisés par la Société dans l'atteinte des objectifs et de la stratégie qu'elle s'est fixés et des mises à jour sur des sujets d'intérêt pertinents.

En outre, la direction mandate de temps à autre des conférenciers externes pour donner des exposés au conseil et à la direction sur des questions touchant la Société, l'industrie ou le marché. Les administrateurs participent également à des visites guidées des installations de la Société ou de ses fournisseurs et assistent à des exposés de la direction portant sur le fonctionnement de différents aspects d'entreprise de la Société. Ces exposés, discussions et visites guidées améliorent les discussions entre la direction et le conseil et offrent aux membres du conseil davantage de connaissances et d'éléments contextuels pour l'exercice de leurs fonctions.

Il est de plus recommandé aux administrateurs de prendre part à des cours de perfectionnement professionnel et de rester membres d'associations professionnelles qui assurent la formation continue des administrateurs. Tous les frais d'inscription à ces cours de perfectionnement ou d'adhésion à ces associations sont remboursés par la Société.

10) Âge de la retraite et relève

L'âge de la retraite pour les administrateurs membres du conseil est établi à 75 ans; toutefois, le conseil peut, à sa discrétion, prolonger le mandat d'un administrateur au-delà de l'âge de 75 ans si le conseil décide que la Société et le conseil bénéficieraient du maintien en fonction de cet administrateur.

Le comité examine chaque année la taille et la composition du conseil et étudie les besoins en matière de planification de la relève relativement aux membres afin de s'assurer que le conseil dispose des compétences et de l'expérience nécessaires. Le conseil examine également le besoin de continuité en son sein par rapport au besoin d'ajouter de nouvelles compétences pour assurer l'orientation de la Société.

11) Rémunération des administrateurs

Le comité examine annuellement la rémunération du président du conseil et des administrateurs et formule des recommandations au conseil lorsqu'il croit que des changements dans la rémunération sont nécessaires. À cette fin, le comité évalue le caractère concurrentiel de sa rémunération par rapport à celle d'autres sociétés de taille et d'envergure semblables au Canada au sein de son groupe de référence au Canada. Le comité passe aussi en revue les données relatives à la rémunération compilées par des cabinets indépendants dans le cadre de l'évaluation du caractère concurrentiel de sa rémunération.

Selon le conseil, la propriété d'actions ou d'unités d'actions différées (« UAD ») de la Société par les administrateurs est souhaitable et fait coïncider les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société. Une partie de la rémunération forfaitaire annuelle d'administrateur est versée en actions et/ou en UAD de la Société. La Société a établi des exigences minimales en matière de détention d'actions ou d'UAD, en vertu desquelles chaque administrateur de la Société est tenu d'acquérir et de détenir une valeur minimale équivalant à trois fois la rémunération forfaitaire annuelle de l'administrateur dans les cinq ans suivant sa nomination au conseil. De plus, les administrateurs nouvellement nommés sont tenus d'acquérir et de détenir l'équivalent d'une fois leur rémunération forfaitaire annuelle dans les deux années qui suivent leur nomination au conseil.

C. RÉUNIONS DU CONSEIL ET DOCUMENTATION

1) Ordres du jour et documentation

Le président du conseil et le chef de la direction, en collaboration avec le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint, déterminent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en veillant à ce que toutes les questions devant être traitées de la façon prévue dans les présentes lignes directrices fassent partie des ordres du jour prévus pour l'exercice. Avant chaque réunion, la direction distribue au conseil des renseignements écrits et les données nécessaires pour que les membres du conseil connaissent les sujets à l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil peut suggérer d'inclure d'autres points à l'ordre du jour.

2) Quorum

Le quorum est constitué de la majorité des membres du conseil présents en personne, par téléphone ou par un autre moyen de communication qui permet à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3) Réunions et réunions à huis clos

Les cadres supérieurs sont invités à assister aux réunions du conseil au besoin.

La réunion des administrateurs indépendants sans la présence de la direction à chaque réunion du conseil prévue au calendrier tenue en personne constitue un point permanent à l'ordre du jour. Le président du conseil et le chef de la direction discutent de toutes les questions pouvant avoir été soulevées à ces réunions qui sont pertinentes pour le chef de la direction ou la direction.

D. ORGANISATION ET RÉUNIONS DES COMITÉS

1) Comités du conseil

Chaque comité fonctionne selon une charte approuvée. Les comités permanents du conseil sont les suivants : audit et risques; ressources humaines; gouvernance, sécurité et développement durable. Le conseil peut former un nouveau comité ou dissoudre un comité existant s'il juge approprié de le faire, à condition que le conseil ait en tout temps un comité d'audit.

2) Affectation des membres des comités

Le conseil, sur les recommandations du comité, nomme les membres et présidents des comités. La recommandation du comité est tirée de consultations avec le président du conseil et chaque administrateur en vue d'utiliser des compétences particulières tout en reconnaissant et établissant un équilibre entre la nécessité de renouveler les idées et d'assurer la continuité des connaissances et un leadership.

3) Réunions des comités

Les présidents des comités, en collaboration avec les membres des comités, déterminent la fréquence (en conformité avec les chartes de chaque comité) des réunions des comités. Le comité d'audit et des risques et le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable se réunissent au moins chaque trimestre, tandis que le comité des ressources humaines se réunit quatre fois par année. Chaque comité fait rapport au conseil relativement aux procédures de ses réunions. Selon un point permanent à l'ordre du jour, les administrateurs indépendants se réunissent sans la présence de la direction à chaque réunion des comités en personne prévue au calendrier.

4) Ordres du jour des comités

Le président de chaque comité, en collaboration avec les membres pertinents de la direction ainsi que le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint, établit les ordres du jour des comités. Chaque comité s'assure, au moyen d'une liste de contrôle établie en fonction de sa charte, que toutes les questions devant être traitées, tel qu'il est indiqué dans sa charte, font partie de ses ordres du jour prévus pour l'année.

E. RESPONSABILITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

1) Lien du conseil avec la direction

Les membres du conseil peuvent s'adresser en tout temps à la direction pour obtenir des renseignements pertinents et il est recommandé à la direction d'utiliser de manière appropriée les compétences des membres du conseil. Des discussions ouvertes sont favorisées entre le conseil et les membres de la direction au sujet de questions se rapportant à la Société. Le conseil encourage également les membres de la haute direction à inviter de temps à autre aux réunions du conseil les employés qui ont les aptitudes pour devenir de futurs hauts dirigeants et qui pourraient en bénéficier.

2) Nomination du chef de la direction et des cadres supérieurs

Le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (« CRH »), est chargé de recruter et de nommer le chef de la direction, et notamment d'approuver sa rémunération et tout contrat de travail.

Le conseil approuve aussi, suivant la recommandation du chef de la direction et du CRH, la nomination des dirigeants qui relèvent directement du chef de la direction.

3) Évaluation du chef de la direction

Le CRH évalue annuellement la performance du chef de la direction par rapport aux objectifs mutuellement établis par le CRH et celui-ci et approuvés par le conseil. Le président du conseil et le président du CRH transmettent l'évaluation de la performance au chef de la direction et au conseil. Le CRH utilise cette évaluation pour formuler des recommandations au conseil à l'égard de la rémunération variable du chef de la direction pour l'exercice.

4) Stratégie d'entreprise

La direction est responsable de l'élaboration de l'orientation et des plans stratégiques de la Société. Il incombe au conseil d'étudier, d'évaluer et d'approuver les plans stratégiques de la Société, et d'y contribuer et d'en superviser l'exécution. Chaque année, le conseil consacre du temps à l'examen, à l'analyse et à l'approbation des plans stratégiques de la Société et il reçoit des mises à jour à chaque réunion du conseil prévue au calendrier ainsi que des mises à jour périodiques du chef de la direction.

5) Limites du pouvoir de la direction

Le conseil a établi des lignes directrices générales en matière de pouvoirs qui identifient les limites du pouvoirs de la direction et qui délimitent aussi les sphères de responsabilité nécessitant la participation du conseil. Certaines de ces sphères comprennent les changements organisationnels importants, l'élaboration de politiques, les budgets, les plans et les engagements financiers importants, les questions d'entreprise de même que les questions personnelles importantes. Ces lignes directrices imposent des limites au pouvoir de la direction en fonction de la nature et de l'importance de la mesure proposée.

6) Planification de la relève et perfectionnement de la direction

Le chef de la direction présente annuellement au CRH un rapport détaillé sur le perfectionnement de la direction et la planification de la relève. Le chef de la direction, en collaboration avec le CRH, recherche également, sur une base continue, un remplaçant dans l'éventualité d'une incapacité inattendue du chef de la direction. Le CRH examine et approuve les plans de relève de la direction et en fait rapport au conseil chaque année au besoin, mais au moins une fois l'an.

7) Évaluation des risques principaux

Il incombe au conseil de comprendre les principaux risques associés à l'entreprise de la Société et de veiller à ce que la direction ait mis en place des stratégies appropriées pour gérer ces risques. La direction doit voir à ce que le conseil soit bien informé de l'évolution de ces risques en temps opportun.

i) Gestion du risque d'entreprise

Le conseil a délégué au comité d'audit et des risques (« CAR ») la supervision de l'évaluation faite par la direction des principaux risques de la Société. La direction a adopté une gestion des risques d'entreprise globale axée sur le repérage des risques, la classification des risques, l'atténuation des risques et le repérage des risques non systématiques et des risques

associés aux événements extrêmes. Ces risques doivent être interprétés en fonction de la tolérance au risque approuvé par le conseil. Une fois par trimestre, la direction passe en revue avec le CAR l'analyse de la Société relativement à l'évaluation des risques et des risques non systématiques, y compris le repérage des changements du profil de risque, le cas échéant. Le CAR fait rapport trimestriellement au conseil de cet examen. Le conseil entreprend un examen exhaustif de l'évaluation de la direction chaque année ainsi que de son plan d'intervention.

La direction mène aussi une analyse exhaustive des risques par rapport aux avantages associés à tous les projets et à toutes les occasions de croissance portés à l'attention du conseil à des fins d'approbation.

ii) Évaluation du risque lié à la rémunération

Le conseil a délégué au CRH la supervision des risques liés à la rémunération. La direction a adopté un cadre d'examen des risques qui, conjugué à son examen de la gestion du risque d'entreprise, évalue les risques de la Société liés à la rémunération et cible les secteurs où la Société serait le plus vulnérable. Le conseil a adopté une politique de récupération de la rémunération pour prévenir les activités entraînant une prise de risques injustifiée. Le CRH entreprend un examen exhaustif annuel du risque lié à la rémunération et en fait rapport au conseil.

8) Contrôles internes

La Société cherche sans cesse à établir des contrôles applicables à diverses questions, notamment financières, pour permettre au conseil de s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités. La Société a adopté un cadre d'évaluation des contrôles internes et, de concert avec les auditeurs internes et externes, elle fait régulièrement rapport des questions de contrôles internes au CAR, lequel fait ensuite rapport au conseil plénier.

La Société a un code de déontologie qui décrit les principes et politiques clés régissant l'organisation et a adopté un code de déontologie distinct pour les employés s'occupant de présenter l'information financière et de commercialiser les produits énergétiques. Le conseil, par l'entremise du CAR, examine le rapport des employés à l'égard de leur conformité à ces codes et les politiques financières clés de la Société et est informé de toute dérogation soulevée aux termes de l'un de ces codes.

9) Pratiques relatives aux opérations d'initiés et à la communication de l'information

La Société a adopté une politique en matière d'opérations d'initiés, laquelle est examinée chaque année par le CAR et fait l'objet d'un rapport au conseil. La politique exige, notamment, que les administrateurs et les membres de la direction respectent une période d'interdiction des opérations lorsqu'ils sont en possession d'une information importante non publique. Tous les administrateurs et les membres de la direction, qui sont considérés comme des initiés de la Société, doivent consulter le chef des services juridiques et de la conformité et secrétaire ou le secrétaire adjoint avant d'effectuer des opérations sur des titres de la Société et fournir une confirmation immédiatement après toute opération de ce genre.

Pour faciliter et favoriser les relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes, la Société a adopté une politique en matière d'interaction avec les actionnaires et une politique visant la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. Cette dernière exige également que le président du CAR examine et approuve la diffusion de l'information financière tirée des états financiers de la Société. La Société est également dotée d'une politique relative aux opérations d'initiés, qui interdit à tout employé possédant de l'information importante non divulguée d'effectuer des opérations sur les titres de la Société avant que cette information soit rendue publique. Ces politiques sont examinées chaque année par le CAR et le comité de la gouvernance, de la sécurité et du développement durable, selon le cas, et font l'objet d'un rapport au conseil.

10) Conseillers externes pour les administrateurs

Si un administrateur a besoin des services d'un conseiller indépendant pour l'aider à traiter des questions relatives à ses responsabilités en qualité de membre du conseil, il peut retenir les services d'un tel conseiller aux frais de la Société à condition d'avoir d'abord obtenu l'autorisation du président du conseil. L'administrateur doit adhérer aux principes énoncés dans la charte du CRH en déterminant l'indépendance du conseiller.

F. ÉVALUATION DU CONSEIL ET DU LIEN ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION

1) Évaluation de la performance du président du conseil

Au cours de chaque année du mandat du président du conseil, le président du comité, pour remplir une partie du questionnaire d'évaluation du conseil et dans le cadre des rencontres individuelles avec chaque administrateur, évalue la

performance du président du conseil par rapport à sa description de poste. Le président du comité résume les résultats, discute de l'évaluation avec le président du conseil et examine les résultats de cette évaluation au cours d'une discussion à huis clos avec le conseil. Les objectifs du président du conseil pour l'année à venir sont fondés sur les résultats de cet examen. En outre, avant l'expiration du premier mandat du président du conseil, le comité s'appuie sur ces examens afin de formuler des recommandations au conseil à l'égard du renouvellement du mandat du président du conseil.

2) Évaluation de la performance du conseil, des comités, de chaque administrateur et des relations entre le conseil et la direction

Le président du conseil rencontre annuellement chaque administrateur pour obtenir son opinion au sujet de l'efficacité du conseil, des comités du conseil, des relations entre le conseil et la direction, de l'apport et de la performance de chaque administrateur, de l'apport de la direction et des travaux généraux du conseil. Afin de faciliter ces rencontres individuelles, des questionnaires relatifs aux évaluations du conseil et de chaque comité sont fournis à chaque administrateur pour que celui-ci les remplisse de façon anonyme. Les questionnaires portent sur des sujets en particulier et contiennent des questions à des fins de discussion, y compris (notamment) une évaluation globale de la performance du conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités, ainsi que des questions visant à déterminer si le conseil est satisfait des initiatives stratégiques de la Société, des processus de gestion du risque de la Société, des processus d'information de la Société, du plan de planification de la relève de la direction, de la relation du conseil avec la direction, de la qualité et de la présentation en temps opportun de l'information fournie au conseil en vue des réunions, de l'exploitation du conseil et de ses comités et de la contribution de chaque administrateur.

Le président utilise aussi l'information obtenue au cours de cette évaluation afin de cerner les points qui pourraient être améliorés et les objectifs pour l'année à venir, et communique cette information au conseil au cours d'une discussion à huis clos. De plus, le président du conseil fait part de ses commentaires aux administrateurs lors de l'évaluation réalisée par leurs pairs et fournit des directives sur les points à améliorer, au besoin. Le président du conseil se sert également de cette information pour transmettre ses commentaires au chef de la direction quant à sa performance et aux fins de communications aux membres de la haute direction afin d'améliorer certains points qui aideront le conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

G. RELATIONS ET COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET LES PARTIES PRENANTES

1) Politique en matière de communications du conseil

Le conseil, ou son comité approprié, examine et approuve le contenu des principales communications de la Société à l'intention des actionnaires, des autres parties prenantes et du public investisseur, y compris les rapports trimestriels et annuels, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, la notice annuelle et tout prospectus et supplément pouvant être publiés.

Le conseil est d'avis qu'il incombe habituellement à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec la communauté financière, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public portant sur des questions touchant la direction et l'exploitation.

2) Communication avec les actionnaires et les autres parties prenantes

Le conseil est d'avis qu'il est important de prendre un engagement constructif envers ses actionnaires et les autres parties prenantes et a pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes puissent communiquer avec le conseil conformément à la politique en matière d'interaction avec les actionnaires de manière confidentielle ou en écrivant directement au conseil. Le nom de la personne-ressource pour communiquer avec le conseil se trouve dans cette politique et est également publié chaque année dans le rapport annuel de la Société. Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent, s'ils le désirent, communiquer avec le conseil de façon anonyme.

En outre, le conseil a adopté la pratique du vote consultatif non contraignant annuel portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. La Société est déterminée à prendre les mesures nécessaires pour continuer d'avoir de bonnes relations et communications avec ses actionnaires et les autres parties prenantes et continuera à évaluer ses pratiques compte tenu des faits nouveaux et autres initiatives en matière de gouvernance.

TransAlta Corporation

110 - 12th Avenue SW
Box 1900, Station "M"
Calgary, Alberta
Canada T2P 2M1

403.267.7110

www.transalta.com